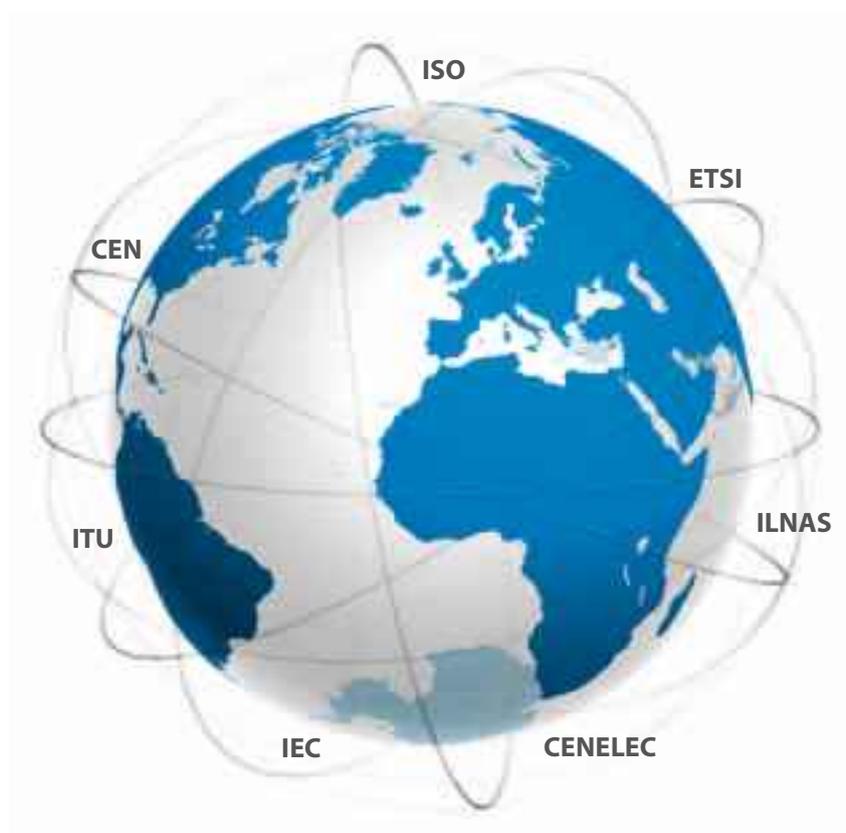


SEPTEMBRE 2011

MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



Normalisation:
un langage commun pour
progresser ensemble



■ ENTREPRENEURSHIP

Journées Création
et Développement
d'entreprises 2011



■ ECONOMIE

Luxembourg arrive en
3^e position des villes offrant
le pouvoir d'achat intérieur
le plus élevé

■ LEGISLATION & AVIS

Toutes les sociétés inscrites au
RCS appelées à mettre à jour
leur dossier

Exclusivité BCEE

RETURN ON INVEST!

Exclusivité pour voyageurs d'affaires : gagnez 1,5 Mile de prime par euro dépensé avec la carte, et remplissez votre compte de Miles plus rapidement!



NOUVEAU A LA BCEE : MASTERCARD BUSINESS MILES & MORE LUXAIR

- réservée aux voyageurs d'affaires
- 1,5 Mile de prime par euro dépensé avec la carte
- 10 000 Miles de prime comme bonus de bienvenue
- davantage de Miles de prime sur les vols Luxair* et auprès des autres partenaires Miles & More : sur présentation de la carte de membre Miles & More et grâce au paiement par la carte de crédit
- services d'assurance exclusifs
- et bien plus encore**

**Souscrivez dès maintenant et bénéficiez
d'avantages attrayants!**

Infos sur www.miles.lu,
souscription dans votre agence BCEE

**Décision rapide récompensée : jusqu'à 250 € de
remise sur votre prochain vol Luxair***



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Compétitivité: Le Luxembourg en perte de vitesse

L'édition 2011-2012 du «Global Competitiveness Report» du «World Economic Forum» (WEF), qui réalise son classement de compétitivité internationale sur la base d'indicateurs statistiques et de l'opinion des décideurs économiques et des dirigeants d'entreprises, est un mauvais cru pour le Grand-Duché de Luxembourg. Ce dernier recule en effet de trois places dans le classement des économies les plus compétitives pour se placer à la 23^e position parmi 142 pays. Avec ce résultat, le Grand-Duché reste très en-deçà de ses principaux partenaires économiques, en l'occurrence l'Allemagne (6^e place), la Belgique (15^e place) et la France (18^e place). Même si les qualités compétitives du pays s'affirment au regard de certains indicateurs institutionnels et de fonctionnement de marchés des biens et services, les champs d'action liés à l'équilibre des finances publiques, à l'éducation et à la formation ainsi qu'au fonctionnement du marché du travail doivent rapidement donner lieu à des actions concrètes et correctrices de la part des pouvoirs publics pour redonner de la vigueur à la compétitivité du Grand-Duché.

C'est une fois de plus la Suisse qui se positionne sur la première marche du podium, suivie de Singapour et de la Suède. Les pays européens sont particulièrement présents dans les dix premières places du classement international (Finlande en 4^e position, Allemagne en 6^e, Danemark en 8^e), ce qui rend le 23^e rang du Luxembourg d'autant plus décevant. En analysant les résultats de plus près, on constate que le Luxembourg évolue favorablement sur les indicateurs liés aux fondamentaux de la compétitivité (institutions, infrastructures, environnement macro-économique, santé et éducation primaire) en occupant une bonne 6^e place. Mais les performances luxembourgeoises sont très différentes selon les indicateurs. Elles sont par exemple très honorables en matière de droits de propriété et de protection de la propriété intellectuelle, mais médiocres pour ce qui a trait au poids administratif imposé par les pouvoirs publics, où le pays passe de la 22^e à la 40^e place. Une indication claire que le Gouvernement devra renforcer ses initiatives en faveur de la simplification administrative. Les résultats sont inquiétants également au niveau des performances macro-économiques, où le Luxembourg chute de la 9^e à la 15^e place, alors qu'il avait déjà reculé fortement l'année précédente (-3 marches) et qu'il s'agit traditionnellement d'un pilier phare de la compétitivité luxembourgeoise. Cet indicateur met en relief une lente et inexorable dégradation des compétitivités-coût et -prix des entreprises nationales, et ce dans un contexte de ralentissement économique mondial doublé d'une crise de confiance des marchés et d'une mise sous pression forte des finances publiques dans la plupart des pays riches, en particulier les principaux partenaires commerciaux du Luxembourg.

Le tableau n'est guère plus réjouissant au niveau des indicateurs d'équilibre budgétaire et d'épargne nationale, où le Luxembourg occupe respectivement les places 38 et 41. Pour inverser cette tendance, le Luxembourg devra compter sur la capacité, notamment des Européens, à insuffler de la stabilité et de la sérénité à l'environnement global économique. En

même temps, le pays devra redoubler ses efforts pour équilibrer ses finances publiques en vue de conserver des marges budgétaires suffisantes pour investir dans le développement socio-économique et le bien-être de ses citoyens.

La position compétitive du Luxembourg en matière d'éducation et de formation n'est guère plus reluisante: classé 30^e selon le critère de qualité de l'éducation primaire, 35^e selon le critère de qualité du système d'éducation et 58^e selon le critère de qualité des écoles de management, le Grand-Duché garde une marge de progression trop importante. Il est vrai que ces résultats sont quelque peu faussés par la situation atypique du Luxembourg, où, par exemple, les taux d'inscription en études supérieures devraient tenir compte des nombreux étudiants luxembourgeois qui partent à l'étranger poursuivre leur formation supérieure.

Le fonctionnement des marchés de biens demeure un des points forts du Luxembourg qui, selon le rapport WEF, dispose d'un marché ouvert efficace, de conditions de concurrence transparentes et d'un système fiscal et réglementaire équilibré. Des avantages que le pays devra développer à l'avenir.

S'agissant de la capacité du pays à exploiter les nouvelles technologies, le Luxembourg connaît également un recul très net de son rang international, en passant de la 2^e à la 9^e place. Demeurer dans le top 10 est certes flatteur, mais cette dégradation en dit long sur la capacité de plusieurs concurrents du Luxembourg à rattraper leurs retards. Cette observation vaut surtout pour des pays comme le Danemark, Hong Kong, l'Islande, les Pays-Bas ou la Norvège. Il est donc éminemment important que le Grand-Duché poursuive ses efforts en matière de développement des TIC. En ce qui concerne sa capacité à innover, le Luxembourg perd une place sur l'échiquier international et se retrouve en 20^e position. Le Grand-Duché ne parvient donc pas à améliorer sa capacité d'innovation et ce, malgré les moyens importants déployés en faveur de l'innovation, de l'université et des centres de recherche publics.

Le marché du travail apparaît clairement comme le principal chantier à conduire en vue d'améliorer la compétitivité. En termes d'efficacité et de fonctionnement du marché du travail, le Luxembourg voit sa position compétitive se dégrader en passant de la 37^e à la 41^e place. A l'approche des réunions tripartites, les parties impliquées feraient bien de se rappeler que l'indicateur relatif à l'évolution des salaires et de la productivité s'est dégradé de la 44^e à la 51^e place, ce qui reflète notamment l'incertitude des chefs d'entreprises quant aux futures échéances de tranches indiciaires, après celle du 1^{er} octobre 2011. Une réforme structurelle du système d'indexation automatique actuel est de mise, garantissant la stabilité du pouvoir d'achat des salariés et la productivité des entreprises. Tant les opérateurs économiques que les acteurs politiques ont intérêt à trouver une solution définitive dans ce contexte, afin d'assurer la prévisibilité aux entrepreneurs, indispensable à la propension à investir et à recruter de ceux-ci. ■



DOSSIER

4 La Normalisation au centre de nombreux enjeux stratégiques et de la compétitivité

FORMATION

32 La Luxembourg School for Commerce certifiée ISO 9001

INNOVATION

49 Conférence publique: place au E-commerce

DOSSIER

4 La normalisation, au centre de nombreux enjeux stratégiques et de la compétitivité

INTERNATIONAL

- 18** Economic Mission to China and true opportunities for its participants
- 18** Calendrier septembre – décembre 2011
- 18** Economic mission in the framework of the upcoming Official Visit of H.R.H. the Grand-Duke to Vietnam
- 19** Nippon Export Award 2011: who will be the winner?
- 19** Foires de septembre – décembre 2011
- 20** Official Mission to the United Arab Emirates
- 22** Les entreprises luxembourgeoises exportatrices restent majoritairement tournées vers les pays voisins
- 26** Le salon FAKUMA: un événement majeur dans le domaine de la plasturgie
- 26** Environnement et écotecnologies: découvrir des solutions d'avenir à Pollutec Maroc
- 27** En avant pour le *b2fair* au salon MIDEST Paris, le premier salon mondial de la sous-traitance industrielle
- 29** BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires
- 31** Textes européens publiés du 2 juillet 2011 au 19 août 2011

FORMATION

- 32** La Luxembourg School for Commerce certifiée ISO 9001
- 32** «LSC Progress»: remise des certificats de réussite
- 33** Le droit de former
- 37** Indemnités d'apprentissage et vacances scolaires
- 39** Interview mit Dr. Bernhard Rosenberger: „Personalentwicklung ist deutlich mehr als Fortbildung“
- 39** LSC Actuel – Manifestations: Automne-Hiver 2011
- 41** Une communication efficace grâce aux formations en marketing
- 42** L'AED s'engage sur la voie de la Simplification administrative
- 43** Lancement d'une formation inédite pour appréhender l'économie luxembourgeoise et ses spécificités
- 43** Présentation de la réforme concernant le dépôt des comptes annuels dans le cadre du projet de la Centrale des bilans
- 44** Formabref: l'offre de formation professionnelle continue en chiffres
- 45** Deuxième voie de qualification pour adultes
- 45** Une étude à dimension internationale réalisée à Luxembourg permettra d'optimiser l'offre en matière de création d'entreprises
- 45** La nouvelle filière Cap Futur démarre en septembre 2011 au LTE avec deux classes
- 46** Programme de formation octobre – novembre 2011

INNOVATION

- 48** Une cure de jouvence pour la startup Homesystem
- 49** Conférence publique: place au E-commerce
- 50** Soutenir la compétitivité par une gestion de l'innovation efficace
- 52** Après le parcours 1,2,3 GO: des start-ups innovantes témoignent
- 56** L'Université du Luxembourg se lance dans la recherche sur le laser
- 56** CORDIS Partners Service: un nouvel outil pour faciliter les partenariats de recherche
- 58** Journées Création et Développement d'Entreprises 2011: le rendez-vous annuel des créateurs et des dirigeants d'entreprise à ne pas manquer!

ECONOMIE

- 60** Luxembourg arrive en 3^e position des villes offrant le pouvoir d'achat intérieur le plus élevé
- 61** Forte volatilité des résultats et des attentes des entreprises
- 64** Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise
- 67** Parole à un chef d'entreprise: Raymond Schadeck, membre élu, président de la Commission économique de la Chambre de Commerce

LEGISLATION & AVIS

- 70** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce



LEGISLATION & AVIS

72 Vers une dématérialisation des supports papier au sein de l'Etat

- 71** Toutes les sociétés inscrites au RCS appelées à mettre à jour leur dossier
- 72** Vers une dématérialisation des supports papier au sein de l'Etat
- 72** En bref
- 73** Une cellule de coordination en matière d'urbanisme
- 74** Intensification de la collaboration entre l'Administration des douanes et accises et la Direction de la Santé
- 74** Le STATEC devient l'Institut national de la statistique et des études économiques

FEDERATIONS/U.E.L.

- 76** La Fedil lance un appel en faveur de l'intégration des jeunes au marché de l'emploi
- 78** Un partenaire incontournable dans le secteur social, d'aides et de soins
- 78** Prix santé en entreprise: plus qu'un mois pour s'inscrire

FEDERATIONS/U.E.L.

76 La Fedil lance un appel en faveur de l'intégration des jeunes au marché de l'emploi

- 79** Accord entre l'Allemagne et la Suisse sur un nouveau système d'imposition transfrontalier

RSE

- 80** Chaque mois, l'INDR vous fait découvrir 2 bonnes pratiques en matière de RSE
- 81** Agir Anticiper Durablement, un engagement sociétal
- 81** Mediation agit en faveur de l'environnement

GRAND ENTRETIEN

- 82** "It's essential for Luxembourg to keep growing", Keith O'Donnell – Managing Partner, Atoz Tax Advisors

INFO ENTREPRISES

- 84** Deux véhicules 100 % électriques pour P&TLuxembourg
- 84** En bref

- 84** Vacances actives pour les élèves du Lycée de Lallange
- 85** De nouveaux locaux pour l'Etude Arendt & Medernach
- 87** L'hiver sera chaud!
- 88** Euroscript et Acrolinx concluent un accord de partenariat technologique innovateur
- 88** Le Park Inn by Radisson Luxembourg City a ouvert ses portes
- 90** CDC construction S.A. réalise le dédoublement du CR102 à Capellen
- 90** LIX et LU-CIX unissent leurs forces

Tourisme

- 92** Mieux agir en suivant la saison touristique de plus près

BOURSE

94

LES 100 VISAGES DE LA CDC

96

Editeur:

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: www.cc.lu

Paraît 10 fois par an

Tirage: 35.000 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention de la source.

Copie à l'éditeur

Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Violaine Mathurin, Corinne Briault

Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

Conception graphique:

rose de claire, design.

Couverture:

lola

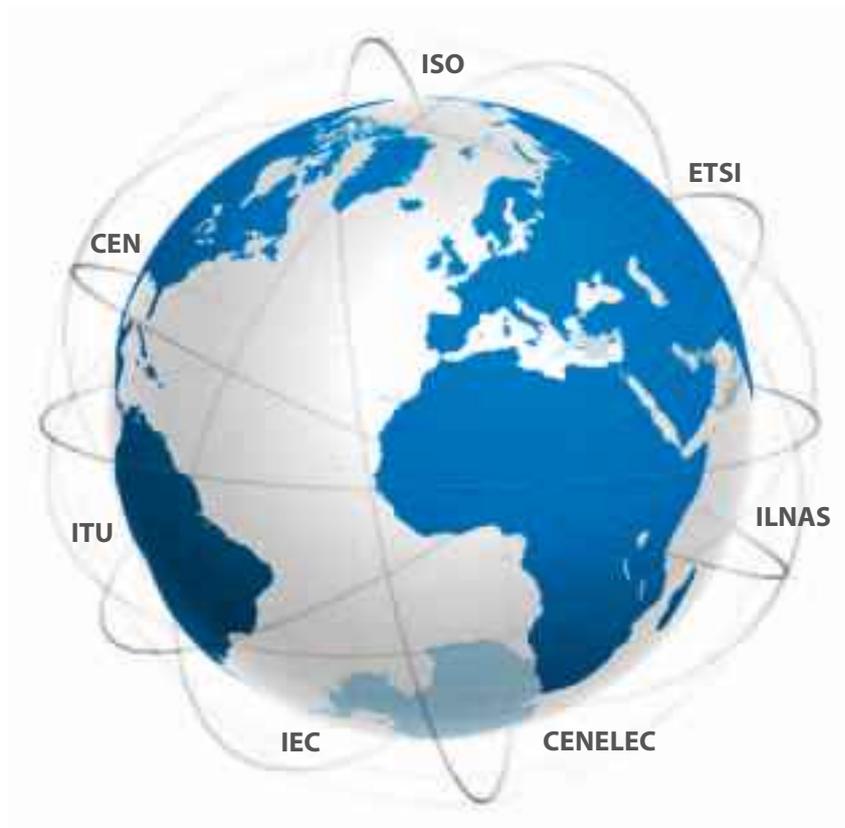
Crédit photographique:

MEV Verlag, EU, SIP,
ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Echanges internationaux

La normalisation, au centre de nombreux enjeux stratégiques et de la compétitivité

Les normes sont omniprésentes et indispensables à la vie quotidienne. Sans normes, il serait impossible, par exemple, de lancer un appel téléphonique international, d'écrire sur une feuille de papier ayant le même format dans différents pays, ou encore de reconnaître les symboles graphiques. Au-delà de ces aspects fonctionnels, le domaine de la normalisation caractérise des enjeux stratégiques considérables.

Selon l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), la normalisation est une activité propre à établir, face à des problèmes réels ou potentiels, des dispositions destinées à un usage commun et répété, visant à l'obtention du degré optimal d'ordre dans un contexte donné. En résumé, la normalisation permet de fournir des solutions à des problèmes techniques et commerciaux de produits, biens ou

services. A ce titre, il est important de souligner que la normalisation est une activité volontaire, axée sur le consensus et réalisée par les parties intéressées, dans un esprit d'ouverture et de transparence, au sein d'organismes de normalisation indépendants et reconnus. En effet, cette activité s'appuie sur la participation de tous les acteurs du marché (fabricants, utilisateurs, pouvoirs publics, associations, etc.), prend en compte les différents points de vue

et élabore des solutions globales afin de satisfaire les industries et les clients partout dans le monde. Les normes, fruits d'un choix collectif et raisonné, représentent ainsi le meilleur compromis entre, d'une part, les besoins des clients et, d'autre part, les possibilités des fabricants. En fournissant des lignes directrices applicables aux produits, processus et services, les normes permettent de faciliter les échanges, de garantir la compatibilité et l'interchan-

geabilité, de rassurer sur la qualité et la sécurité. En tant que références, les normes engagent tout un secteur, une profession ou une activité, dans une voie définie. De ce fait, elles correspondent donc à des enjeux éminemment stratégiques.

La normalisation: un enjeu de développement économique

Le renvoi aux normes est un élément essentiel de toute politique économique nationale, européenne et internationale. A l'échelle nationale, les normes déterminent des enjeux cruciaux pour chaque pays car elles permettent de diffuser de nouveaux produits sur le marché, de valoriser les avantages technologiques du pays, de prendre en compte les spécificités nationales et de défendre ses positions à l'échelle européenne et internationale. Plusieurs études mettent en relief **l'impact considérable des normes sur la croissance économique** du pays. Par exemple, en France, les normes ont contribué de l'ordre de 25 % à la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB), et au Royaume-Uni, les normes participent chaque année à hauteur de £ 2,5 milliards à l'économie et de 13 % à la croissance de la productivité du travail¹. Par ailleurs, le recours aux normes par les autorités réglementaires comporte de nombreux avantages car elles peuvent s'appuyer sur la compétence technique des normalisateurs et escompter une meilleure acceptation de la législation grâce au processus ouvert et transparent d'élaboration des normes. La normalisation est véritablement un instrument au service de la compétitivité et de la croissance économique du pays.

A l'échelle européenne, le rôle prépondérant des normes s'est défini progressivement au cours de la construction européenne à travers la création d'organismes européens de normalisation (Comité Européen de Normalisation (CEN), Comité Européen de Normalisation Electrotechnique (CENELEC) et Institut Européen de Normalisation des Télécommunications (ETSI)). De plus, les directives «Nouvelle Approche», initiées en 1985,

définissent les normes européennes comme des solutions possibles pour satisfaire aux exigences essentielles de ces directives. Dorénavant, les normes européennes sont clairement identifiées comme un outil primordial au service de la politique européenne car elles permettent, par exemple, la libre circulation des biens tout en assurant l'interopérabilité des produits, leur sécurité et leur qualité. En ce sens, **les normes sont intégrées dans la stratégie Europe 2020² pour une croissance intelligente, durable et inclusive à plusieurs titres**: «*Accélérer la mise en place de normes d'interopérabilité pour encourager les entreprises à innover*»; «*Améliorer la normalisation dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)*»; «*Améliorer le processus de normalisation en Europe, afin d'utiliser le potentiel des normes européennes et internationales pour la compétitivité à long terme de l'industrie européenne*». La Commission européenne souhaite ainsi renforcer le système européen de normalisation pour stimuler la croissance et renforcer la confiance.

A l'échelle internationale, les normes facilitent le commerce mondial car elles fournissent un cadre de référence et un langage commun pour tous. L'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), la Commission Electrotechnique Internationale (IEC) et l'Union Internationale des Télécommunications (ITU) constituent les trois organismes internationaux de normalisation. Parmi eux, l'ISO est le plus grand producteur de normes d'application volontaire au monde pour les entreprises, les Gouvernements et la société, de manière générale. Afin d'assurer une certaine hiérarchisation entre les normes à différentes échelles, la primauté revient aux normes internationales, l'objectif étant de fournir une solution technique internationale unique. C'est ainsi qu'une grande partie des normes internationales sont adoptées sans modifications comme normes européennes, par le biais de l'Accord de Vienne (1991) entre l'ISO et le CEN, et de l'Accord de Dresde (1996) entre le CENELEC et l'IEC.

La normalisation: un enjeu de développement commercial

Dans un contexte de mondialisation, la maîtrise des normes représente un avantage économique considérable pour les entreprises. En effet, en appliquant des normes, l'entreprise peut accéder à de nouveaux marchés, améliorer ses performances, bénéficier d'une image de marque, fiabiliser les relations avec ses partenaires et renforcer la confiance des consommateurs. En ce sens, l'étude menée par l'ISO³ sur les avantages économiques des normes internationales pour les entreprises est très révélatrice: la norme MPEG-2 sur le codage numérique a généré un marché estimé à \$ 2,5 trillions; la conteneurisation conforme à des normes internationales a diminué le temps de transport de 84 % et les coûts de 35 %; les normes internationales pour les programmes de maintenance des grues permettent de réaliser des économies estimées à environ \$ 3 milliards par an au niveau mondial et l'impact des normes pour l'industrie automobile mondiale permet d'augmenter le chiffre d'affaires entre 0,15 % et 3 %, selon l'entreprise et la fonction opérationnelle analysée. Par ailleurs, la participation à la normalisation représente également de nombreux atouts économiques pour l'entreprise. Grâce à un accès privilégié aux documents normatifs, l'entreprise peut anticiper les futures exigences du marché et également orienter le contenu en faisant valoir ses propres intérêts. L'entreprise possède ainsi un avantage concurrentiel qui se répercute par une augmentation de son chiffre d'affaires.

La normalisation: un enjeu de développement sociétal

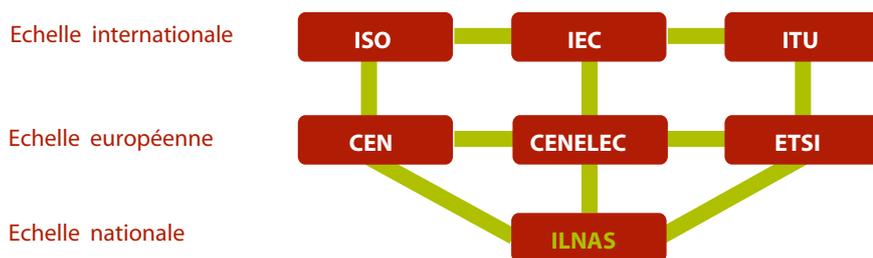
Depuis quelques temps, la normalisation dépasse le cadre des domaines techniques traditionnels pour s'intéresser à de nouveaux sujets tels que le management, les prestations de services et la responsabilité sociétale. Ce changement de paradigme correspond à un accroissement des demandes et besoins de normes dans les domaines non couverts jusqu'ici. De plus, la normalisation doit également répondre aux nouvelles préoccupations et exigences de la

¹ http://www.iso.org/iso/fr/ceo_brochure.pdf

² http://europa.eu/press_room/pdf/complet_fr_barroso_-_europe_2020_-_fr_version.pdf

³ http://www.iso.org/iso/fr/ceo_brochure.pdf

■ Schéma 1: Les organismes de normalisation



société, telles que la qualité, la reproductibilité, l'hygiène et la sécurité. Or, ces exigences sont difficilement vérifiables sans l'existence de référentiels communs et reconnus par tous. En ce sens, les normes simplifient la vie des consommateurs en augmentant la protection de la santé, la compatibilité, la transparence des informations, l'aptitude à l'emploi et le respect de l'environnement. Toutefois, une certaine confusion existe dans l'esprit du public entre les normes et les autres références qui se multiplient mais qui n'ont pas la même valeur que des normes. Un effort de sensibilisation à la normalisation est donc nécessaire auprès d'un large public.

■ La normalisation, processus ouvert et transparent

La normalisation: une structure bien définie

Afin d'avoir un système cohérent, dynamique et efficace, la normalisation est bien structurée à tous les niveaux. A l'échelle nationale, un ou plusieurs organismes sectoriels de normalisation défendent les intérêts nationaux au sein des organismes européens et internationaux de normalisation. Au Luxembourg, l'ILNAS est le seul et unique organisme de normalisation. Sur le plan européen et sur le plan international, trois organismes de normalisation existent et travaillent par paires sur

les mêmes thématiques. Tout d'abord, le Comité Européen de Normalisation Electrotechnique (CENELEC) et la Commission Electrotechnique Internationale (IEC) sont spécialisés sur les normes électrotechniques. Ensuite, l'Institut Européen de Normalisation des Télécommunications (ETSI) et l'Union Internationale des Télécommunications (ITU) sont focalisés sur les normes de télécommunications. Il est à noter à cet égard, que l'ETSI et l'ITU ont un mode de fonctionnement différent des autres organismes car ils sont basés sur la participation directe de l'industrie. Enfin, le Comité Européen de Normalisation (CEN) et l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) sont en charge de toutes les autres normes. Le schéma 1 et le tableau 2 mettent en évidence le paysage normatif et les principales caractéristiques des organismes européens et internationaux de normalisation.

La normalisation: une réalisation collective

La normalisation est un processus volontaire qui permet la création de normes reconnues et largement acceptées par tous dans la mesure où elles sont élaborées par tous les acteurs socio-économiques intéressés dans un esprit d'ouverture et de transparence.

Les normes sont ainsi réalisées par

ceux qui les exigent et par ceux qui en ont besoin, dans l'intérêt particulier et général. Toutes les parties intéressées peuvent donc prendre part à l'élaboration de normes: entreprises, associations, organismes de certification, pouvoirs publics, centres de recherche, syndicats, institutions professionnelles. Les représentants de ces différents groupes qui s'investissent en normalisation sont appelés «délégués» car ils apportent leurs connaissances et expériences au service des normes. Ces délégués nationaux sont inscrits dans un ou plusieurs groupes de travail au sein de leurs organismes nationaux de normalisation respectifs et travaillent sur des normes nationales, européennes et/ou internationales. A l'échelle européenne et internationale, les groupes de travail sont appelés comités techniques de normalisation. Par exemple, le comité technique européen CEN/TC 251 traite de l'informatique de santé, ou encore le comité technique international ISO/TC 207 porte sur le management environnemental. Sur le plan national, les comités nationaux dénommés comités miroirs sont établis dès lors que des intervenants nationaux participent dans les comités techniques. Le schéma 3 représente les différents groupes de travail.

La normalisation: trois principes, quatre étapes

Trois principes régissent la création d'une norme: **le consensus, la dimension industrielle et le volontarisme.** Ainsi, le point de vue de tous les intéressés doit être pris en compte; les normes doivent satisfaire les industries et les clients partout dans le monde et la normalisation s'appuie sur la participation volontaire de tous les protagonistes du marché. Quatre grandes étapes sont nécessaires dans l'élaboration d'une norme: un acteur socio-éco-

■ Tableau 2: Caractéristiques des organismes de normalisation (données 2010)

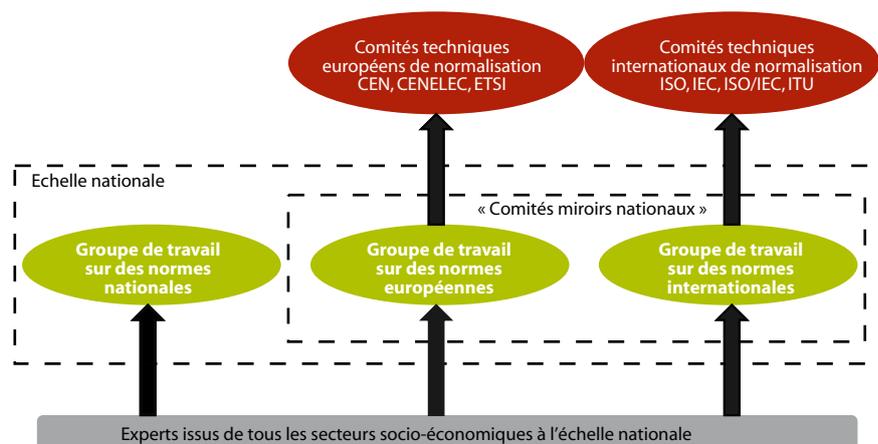
| Organismes de normalisation européens et internationaux | | Date de création | Nombre de membres | Nombre total de normes publiées |
|---|---|------------------|-------------------|---------------------------------|
| ISO | International Organization for Standardization | 1946 | 163 | 18 536 |
| IEC | International Electrotechnical Commission | 1906 | 81 | 6 991 |
| ITU | International Telecommunication Unit | 1865 | 192 | 10 000 |
| CEN | Comité Européen de Normalisation | 1961 | 31 | 14 134 |
| CENELEC | Comité Européen de Normalisation Electrotechnique | 1973 | 31 | 5 000 |
| ETSI | European Telecommunications Standards Institute | 1982 | 700 | 4 182 |

nomique propose tout d'abord un projet préliminaire de norme au sein d'un comité déjà existant (ou à créer) qui réunit toutes les parties intéressées. Cette nouvelle proposition est ensuite étudiée, préparée et, selon les besoins et intérêts, elle peut être traitée au niveau national, européen ou international. Une fois mis au point, le projet de norme passe ensuite au stade d'enquête publique, étape cruciale car elle est ouverte à tous et permet d'enrichir la norme par les différents commentaires et observations émis lors de la consultation. Après approbation, la norme est publiée par l'organisme de normalisation concerné. Le schéma 4 récapitule les différentes étapes qui durent en moyenne globalement trois ans. Les normes sont ensuite examinées régulièrement afin de toujours pouvoir répondre aux attentes et besoins du marché.

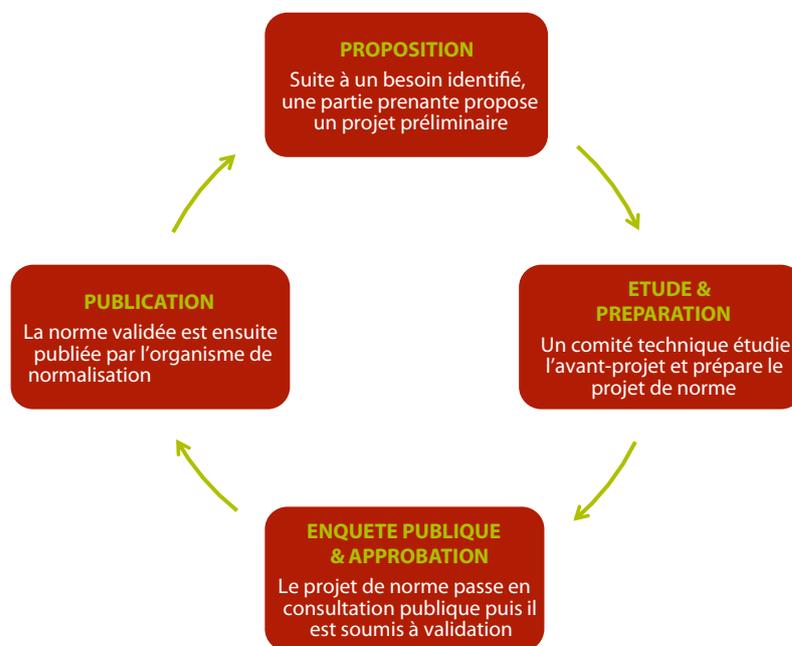
Normes internationales et normes européennes: deux poids, deux mesures

Le système international de normalisation et le système européen de normalisation se distinguent à travers deux éléments: la procédure de vote et la portée des normes. En matière de normalisation internationale, le vote s'effectue selon le principe «un pays, une voix», autrement dit, chaque pays a le même poids lorsqu'il s'agit de voter des normes internationales. C'est un avantage considérable pour le Luxembourg qui peut ainsi faire valoir ses intérêts économiques nationaux au même titre que la Chine et les Etats-Unis, par exemple. Sur le plan européen, le vote s'effectue de manière pondérée selon le Traité de Nice de 2001 qui fixe la répartition des voix des Etats membres au Conseil de l'Union européenne. De plus, un autre élément est à prendre en considération dans la normalisation européenne, à savoir la transposition obligatoire des normes européennes sur le plan national. En effet, dans un souci d'harmonisation et d'uniformité, les organismes nationaux de normalisation membres du CEN et du CENELEC doivent retirer toutes les normes nationales conflictuelles et mettre en application les normes européennes sur le plan national dans un délai de six mois après leur publication. Les normes européennes peuvent alors être transposées soit par publication d'un texte identique avec ajout de la marque nationale, telles

■ Schéma 3: Les groupes de travail en normalisation



■ Schéma 4: Les grandes étapes d'élaboration d'une norme



que «DIN EN» en Allemagne ou «NF EN» en France; soit par notice d'entérinement au Journal Officiel, la norme restant alors «EN». Cette deuxième option est appliquée au Luxembourg dans la mesure où toutes les normes européennes sont publiées au Mémorial A, prenant ainsi de fait le statut de normes nationales.

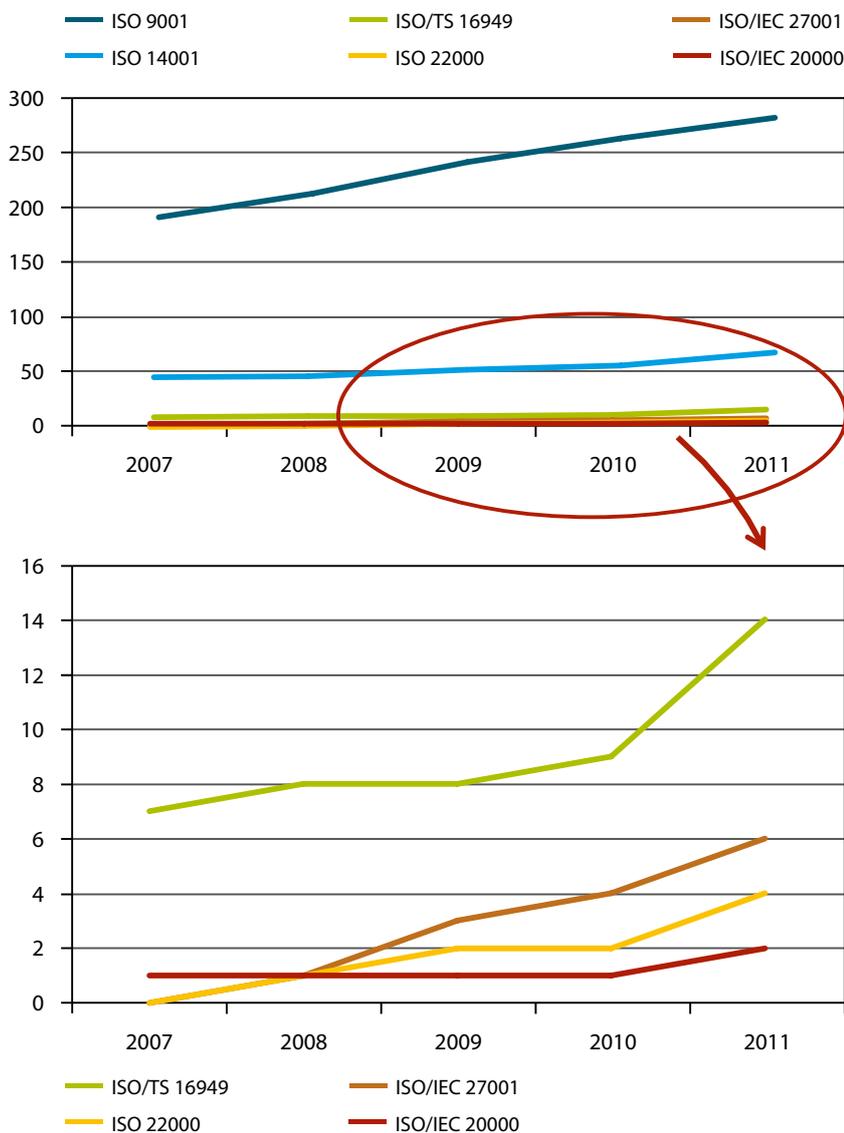
Il est donc important pour le Luxembourg de prendre en compte les deux systèmes de normalisation: **à l'échelle internationale, le Luxembourg a un pouvoir considérable et à l'échelle européenne, il est nécessaire de suivre, voire d'influencer en amont, les futures normes nationales.**

■ La normalisation, multiples facettes, nombreux impacts

Normalisation et réglementation

Les normes visent à répondre aux besoins du marché et sont, par principe, d'application volontaire. Toutefois, un certain nombre d'entre elles peuvent contribuer à l'application de la réglementation technique et leur contenu peut ainsi devenir d'application obligatoire. Les réglementations peuvent conférer aux normes trois statuts: une application obligatoire (la norme est alors un moyen unique de satisfaire les exigences du texte); une présomption de conformité (la norme devient un chemin possible pour satisfaire les exi-

■ Graphique 5: Evolution du nombre de certifications au Luxembourg depuis 2007



gences); une valeur indicative dont les implications dépendent de chaque texte. Par exemple, dans le cadre des directives Nouvelle Approche⁴, les normes européennes publiées au Journal Officiel des Communautés européennes (JOCE) constituent un mode de preuve privilégié pour se conformer aux exigences de ces directives.

Normalisation et certification

Pour prouver la conformité aux normes, il existe deux possibilités pour le fournisseur: soit il déclare par lui-même la conformité aux normes et s'en-

gage donc sur la qualité de ses produits, services ou processus, soit il fait appel à une tierce partie qui vérifie la conformité aux exigences de la norme. Dans le second cas, la certification, demeurant un acte volontaire, procure à l'entreprise de nombreux avantages car elle permet d'augmenter la confiance des parties prenantes, de valoriser son image de marque et de bénéficier d'un atout concurrentiel. Depuis quelques années, le nombre de certifications à l'échelle internationale n'a cessé de croître, comme le montre l'étude ISO des certifications 2009⁵. Selon cette

dernière, le nombre de certifications selon la norme ISO 9001 sur le management de la qualité (éditions 2000 et 2008) a connu un énorme succès avec plus d'un million de certificats délivrés dans 178 pays. En deuxième position, plus de 223.000 certifications ont été octroyées dans 159 pays selon la norme ISO 14001:2004 relative au management environnemental. Par ailleurs, 41.240 certificats ISO/TS 16949:2002 et 16.424 certificats ISO 13485:2003 ont été délivrés en 2009, respectivement dans le secteur automobile et médical. Il est également à noter une croissance spectaculaire du nombre de certifications ISO/IEC 27001:2005 et ISO 22000:2005 par rapport à 2008, ce qui révèle bien la prise en compte par les organisations concernées des enjeux majeurs liés à la sécurité de l'information, d'une part, et à la sécurité alimentaire, d'autre part. Au Luxembourg, le nombre de certifications augmente de même considérablement, comme le montre le graphique 5 ci-contre.

Normalisation et innovation

La normalisation et l'innovation sont souvent jugées antagonistes selon l'idée que la normalisation est une œuvre collective, propriété de tous, tandis que l'innovation est destinée à rester la propriété privée de son inventeur. De plus, la normalisation est perçue comme un élément bridant la flexibilité. Or il s'agit d'une analyse peu pertinente dans la mesure où une normalisation dynamique est un vecteur important d'innovation, aussi bien en amont qu'en aval du processus d'innovation. En amont, les normes favorisent la capitalisation des connaissances en fournissant des méthodes et des résultats de référence. Elles constituent ainsi un cadre commun qui permet de gagner du temps dans le processus d'innovation. En effet, il suffit d'imaginer le temps qu'il faudrait à un fabricant pour produire un nouveau modèle de téléphone portable s'il devait à chaque fois réinventer tous les éléments du système! L'apport des normes est donc crucial dans le développement des innovations. En aval du processus d'innovation, les normes jouent également un rôle considérable

⁴ http://ec.europa.eu/enterprise/policies/european-standards/index_fr.htm

⁵ http://www.iso.org/iso/fr/iso_catalogue/management_standards/certification/the_iso_survey.htm

car elles permettent de **diffuser des idées d'avant-garde et des techniques de pointe, de valoriser les résultats de la recherche, d'assurer l'interopérabilité et la compatibilité et de créer un climat de confiance chez l'utilisateur final**. Quelques exemples notoires illustrent bien ces avantages: l'entreprise Michelin a développé à la fin de la Seconde Guerre mondiale une norme sur le pneu radial au plan mondial, permettant d'assurer l'interchangeabilité des pneumatiques partout dans le monde; la norme GSM, à la fin des années 1980, a largement contribué au développement d'un nouveau marché, celui de la téléphonie mobile en Europe et dans le monde entier; en 2004, les réflexions au plan européen sur les nanotechnologies ont révélé le besoin de disposer de normes pour rassurer les utilisateurs de ces produits. Par ailleurs, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne ont identifié la normalisation comme stimulant l'innovation dans le rapport *«Vers une contribution accrue de la normalisation à l'innovation en Europe»*⁶. Ainsi, l'Union européenne souhaite renforcer le système européen de normalisation en apportant une contribution importante aux actions prioritaires en faveur de l'innovation telles que la politique industrielle durable, les marchés porteurs, les marchés publics et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans ce cadre également, la normalisation et les normes permettent de diffuser les résultats des projets de recherche vers le marché et de ce fait, ont un impact économique important.

Normalisation et propriété intellectuelle

Dans le même esprit d'opposition entre normalisation et innovation, les liens entre normalisation et propriété intellectuelle sont souvent perçus comme inexistant, voire antagonistes. Selon ce principe, les normes impliqueraient la collectivisation des inventions et empêcheraient la propriété intellectuelle. Or l'innovation «autiste» qui ne se préoccupe pas des conditions de mise sur le marché risque d'être stérile. Ainsi, une technologie innovante, malgré ses

qualités, peut échouer si son accès n'est pas suffisamment facilité. Par exemple, dans le domaine des TIC, un format pour l'enregistrement vidéo n'a pas réussi à s'imposer car l'entreprise, titulaire du brevet, a refusé de donner l'accès de ce format à ses concurrents et, par conséquent, un autre format s'est finalement imposé. **Les normes et la propriété intellectuelle sont clairement complémentaires au service de l'innovation**: la propriété intellectuelle contribue à protéger les innovations des entreprises alors que la normalisation permet de diffuser les innovations brevetées par l'entreprise sur le marché. Pour éviter les tensions entre ces deux activités, il est essentiel que la normalisation des produits, services ou processus brevetés se réalise dans des conditions justes, raisonnables et non discriminatoires.

■ La stratégie normative luxembourgeoise à l'horizon 2020

L'ILNAS (Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services) est l'Organisme luxembourgeois de normalisation. Dans ce cadre, afin de promouvoir la normalisation au Grand-Duché, l'ILNAS a rédigé la Stratégie normative luxembourgeoise pour la période 2010-2020⁷ et s'appuie sur l'ANEC (Agence pour la Normalisation et l'Economie de la Connaissance) pour sa mise en œuvre.

La normalisation dans la stratégie de l'Union européenne

Dans un contexte de renforcement et d'amélioration du système européen de normalisation, les organismes européens de normalisation et leurs membres constituent la clé de voûte de cette réforme. La stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive fait ainsi de la normalisation un des éléments clés de la compétitivité à long terme. En effet, *«à l'échelle de l'Union, la Commission européenne s'efforcera d'améliorer le processus de normalisation en Europe afin d'utiliser le potentiel des normes européennes et internationales pour la compétitivité à long terme de l'industrie européenne»*. A

ce titre, l'Union européenne invite spécifiquement les différents organismes nationaux de normalisation à mettre en place une stratégie claire et efficace de normalisation.

La normalisation dans le programme gouvernemental

Au Luxembourg, le Gouvernement a clairement identifié, dans son programme gouvernemental 2009-2014, la normalisation comme un instrument essentiel au service de la compétitivité: *«le Gouvernement procède au développement de la normalisation, qui permet l'amélioration de la compatibilité, l'identification des attributs admissibles minimaux, la présentation de renseignements et de descriptions de produits, la mise en place d'économies d'échelle, la facilitation du commerce international et la promotion de l'innovation. La normalisation contribue donc à l'amélioration de la productivité du travail, à la facilitation du commerce et au développement de nouveaux marchés»*.

L'ILNAS, coordinateur de la stratégie luxembourgeoise de normalisation

Ainsi, dans un contexte européen et national de développement de la normalisation, il apparaissait nécessaire de mettre en place une stratégie nationale de normalisation. C'est pourquoi, l'ILNAS, en tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation, a adapté la stratégie normative luxembourgeoise pour la période 2010-2020, en parfaite adéquation avec la stratégie Europe 2020 et le programme gouvernemental 2009-2014. Cette stratégie, validée par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, a pour objectifs de **mieux soutenir l'économie en termes de compétitivité, de visibilité et de performance** mais aussi de promouvoir une culture normative homogène au niveau national ainsi que d'améliorer la reconnaissance internationale du Luxembourg au niveau normatif et d'animer une démarche fédératrice et innovante pour la normalisation luxembourgeoise. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie luxembourgeoise de normalisation se développe autour de cinq piliers:

⁶ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0133:FIN:fr:PDF>

⁷ <http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/normalisation/etudes-nationales/ilnas-strategie-normalisation-2010-2020.pdf>

Pilier I: l'approche normative sectorielle

Le **premier pilier**, relatif à l'approche normative sectorielle, vise à soutenir les secteurs d'activité économique «porteurs» pour le Luxembourg, en lien direct avec les priorités fixées par le Gouvernement. Un secteur est déjà bien abouti au niveau normatif au Luxembourg, à **savoir les TIC**. En effet, l'ILNAS est, depuis 2009, membre participant au sein du comité international de normalisation dédié aux TIC (ISO/IEC JTC1⁸) et peut, à ce titre, défendre les intérêts nationaux et se positionner en matière de TIC sur l'échiquier mondial de la normalisation. De plus, le nombre d'experts en normalisation TIC est le plus important au regard de l'ensemble des experts inscrits au registre national⁹, géré par l'Organisme luxembourgeois de normalisation. A cet égard, plusieurs outils ont été développés par l'ILNAS pour soutenir la normalisation dans ce secteur: réunion trimestrielle ISO/IEC JTC1 (Forum ISO/IEC JTC1), mise en relation des experts d'un comité avec les représentants d'un secteur économique donné dans le cadre de l'élaboration d'une norme (Chapitre national ISO/IEC JTC1), journée nationale sur la normalisation des TIC (ISO/IEC JTC1 National Day)¹⁰.

Un deuxième secteur normatif est actuellement en cours d'étude prospective, à savoir celui de l'énergie, et une analyse normative spécifique à ce secteur a été lancée en mars 2011. Cette analyse consiste à faire l'inventaire des normes publiées et en cours de développement au niveau européen et international, à identifier les acteurs nationaux concernés et à mettre en lien ces acteurs avec les résultats de la veille normative. La publication du rapport de veille normative et du rapport d'analyse normative est prévue pour septembre 2011 afin de présen-

ter les résultats aux acteurs du marché national de l'énergie¹¹.

Par la suite, selon les priorités fixées par le Gouvernement, d'autres secteurs seront analysés du point de vue normatif.

Pilier II: le développement de la recherche et innovation sectorielle

Le deuxième pilier concerne le développement de la recherche et de l'innovation sectorielle. En effet, pour garantir les évolutions économiques sectorielles nationales dans le domaine normatif, l'ILNAS analyse, à partir des données de terrain, toutes les possibilités de projets de recherche et innovation. Un projet de recherche «NormaFi-IT», mené par l'ILNAS en collaboration avec le Centre de Recherche Public Henri Tudor, est actuellement en cours et vise à améliorer les liens entre normes et confiance numérique, innovation et compétitivité. Les différents résultats du pilier I permettront à terme de dégager également de nouvelles pistes de recherche¹².

Pilier III: le développement sectoriel de l'Organisme luxembourgeois de normalisation

Le troisième pilier s'attache au développement sectoriel de l'Organisme luxembourgeois de normalisation, en adéquation avec l'approche normative sectorielle. Ainsi, en fonction des besoins identifiés par le marché national, cette approche permettra de renforcer et de développer les missions de l'Organisme luxembourgeois de normalisation. Par ailleurs, un travail de support aux délégués nationaux inscrits aux comités techniques de normalisation est actuellement en cours afin de les aider à participer de manière efficace aux travaux de normalisation. Une première étude a été menée en collaboration avec le Centre de Recherche Public Henri Tudor dans le but de déterminer le pro-

fil et les motivations des délégués inscrits dans les comités. De ce fait, cette étude a également permis d'identifier les besoins de ces délégués. En regard, des formations seront alors organisées pour faciliter leur participation aux travaux de normalisation européens et/ou internationaux¹³.

Pilier IV: la formation à la normalisation

Le quatrième pilier se focalise sur la formation à la normalisation afin de sensibiliser tous les acteurs socio-économiques aux enjeux de la normalisation. En effet, il est aujourd'hui crucial d'acquérir une bonne connaissance stratégique des normes qui font partie du quotidien et qui régissent le marché. Ainsi, l'ILNAS souhaite développer plusieurs programmes de formation auprès des secteurs public, privé et de la recherche. Deux formations ont déjà été développées, une qui se focalise sur la normalisation et ses principaux concepts et l'autre sur la normalisation et ses développements stratégiques. Une étude a également été menée sur le domaine et permettra de mettre à jour l'exécution en cours de ce pilier¹⁴.

Pilier V: la mise en place et le développement de l'Agence pour la Normalisation et l'Economie de la Connaissance

Enfin, le cinquième pilier vise à accompagner la mise en œuvre de la stratégie normative luxembourgeoise via la création de l'Agence pour la Normalisation et l'Economie de la Connaissance (ANEC).

L'ANEC, organe d'exécution de la stratégie luxembourgeoise de normalisation

Afin notamment de mettre en œuvre la stratégie normative luxembourgeoise 2010-2020, l'Agence pour la Normalisation et l'Economie de la Connaissance

⁸ http://www.iso.org/iso/jtc1_home.html

⁹ <http://www.ilnas.public.lu/fr/normalisation/participation-aux-travaux-de-normalisation/index.html>

¹⁰ L'ILNAS, en collaboration avec la Chambre de Commerce, organise la première journée nationale ISO/IEC JTC1 intitulée «International Standards – Creating confidence in IT» le 14 octobre 2011, dans le cadre de la journée mondiale de la normalisation

¹¹ L'ILNAS, avec le soutien de l'ANEC, présentera notamment l'approche normative du secteur de l'énergie lors de la conférence du 6 octobre 2011, intitulée: «Développements normatifs du secteur de l'énergie: En quoi les normes contribuent à atteindre les objectifs liés à une politique énergétique?» et lors de la conférence du 22 novembre 2011, intitulée: «Développements normatifs du secteur de l'énergie: de la norme EN 16001 à la norme ISO 50001»

¹² Dans le cadre du projet «NormaFi-IT», un livre blanc sur la confiance numérique sera publié en 2012

¹³ Dans le cadre de la Semaine de la Qualité 2011, l'ILNAS, avec le soutien de l'ANEC, organise le 22 novembre 2011 une conférence sur la participation des délégués luxembourgeois aux travaux de normalisation européens et internationaux

¹⁴ La prochaine formation «Le domaine normatif et ses principaux concepts» aura lieu le 6 décembre 2011 à la Luxembourg School for Commerce de la Chambre de Commerce

(ANEC) a été créée en octobre 2010 sous la forme d'un groupement d'intérêt économique. L'ANEC met en commun les forces de l'ILNAS, du STAT-EC, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers au service de la normalisation et de l'économie de la connaissance. Cette agence a pour objet la promotion, la sensibilisation, la formation et le suivi dans le domaine de la normalisation ainsi que la recherche appliquée dans le but de soutenir la compétitivité des entreprises au Luxembourg. Cinq missions normatives spécifiques ont été attribuées à cette nouvelle agence: la communication, promotion et sensibilisation sur la normalisation; l'organisation de formations sur la normalisation; le développement d'une approche sectorielle; le soutien aux comités techniques de normalisation et la coordination des activités de recherche et innovation normatives luxembourgeoises.

■ Participation à la normalisation: agir au lieu de subir!

Une décision stratégique pour les entreprises

Dans un contexte de multiplication des échanges et de compétition accrue, les normes jouent un rôle prépondérant et la participation au processus normatif constitue aujourd'hui un outil stratégique. De nombreuses entreprises ont déjà saisi tout l'intérêt d'être acteur dans la normalisation car elles en retirent de précieux avantages. Tout d'abord, l'entreprise bénéficie d'un accès privilégié aux documents normatifs; elle peut alors réaliser sa propre veille et anticiper en amont les évolutions futures. Ainsi, l'entreprise peut être la première à présenter un produit, service ou processus conforme et devancer ses concurrents non préparés. Ensuite, l'entreprise exerce un pouvoir certain car elle peut, non seulement, donner son avis, mais également, valoriser son savoir-faire et ses bonnes pratiques. A ce titre, le principe selon lequel «celui qui fait la norme fait le marché» prend tout son sens. D'autre part, via les différentes réunions de normalisation, l'entreprise accède à un lieu privilégié d'échanges, ce qui lui per-



(de g. à d.) L'équipe Normalisation au Luxembourg: Marc Clement, Michel Wirtz, Solenn Vidal, Nicole Hartmann, Jean-Philippe Humbert, Jean-Marie Reiff, Raymond Sachsen, Aurélie Couvidat, Hervé Peter, Nicolas Mayer

met notamment de rencontrer des partenaires stratégiques potentiels à différents niveaux. Enfin, de nouvelles opportunités peuvent également se présenter, l'entreprise peut, par exemple, identifier de nouvelles pistes de développement et se positionner ainsi en termes de compétitivité.

Un investissement durable

Participer à la rédaction d'une norme représente des coûts pour l'entreprise en termes de temps et de ressources, mais il s'agit d'un investissement durable qui lui permet de mettre en avant ses pratiques et de faire valoir sa stratégie. Une attitude offensive est donc nécessaire pour peser dans les travaux de normalisation. Plusieurs études démontrent les bénéfices de la participation à la normalisation. Par exemple, une étude menée par le DIN¹⁵ (Deutsches Institut für Normung – organisme national de normalisation allemand), auprès de 4.000 entreprises en Allemagne, Autriche et Suisse,

montre que la participation procure aux entreprises des avantages en termes de coûts, d'acquisition de connaissances et d'influence. Par ailleurs, une autre étude de cas, menée par Henk J. de Vries¹⁶, professeur associé en normalisation (Rotterdam School of Management), révèle que, dans la majorité des cas, les bénéfices à terme l'emportent largement sur les coûts de participation initiale.

La participation des PME

Les petites et moyennes entreprises sont souvent sous-représentées dans les travaux de normalisation, par manque de ressources ou d'expertise technique ou encore selon la perception erronée que cette activité serait exclusivement réservée aux grandes entreprises. Cependant, les PME peuvent retirer de nombreux avantages en participant activement au sein des comités techniques de normalisation. En effet, les PME peuvent peser face aux grands groupes; défendre leurs propres inté-

¹⁵ http://www.din.de/sixcms_upload/media/2896/economic_benefits_standardization.pdf

¹⁶ http://www.iecchallenge.org/papers/pdf_iecchallenge/vries.pdf

rêts; gagner en crédibilité et valoriser leur savoir-faire. Afin de sensibiliser les PME et d'accroître leur participation aux travaux normatifs, la Commission européenne a lancé le projet européen SMEST «Small and Medium Enterprises Standardization Toolkit» en 2008 pour dresser un état des lieux des bonnes pratiques et proposer des recommandations. Dès à présent, l'ILNAS, via l'ANEC, travaille dans le sens du projet européen SMEST, et dégagera à terme des actions concrètes afin de faciliter la participation des PME luxembourgeoises au processus de normalisation.

Les conditions de participation au Luxembourg¹⁷

Dans le cadre des travaux de normalisation à l'échelle nationale, européenne et internationale, toute personne intéressée doit s'inscrire auprès de l'Organisme luxembourgeois de normalisation qui constitue la plate-forme d'accès aux différents comités techniques. Au Luxembourg, l'ILNAS est l'Organisme luxembourgeois de normalisation et peut s'entourer, en tant que membre des organismes européens et internationaux de normalisation, d'experts de tous horizons. Pour permettre à tous les acteurs socio-économiques de prendre

part à la normalisation, **l'inscription en tant que délégué national est gratuite au Luxembourg.** En outre, l'ILNAS a rédigé une politique relative à la participation dans les comités techniques de normalisation qui donne des lignes directrices pour le déroulement de ces activités. Une formation est également en cours de développement à destination des nouveaux délégués pour leur donner toutes les informations nécessaires à une participation efficace aux travaux de normalisation.

Des délégués nationaux en normalisation témoignent

Plusieurs professionnels de différentes structures et secteurs, inscrits au registre national des délégués en normalisation de l'ILNAS, expliquent les avantages à participer aux travaux de normalisation.

■ Béatrix Barafort, Centre de Recherche Public Henri Tudor



Déléguée et présidente inscrite au sein du comité international de normalisation ISO/IEC JTC1/SC7 – Ingénierie des logiciels et des systèmes

Editrice principale de la norme ISO/IEC 20000-4, Technologies de l'information – Gestion des services – Partie 4: Modèle de référence de processus

«En tant que présidente et experte du groupe ISO/IEC JTC1/SC7, je participe régulièrement aux réunions internationales de ce groupe, ce qui accentue d'autant plus mon accès privilégié à l'information normative dont bénéficient les experts. La vision stratégique de mon entreprise sur le développement de normes m'a permis de m'impliquer au mieux dans cette position et par là même de représenter les intérêts du Luxembourg aux réunions de normalisation internationales à l'étranger. Par ailleurs, mon expérience en tant qu'éditrice internationale d'une norme ISO a été très enrichissante, il s'agissait d'un véritable défi à relever et il fallait tenir jusqu'au bout. Le fait d'avoir travaillé dans des projets de recherche nationaux et européens a été un atout incontestable dans l'approche à adopter. J'ai appris énormément à la fois sur le côté technique (Contenu de la norme, procédures ISO) et sur le côté humain (Echanges d'expertise, recherche du consensus, approches différentes).»

■ Louis-Guy Cajot, Arcelor Mittal



Délégué inscrit au sein des comités européens de normalisation CEN/TC 250/SC3 – Eurocode 3: Design of steel structures et CEN/TC 250/SC4 – Eurocode 4: «Design of composite steel and concrete structures».

«Dans le domaine de la construction, les normes sont très importantes dans la mesure où le client est très souvent forcé d'y faire référence. En ce sens, la normalisation constitue un passage obligé mais aussi un véritable outil de promotion puisque la présence d'un produit ou d'une solution dans les normes constitue une reconnaissance de ses performances, ce qui permet de convaincre les parties prenantes et facilite dès lors sa promotion. Ce travail d'expert fait donc partie des activités primordiales du centre de recherche au sein duquel j'exerce. Par ailleurs, dans le domaine de la conception et du dimensionnement des structures, l'adoption des Eurocodes, normes européennes de construction, va profondément changer la pratique des bureaux d'études. C'est pourquoi nous veillons à ce que tout nouveau développement s'inscrive dans la philosophie de cette norme européenne. En effet, cela accélère l'accès au marché. La normalisation supporte ainsi notre innovation.»

¹⁷ Les modalités d'inscription en tant que délégué national sont disponibles sur le site Web de l'ILNAS: <http://www.ilnas.public.lu/fr/normalisation/participation-aux-travaux-de-normalisation/index.html>

■ Gilles Klein, Carrosserie Comes



Délégué inscrit au sein du comité européen de normalisation CEN/ TC 192 – Fire service equipment.

«J'ai acquis une certaine expérience dans mon domaine d'activité – les véhicules de secours d'urgence – et je souhaitais pouvoir influencer de façon positive la législation et/ou la réussite d'un projet de norme dans ce domaine. Dans un premier temps, il s'agissait surtout d'une motivation personnelle: utiliser mon expérience afin de participer à la rédaction d'une norme favorisant la sécurité des intervenants et des victimes. Mais dans un second temps, la compétence acquise dans ce domaine nous donne un réel avantage commercial vis-à-vis de nos clients. Comme je suis en dialogue permanent avec certains d'entre eux, ils estiment mon engagement dans l'organisme de normalisation et se rendent compte que par mon intermédiaire ils peuvent, pour ainsi dire, participer d'une façon indirecte à l'élaboration des normes. D'autre part, ils savent que j'applique mon savoir lors de la réalisation de leurs projets souvent très ambitieux, leur permettant ainsi d'être en conformité avec les normes les plus récentes.»

■ David Leurs, Secalt



Délégué inscrit au sein du comité européen de normalisation CEN/ TC 98 – Plate-formes suspendues.

«La norme EN 1808, relative aux plate-formes suspendues à niveaux variables, régit toute notre activité, il était donc indispensable de s'investir dans les travaux de normalisation en lien avec cette norme. Ainsi, la participation au comité technique européen CEN/TC 98 nous permet, d'une part, de nous tenir informé de l'évolution de cette norme et, d'autre part, de proposer notre expertise en valorisant notre savoir-faire. Nous travaillons quotidiennement avec cette norme, nous l'analysons et la «décortiquons» sans cesse. Nous pouvons ainsi l'évaluer et émettre des commentaires afin de l'améliorer. La participation au sein de ce comité cadre parfaitement avec notre activité.»

■ Jacques Mersch, BioMonitor



Délégué inscrit au sein du comité européen de normalisation CEN/TC 264/WG31 – Air quality; Biomonitoring methods with mosses and lichens.

«La participation à des comités de normalisation donne la possibilité d'exercer une influence directe sur les outils de travail de notre secteur d'activité qui est l'évaluation et le suivi de la qualité de l'environnement. Le contact avec des experts à l'échelle européenne, à la fois universitaires et praticiens, apporte à notre éventail de compétences un caractère d'innovation et de réactivité face aux évolutions techniques. Cette démarche contribue à assurer la qualité de nos prestations.»

Vous possédez des compétences dans votre domaine d'activité? Vous souhaitez anticiper les futures exigences du marché? Vous souhaitez influencer sur les travaux de normalisation?

Pour participer, il vous suffit d'adresser votre demande à normalisation@ilnas.etat.lu en fournissant les documents requis (CV, lettre de motivation, formulaire complété, copie signée de la politique).

Après validation de votre demande, l'ILNAS vous ouvrira les portes de la normalisation pour devenir membre du réseau normatif.

Contact:

ILNAS, Organisme luxembourgeois de normalisation

Tél.: (+352) 46 97 46 62 – E-mail: normalisation@ilnas.etat.lu

Agence pour la Normalisation et l'Economie de la Connaissance (ANEC)

Tél.: (+352) 46 97 46 70 – E-mail: anec@ilnas.etat.lu

A vos agendas!

- **6 octobre 2011:** Conférence «Développements normatifs du secteur de l'énergie: En quoi les normes contribuent-elles à atteindre les objectifs liés à une politique énergétique?», 9h-12h, Hôtel Parc Alvisse
- **14 octobre 2011:** Conférence "International Standards – Creating confidence in IT", 9h-17h, Chambre de Commerce
- **15-23 octobre 2011:** Stand Normalisation, Foire d'automne, Luxexpo
- **25 octobre 2011:** Table ronde: «Construisons l'avenir via les normes– L'application des Eurocodes et des Annexes Nationales au Luxembourg», 9h-12h, Chambre des Métiers
- **22 novembre 2011:** Journée ILNAS lors de la Semaine de la Qualité 2011
 - «Développements normatifs du secteur de l'énergie: de la norme EN 16001 à la norme ISO 50001», 9h-11h, Chambre des Métiers
 - «Participation des experts luxembourgeois aux travaux de normalisation européens et internationaux», 17h-19h, Chambre des Métiers
- **6 décembre 2011:** Formation «Le domaine normatif et ses principaux concepts», 9h-17h, Luxembourg School for Commerce



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

ESPACE ENTREPRISES

 (+352) 42 39 39 – 330

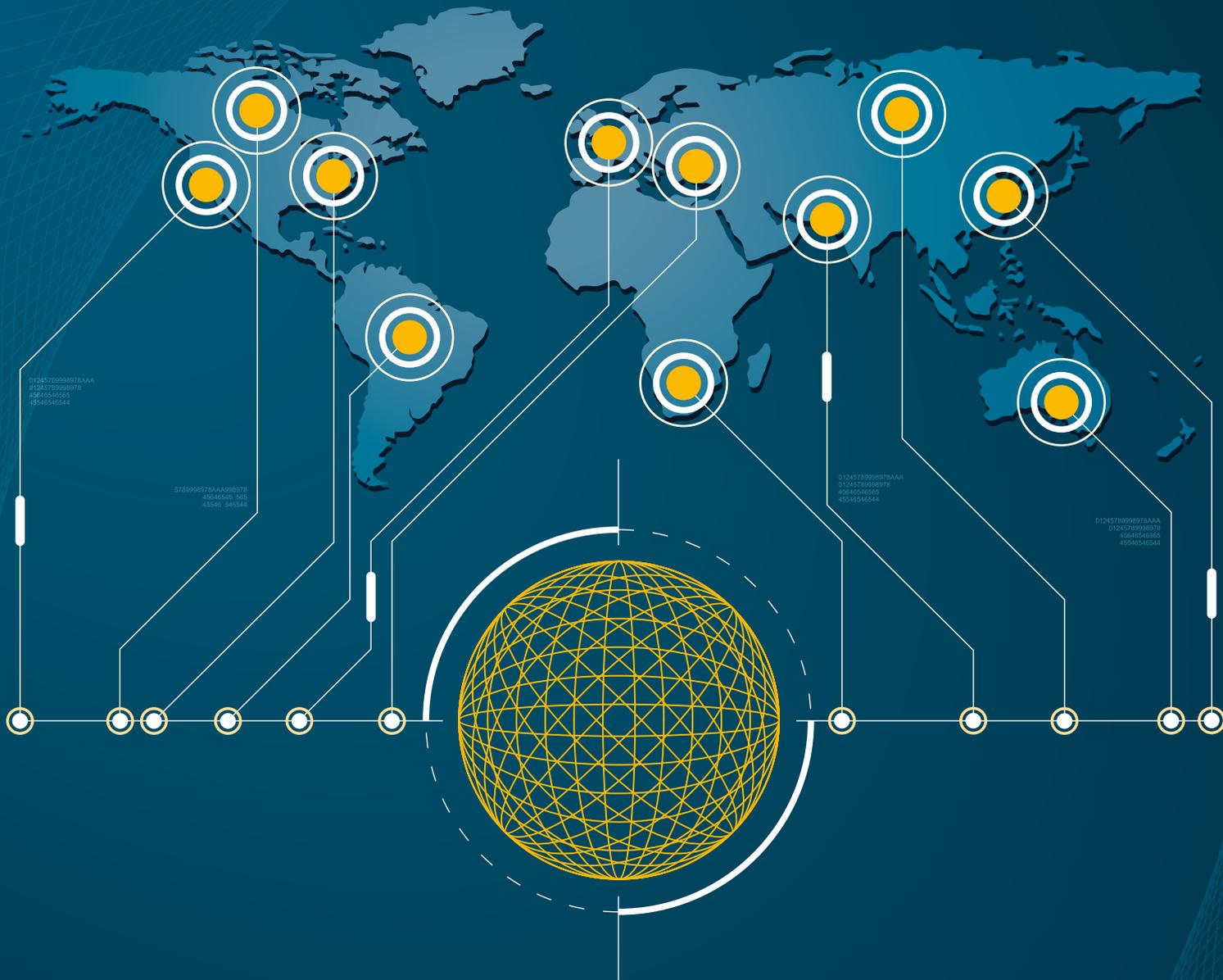
 entreprises@cc.lu



VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

WORLD STANDARDS DAY

LUXEMBOURG



CONFERENCE

International Standards - Creating confidence in IT

October 14th, 2011 / Chamber of Commerce / 9 a.m. - 5 p.m.

Organized by :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur

ILNAS

Institut Luxembourgeois de la normalisation,
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services



With the support of :



ANEC
AGENCE POUR LA NORMALISATION ET
L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE



Déjà disponibles à partir de € 399.

Les imprimantes laser couleur les plus rapides de Brother.

La gamme HL-4000 vous assure des impressions très nettes jusqu'à 28 ppm en couleur ou en noir et blanc. Ces imprimantes sont prêtes pour la mise en réseau, extrêmement fiables et elles bénéficient de 2 ans de garantie sur site. Pas mal, surtout si l'on sait qu'elles peuvent aussi être équipées de cartouches haute capacité qui vous permettent de faire de sérieuses économies. Plus d'infos sur www.brother.be ou au 02/467 42 11.

CALENDRIER SEPTEMBRE – DÉCEMBRE 2011

Septembre

- 21 – 25 Stand collectif au Monaco Yacht Show
23 Séminaire sur les Pays d'Afrique du Sud

Octobre

- 4 – 6 Stand collectif au salon Exporeal à Munich (Allemagne)
7 Conférence «Semaine européenne des PME 2011: moteur de croissance pour les entrepreneurs!»
12 Séminaire financier en présence du ministre Luc Frieden, organisé par Luxembourg for Finance à Francfort (Allemagne)
13 Salon à l'Envers à Thionville (France)
18 – 21 Mission officielle en Chine (Chongqing, Shanghai)
17 – 21 Mission financière menée par le ministre Luc Frieden, organisée par Luxembourg for Finance en Asie (Singapour, Kuala Lumpur, Shanghai)
20 Événement de matchmaking b2fair et visite accompagnée au salon FAKUMA 2011 à Friedrichshafen (Allemagne)
25 Conférence: les retards et délais de paiements au Luxembourg et en Europe

Novembre

- 7 – 11 Mission économique dans le cadre de la visite d'Etat au Vietnam
8 – 9 Événement de matchmaking b2fair au salon Elmia Subcontractor 2011 à Jönköping (Suède)
14 Séminaire sur les pays arabes
15 – 18 Événement de matchmaking b2fair au salon MIDEST à Paris (France)
20 – 24 Mission officielle dans les Pays du Golfe (E.A.U., Koweït, Qatar)
21 – 23 World Islamic Banking Summit, organisé par Luxembourg for Finance, au Bahreïn
21 – 24 Stand collectif au Big 5 Show à Dubaï, E.A.U.
29 Roadshow Luxembourg for Finance à Paris (France)
29/11 – 2/12 Stand collectif organisé par le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et stand d'information b2fair au salon Pollutec à Paris (France)

Décembre

- 2 – 4 Participation au World SME Expo à Hong Kong
5 – 7 Joint Business Council à Taipei (Taiwan)
7 Mission économique à Bruxelles (Belgique)
15 10^e anniversaire de la Chambre bilatérale Chinalux à Luxembourg
A fixer Remise de l'Export Award

18-21 October, 2011

Economic Mission to China and true opportunities for its participants

The Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg, in close cooperation with the Ministry of the Economy and Foreign Trade and with "Luxembourg for Business", will organize an economic mission to China which will last from the 18th to the 21st of October 2011. The delegation will be led by H.R.H. the Hereditary Grand Duke of Luxembourg and Their Excellencies Mr. Jeannot Krecké, Minister of the Economy and Foreign Trade and Mr. Claude Wiseler, Minister for Sustainable Development and Infrastructure.

The mission will start in Chongqing and continue to Shanghai. In both cities, individual business meetings will be organized with local companies. These meetings will be tailored to the participant requirements. In the framework of the visit to Shanghai, the Chamber of Commerce offers a unique opportunity for participants to the Luxembourg Commercial Week 2010 to follow-up with their business contacts. A financial seminar will take place in Shanghai.

Chongqing is the only direct-controlled municipality in the Mid-West China, situated between the developed

East-China and the resourceful West-China. It is the largest economic center on the upper-reaches of the Yangtze River and is the transportation hub and the growth pole of economic development of West-China. The key industries in Chongqing are the automobile and motorcycle industries, electronics and ICT-technologies sectors, high-tech industry equipment manufacture and logistics. Also Chongqing wants to develop itself into a financial services centre and therefore offers true opportunities for first movers of this sector.

Shanghai is one of the world's major financial centers and one of the most prosperous cities in the world, as well as the busiest container port in China. In 2010, Shanghai's total GDP grew to 256.3 billion dollars with GDP per capita of 11,540 dollars. The three largest service industries are financial services, retail, and real estate. The other pillar industries in Shanghai are manufacturing of electronic and information-technology products, auto making, petrochemical processing, fine steel products manufacturing, production of complete equipment, and biomedicine. ■

For further information and the final program, feel free to contact
Jean-Claude Vesque or Viviane Hoor, – Tel.: (+352) 42 39 39-311/315
E-mail: jean-claude.vesque@cc.lu/viviane.hoor@cc.lu

7-11 November, 2011

Economic mission in the framework of the upcoming Official Visit of H.R.H. the Grand-Duke to Vietnam

From the 7th to 11th of November, the Chamber of Commerce, in close cooperation with the Ministry of the Economy and Foreign Trade and the Agencies Luxembourg for Business and Luxembourg for Finance, will organize a trade mission to Ho Chi

Minh City in the framework of the Official Visit of H.R.H. the Grand-Duke to the Socialist Republic of Vietnam.

On November 10th, a multi-sectoral seminar is scheduled in presence of H.R.H. the Grand Duke of Luxembourg. The seminar will be followed



by a reception allowing good networking opportunities.

Participating companies from Luxembourg may request business meetings with local companies or institutions in Ho Chi Minh City.

During the last decade, Vietnamese authorities have reaffirmed their commitment to economic liberalization and international integration. Recently, Vietnam has undergone the structural reforms, needed to modernize the economy and to produce more

competitive export-driven industries. WTO membership has provided Vietnam an anchor to the global market and reinforced the domestic reform process. Vietnam achieved around 7% annual GDP growth from 2000 onwards, making it one of the world's fastest growing economies. Stimulus spending, including a subsidized lending program, helped the economy through the global financial crisis, and foreign investors have pledged \$ 8 billion in foreign direct investment. ■

For further information on this upcoming economic mission and registration, please contact Anne-Marie Loesch

International Department

Tel.: (+352) 42 39 39-312 – E-mail: international@cc.lu

November 2011

Nippon Export Award 2011: who will be the winner?

The Nippon Export Award, under the High Patronage of H.E. Mr Jean-Claude Juncker, Prime Minister of Luxembourg, is an initiative of the Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Japan, with the purpose to reward companies that have made significant achievements in exporting to Japan, importing into Japan or distributing within Japan, Belgian-Luxembourg products/ser-

vices. The award is aimed at enhancing the winner's image in both Belgian-Luxembourg and Japanese markets.

The winning company will receive an award and will be allowed to mention on all their documents: "Winner of the Nippon Export Award 2011".

The winner of the 6th edition of the Nippon Export Award will be announced during a special reception to be held in November 2011.

FOIRES DE SEPTEMBRE – DECEMBRE 2011

SALON DE COOPERATION

13.10.2011

Salon à l'Envers
Salon des rendez-vous d'affaires
Thionville (France) – Tél.: +33 3 82 51 71 54

HORECA

08.10.2011-10.10.2011

ANUGA
Salon de l'industrie agro-alimentaire
Cologne (Allemagne) – Tél.: + 49 221 821 0

05.11.2011 – 09.11.2011

ALLES FÜR DEN GAST HERBST
Salon international du catering et
de l'hôtellerie
Salzbourg (Autriche) – Tél.: +43 662 4477 0

13.11.2011 – 16.11.2011

GASTRO – Salon professionnel et
de découverte pour l'hôtellerie,
la gastronomie et le commerce de détail
Rostock (Allemagne) – Tél.: +49 381 4400 0

20.11.2011 – 24.11.2011

HORECA EXPO
Salon du matériel d'hôtellerie, d'équipement
de restaurants et d'équipement pour
la restauration et le catering
Gand (Belgique) – Tél.: +32 9 2419211

SALON DE LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

19.09.2011 – 24.09.2011

EMO – Le monde de la machine-outil
Hanovre (Allemagne) – Tél.: +49 69 75 6081 0

18.10.2011 – 21.10.2011

WOOD-TEC
Salon international des machines et
des outillages de l'industrie du bois
Brno (République Tchèque)
Tél.: +420 5 4115 1111

18.10.2011 – 22.10.2011

FAKUMA
Salon international de la transformation
des matières plastiques
Friedrichshafen (Allemagne)
Tél.: +49 7025 9206 0

15.11.2011 – 18.11.2011

MIDEST
Marché International de la Sous-Traitance
Paris (France) – Tél.: +33 147 56 5000

CONSTRUCTION

16.09.2011 – 18.09.2011

HAUS.BAU.ENERGIE – Salon de l'habitat,
de la construction et de la rénovation de maisons
Erfurt (Allemagne) – Tél.: +49 361 400 0

27.09.2011 – 29.09.2011

EUROFINISH – Salon européen
du traitement des surfaces
Gand (Belgique) – Tél.: +32 9 2419211

27.09.2011 – 29.09.2011

WTT-EXPO – Salon professionnel de
la technique industrielle des échangeurs et
de la circulation de chaleur
Karlsruhe (Allemagne) – Tél.: +49 721 3720 0

29.09.2011 – 02.10.2011

BAUEN+WOHNEN
Salon de l'habitation et de la construction
Lucerne (Suisse) – Tél.: +41 56 20420 20

18.10.2011 – 21.10.2011

INTERLIFT – Foire internationale des ascenseurs, composants et accessoires Augsburg (Allemagne) – Tél.: +49 821 58982 0

07.11.2011 – 12.11.2011

BATIMAT
Salon international de la construction Paris (France) – Tél.: +33 147 56 5000

11.11.2011 – 13.11.2011

HAUS & BAU – Salon de la construction Ried (Autriche) – Tél.: +43 7752 840110

08.12. – 11.12.2011

WOODEN HOUSE BUILDING Kiew (Ukraine) – Tél.: +49 341 60 07 66 0

IMMOBILIER ET INVESTISSEMENT**24.09.2011 – 02.10.2011**

Salon de l'Habitat: Immobilier Toulouse (France) – Tél.: +33 562 25 45 45

04.10.2011 – 06.10.2011

EXPO REAL
Salon international de l'immobilier d'entreprise et de l'investissement Munich (Allemagne) – Tél.: +49 89 949 20720

20.10.2011 – 21.10.2011

GEWINN – MESSE
Salon international d'investissement Vienne (Autriche) – Tél.: +43 1 72720 0

25.10.2011 – 27.10.2011

DKM – Salon international des sociétés de la finance et de l'assurance Dortmund (Allemagne) – Tél.: +49 921 75758 0

16.11.2011 – 18.11.2011

MAPIC
Salon international d'immobilier et d'investissement Cannes (France) – Tél.: +33 141 90 4400

LOGISTIQUE ET EMBALLAGE**10.10.2011 – 13.10.2011**

MOTEK
Le Salon international des techniques d'assemblage et de manipulation automatisés Stuttgart (Allemagne) – Tél.: +49 7025 9206 0

07.11.2011 – 09.11.2011

LOGITRANS
Salon du transport et de la logistique Madrid (Espagne) – Tél.: +34 915 774797

08.12. – 10.12.2011

LOGITRANS ISTANBUL
Transport & Logistik Messe Istanbul (Turquie) – Tél.: +49 89 949 20 720

ENVIRONNEMENT ET ENERGIES (RENOUVELABLES), INDUSTRIE SOLAIRE**16.09.2011 – 18.09.2011**

OEKO FOIRE
Salon de l'environnement Luxembourg (Luxembourg) – Tél.: +352 439 030 1

04.10.2011 – 06.10.2011

ENERGIE
Salon des énergies (renouvelables) s-Hertogenbosch (Pays-Bas) – Tél.: +31 30 295 2999

10.10.2011 – 12.10.2011

EFFE – European Future Energy Forum Genève (Suisse) – Tél.: +49 211 6980749

- The award is open to any company exporting to Japan, importing into Japan or distributing within Japan, Belgian-Luxembourg products/services.
- Companies must have been actively exporting to Japan, importing into Japan or distributing within Japan for a minimum of 3 years.
- Companies without representative office in Japan are also eligible.
- Previous winners can reapply two years after their last participation.

A jury committee will pre-select 3 finalists. The finalists will be called for an individual interview, which will take place in Tokyo in October. The winning company will be the one that has shown the greatest achievements in

its sector and the selection will be based on the following criteria:

- The presence on the Japanese market and the company's significant achievement (either growth or size) in trade with Japan.
- Showing vision in new niche markets, daring innovation to embark on new opportunities.
- Perseverance in the conquest of the market, adaptation of the products and services to the Japanese taste and standards.
- Originality of approach (marketing, distribution, environment protection, design, research...).
- The company's spirit (marketing, merchandising...).

If you want to participate and submit your application, please request the The Nippon Export Award Questionnaire by contacting the BLCCJ Office

Tel.: (+81) 3 6457-8662 – Fax: (+81) 3 6457-8663

E-mail: info@blccj.or.jp

20-24 November 2011

Official Mission to the United Arab Emirates

From the 20th to the 24th of November 2011, the Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg will organise, in close cooperation with the Ministry of the Economy and Foreign Trade and with Luxembourg for Business, a multi-sectoral trade mission to the United Arab Emirates. The delegation will be led by H.R.H. the Hereditary Grand Duke of Luxembourg and H.E. Mr Jeannot Krecké, Minister of the Economy and Foreign Trade.

The mission will start in Abu Dhabi, where the Luxembourg embassy will celebrate its opening on the evening of November 20. The mission will then continue its program in Dubai where it will run alongside the Big 5 Show. The

final destination will be Qatar. Economic workshops will be organized along the themes of construction and biotech and the participating companies will have the opportunity to take part in matchmaking meetings with local companies in all three locations.

After being badly hit by falling oil and real estate prices during the financial crisis, the United Arab Emirates (UAE) are now experiencing a substantial construction boom, with \$ 350 billion worth of active projects, including billions in real estate, tourism and leisure infrastructure, an expanding manufacturing base and a thriving services sector.

UAE's large hydrocarbon wealth gives it one of the highest GDP per



Dubai, United Arab Emirates

capita in the world and Abu Dhabi owns the majority of these resources which makes it the wealthiest of the seven regions of the UAE. Due to favorable market and environmental conditions, it has become one of the world's primary business and commercial points. Recently the government has been diversifying the economic plans, which is evident in the emphasis on industrial diversification as well as in the promotion of the tourism and real estate sectors.

Dubai is one of the world's largest business hubs whose trading jurisdiction amounts upward of US \$ 80 billion. It is a major area of today's global

trade and commerce. Located at the crossroads of Europe, Asia and Africa, it has continued being a strong financial centre of the Middle East. Although Dubai's economy was built on the back of the oil industry revenues from oil and natural gas currently account for less than 6% of the emirate's revenues.

With Qatar's economy expected to grow by 16% in 2012 to a value of £ 135bn, the state is set to embark on an enormous investment program to build the infrastructure needed for the 2022 FIFA World Cup. Qatar plans to spend over \$ 125bn in the next five years on construction and energy projects. ■

For further information on this upcoming trade mission,
feel free to contact Diana Rutledge

Tel.: (+352) 42 39 39-335 – E-mail: international@cc.lu

20.10.2011 – 23.10.2011

ENERGIVIE – Salon du bâtiment économe en énergie
Mulhouse (France) – Tél.: +33 389 46 8000

07.12.2011 – 10.12.2011

ENERGAIA – Foire internationale des énergies renouvelables
Montpellier (France) – Tél.: +33 4 67 17 67 17

MATERIAUX INNOVANTS

26. – 27.10.2011

METAMORPHOSES
Salon des matériaux innovants
4100 Seraing (Belgique) – Tél.: +32 4 230 12 74

BIOTECHNOLOGIE

27.09.2011 – 29.09.2011

INSPEX – Salon de l'assurance de la qualité et de la technique de mesure
Birmingham (Grande-Bretagne)
Tél.: +44 20 82712134

04.10.2011 – 06.10.2011

ESPACE LASER
Salon des matériels et techniques laser pour l'industrie
Paris (France) – Tél.: +33 388 65 54 10

11.10.2011 – 13.10.2011

BIOTECHNICA
Salon européen des biotechnologies et des sciences du vivant: exposition, conférences, partnering, carrière, award
Hanovre (Allemagne) – Tél.: +49 511 89 0

15.12. – 18.12.2011

WATECO – Water, Waste Water, Environmental Technologies, Infrastructure and Installation Fair
Istanbul (Turquie) – Tél.: +90 212 886 68 43

CHIMIE, PETROCHIMIE

11.10.2011 – 13.10.2011

POWTECH + TechnoPharm
Salon international de la technologie des procédés mécaniques et l'instrumentation +
Salon professionnel international des technologies des procédés des sciences de la vie (pharma – food – cosmetics)
Nuremberg (Allemagne) – Tél.: +49 911 8606 0

VEHICULES ELECTRIQUES

18.10.2011 – 20.10.2011

eCarTec/MATERIALICA/sMove 360°
Salon international des véhicules électriques
Munich (Allemagne)
Tél.: +49 89 322991 23 (eCarTec), -14 (MATERIALICA), -20 (sMove360°)

PUBLICITE ET MARKETING

13.10.2011 – 15.10.2011

VISCOM Düsseldorf – Salon professionnel international de la communication visuelle
Düsseldorf (Allemagne) – Tél.: +49 211 90191 0

PAPIER, IMPRIMERIE ET PRODUCTION DES MEDIAS AUDIO-VISUELLES

12.10.2011 – 15.10.2011

DRUCK+FORM
Salon de l'industrie graphique
Sinsheim (Allemagne) – Tél.: +49 7261 689 0

Résultats de l'enquête sur les activités d'internationalisation des entreprises au Luxembourg

Les entreprises luxembourgeoises exportatrices restent majoritairement tournées vers les pays voisins

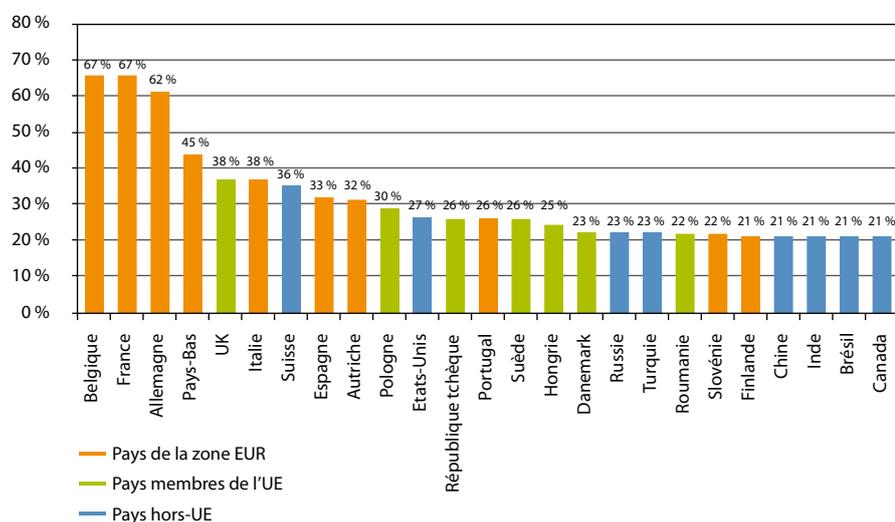
Dans le cadre de l'élaboration du programme d'internationalisation des entreprises pour les années 2012 et 2013, la Chambre de Commerce a mené

une enquête auprès des entreprises luxembourgeoises exportatrices. Au total, mi-juillet 2011, 213 questionnaires ont été renvoyés au Département International pour analyse, cor-

respondant à un taux de réponse de 7 %.

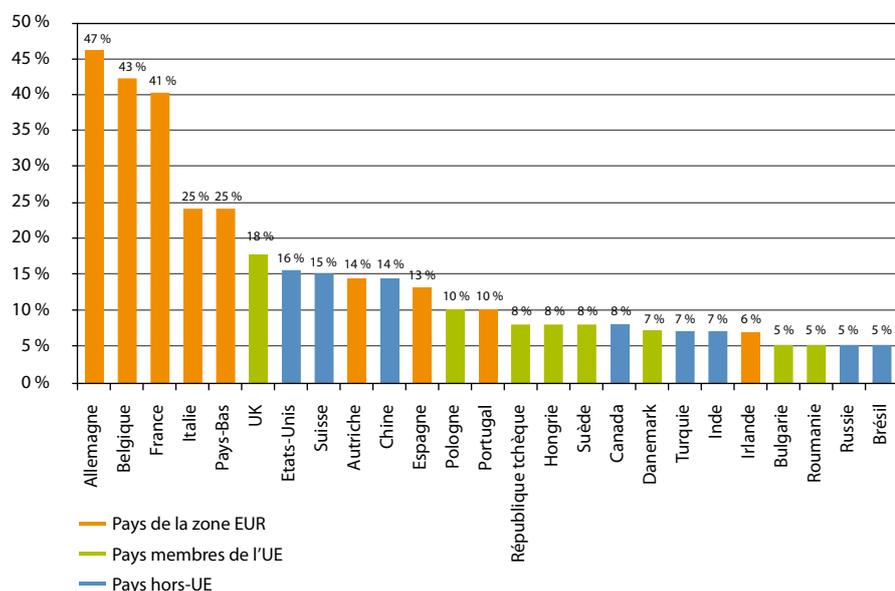
Les questions portaient essentiellement sur les relations commerciales des entreprises au Luxembourg avec les pays étrangers. Divisé en trois parties, le questionnaire cherchait tout d'abord à identifier les pays avec lesquels ces entreprises ont des échanges commerciaux et/ou avec quels pays un lien commercial étroit est établi. Une deuxième partie visait à identifier les marchés étrangers ciblés en 2012 et 2013 par les entreprises résidentes au Luxembourg. Enfin, la troisième partie portait sur les foires et salons internationaux susceptibles d'intéresser les entreprises luxembourgeoises en 2012 et 2013.

■ Graphique 1: Exportation de biens et/ou services



(Les données sont en pourcentage, calculées à partir du nombre de réponses reçues (de 213 entreprises))

■ Graphique 2: Importation de biens et/ou services



(Les données sont en pourcentage, calculées à partir du nombre de réponses reçues (de 213 entreprises))

■ Les relations commerciales extérieurs existantes

Le graphique 1 permet de constater que sur les 25 pays les plus cités en tant que clients des biens et services exportés par les entreprises luxembourgeoises, 17 sont des Etats membres de l'Union européenne. Parmi ces 17 pays, 10 pays font partie de la zone euro, dont 7 sont classés dans les dix premières destinations citées. En matière d'exportation, le Royaume-Uni (UK) et la Suisse sont davantage sollicités que les pays scandinaves et la plupart des pays du pourtour méditerranéen. Ainsi, seulement 15 % des entreprises luxembourgeoises ayant répondu au questionnaire ont indiqué qu'elles importent des pays hors Union européenne tandis que 60 % des importations proviennent des pays membres de l'Union européenne.

Quatre grands groupes peuvent ainsi être identifiés sur le graphique:

1. Belgique, Allemagne, France (pays voisins) desquels 41 à 47 % des entreprises importent des services/biens;
2. Italie et Pays-Bas desquels 25 % des entreprises importent des services/biens;

3. Royaume-Uni, Etats-Unis, Suisse, Autriche, Chine, Espagne, Pologne, Portugal desquels 10 à 18 % des entreprises importent des services/biens;
4. Les autres pays desquels moins de 10 % des entreprises importent des services/biens.

Les entreprises luxembourgeoises ayant répondu à l'enquête importent davantage des Etats-Unis (7^e) que de Chine, ou d'autres pays européens (Danemark, Suède, République Tchèque, Pologne,...) qui seraient pourtant géographiquement plus intéressants.

Les graphiques présentent le classement des pays les plus cités pour chacune des cinq questions posées en indiquant le nombre de mentions par les entreprises (sur base des 213 entreprises ayant répondu à l'enquête).

L'enquête a également mis en avant le fait que 24 % des entreprises résidentes au Luxembourg (ayant répondu à l'enquête) possèdent une représentation commerciale dans les pays frontaliers (France, Allemagne, Belgique).

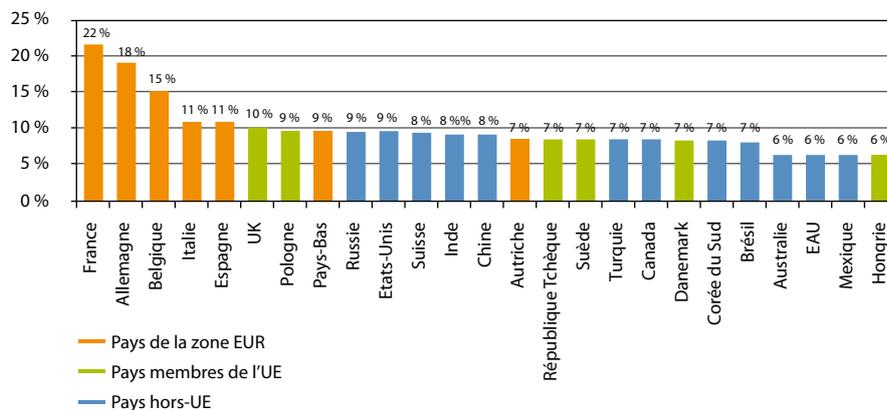
Les dix premiers du classement (USA inclus) comptent 9 à 22 % de représentations commerciales luxembourgeoises. De la Suisse (11^e) jusqu'à la Hongrie (25^e) les résultats varient entre 6 et 8 % et présentent une prépondérance des pays hors Union européenne allant des pays du BRICS – Brésil, Inde, Chine et Russie – (hormis l'Afrique du Sud), jusqu'au Mexique, en passant par la Corée du Sud ou les Emirats arabes. Etonnamment, ni Singapour, ni Hong Kong ne figurent parmi le TOP25 dans cette catégorie.

Comme attendu, la plupart des entreprises (31 %) détiennent au moins un site de production dans les pays frontaliers (Allemagne, France, Belgique) qui, ici aussi, occupent les trois premières places du classement.

Aussi bien les Etats-Unis que la Chine arrivent en tête de classement directement après les pays frontaliers. Suivis des Pays-Bas et de pays de l'Est de l'Europe (Pologne, Hongrie, République Tchèque), le TOP25 des sites de productions est étonnamment diversifié en matière de zone géographique.

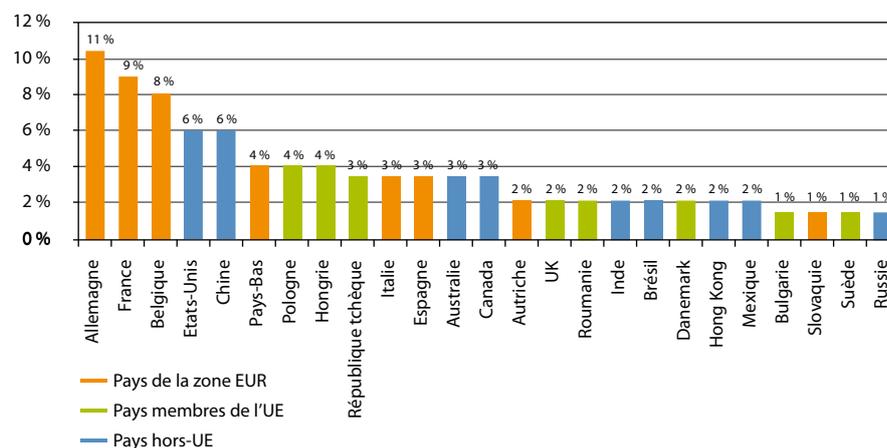
- Parmi les 213 entreprises qui ont répondu à l'enquête, 69,8 % soit $\frac{2}{3}$

■ Graphique 3: Représentation commerciale sur place



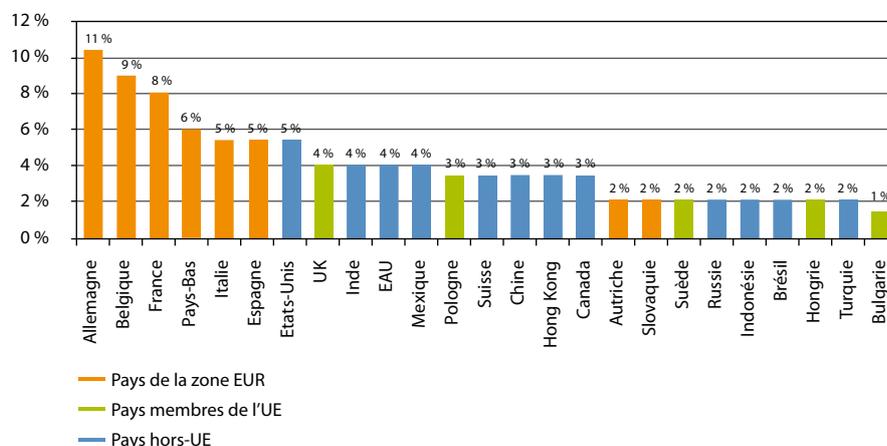
(Les données sont en pourcentage, calculées à partir du nombre de réponses reçues (de 213 entreprises))

■ Graphique 4: Site de production ou établissement propre



(Les données sont en pourcentage, calculées à partir du nombre de réponses reçues (de 213 entreprises))

■ Graphique 5: Participation dans entreprise locale/joint venture

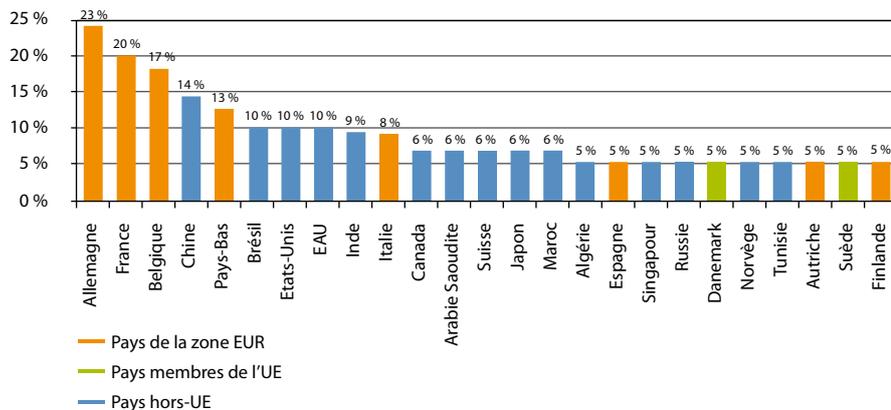


(Les données sont en pourcentage, calculées à partir du nombre de réponses reçues (de 213 entreprises))

produisent sur un site à l'intérieur de l'Union européenne contre 30,2 %

qui produisent en dehors de l'Union européenne.

■ Graphique 6: Les marchés les plus intéressants



(Les données sont en pourcentage, calculées à partir du nombre de réponses reçues (de 213 entreprises))

- Sur les 69,8 % des entreprises produisant sur le territoire européen, 44,3 % le font dans des pays membres de la zone euro.

Il n'est pas non plus étonnant de constater que bon nombre de sites de production des entreprises questionnées au Luxembourg se situent soit dans les pays de l'est de l'Europe, soit dans les pays émergents (voir graphique 5).

En outre, les participations des entreprises luxembourgeoises dans les entreprises locales situées dans les trois pays frontaliers au Grand-Duché, ainsi que les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne sont nombreuses.

- Avec 48 % de participation dans les pays de la zone euro et 66 % en Union européenne en général (Suisse et Turquie exclues), les par-

ticipations semblent plus avantageuses sur le plan européen.

- Seulement 34 % des entreprises sont activement impliquées dans la participation dans une entreprise locale ou une joint-venture en dehors de l'Union européenne.

Ce pourcentage compte tout de même des participations dans des pays tels que l'Inde, le Mexique, Hong-Kong ou encore l'Indonésie. Ceci peut témoigner du degré d'ouverture des entreprises luxembourgeoises en matière d'implication commerciale à l'étranger.

■ Les marchés les plus intéressants

Le 2^e volet de l'enquête portait sur les pays représentant un intérêt pour les entreprises, présenté sous forme de question ouverte.

Sur les 70,6 % des entreprises ayant répondu à cette deuxième partie, de conclusions claires ont pu être tirées. Le graphique 6 ci-dessus indique les 25 pays mentionnés et désignés comme *intéressants* ou *particulièrement intéressants* dans un futur proche ou lointain.

Le graphique montre, en premier lieu, la dépendance répétée du Luxembourg envers les trois pays voisins qui occupent les trois premières places du classement.

- Directement talonnés par la Chine avec 14 % puis les Pays-Bas avec 13 %, et le Brésil, les USA, les Emirats arabes unis, avec pour chacun 10 %, et l'Inde avec 9 %, on constate que trois des principaux pays émergents représentent un intérêt pour les entreprises au Luxembourg, loin devant le Japon (14^e), Singapour (18^e) ou la Russie (19^e).
- Il est à constater que la Turquie n'apparaît pas parmi les 25 pays les plus attirants pour les entreprises au Luxembourg mais apparaît à la 33^e place du classement avec 4% des voix aux côtés du Bahreïn, du Chili ou encore de la Pologne et de la Croatie.
- L'Allemagne, la France, la Belgique, la Chine, les Pays-Bas, le Brésil, les Etats-Unis, les Emirats arabes unis, l'Inde et l'Italie semblent réellement se démarquer, car tous représentent un intérêt particulier pour 8 % des entreprises.





EXPORTAWARD

PARTICIPEZ AU NOUVEAU CONCOURS
POUR PME EXPORTATRICES

↳ INFORMATIONS



Export Award est une nouvelle initiative lancée par la Chambre de Commerce et l'Office du Ducroire qui récompensera dès 2011 les PME s'étant distinguées par une réussite remarquable dans leur politique de conquête de marchés étrangers.

Le prix a pour objectif de stimuler le développement des entreprises et l'économie luxembourgeoise en encourageant les PME nationales à promouvoir leurs biens et services vers des marchés à l'étranger.

→ **Trois prix d'une valeur de 15.000, 10.000 et 5.000.- EUR attendent les vainqueurs!**

Les entreprises souhaitant participer au nouveau concours ont jusqu'au 1^{er} octobre pour déposer leur dossier de candidature.

→ Plus d'informations sur: www.exportaward.lu

 OFFICE DU
DUCROIRE
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

 CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG



19-20 octobre 2011

Le salon FAKUMA: un événement majeur dans le domaine de la plasturgie

Dans le cadre de ses activités Enterprise Europe Network – Luxembourg, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organise, les 19 et 20 octobre 2011, un voyage collectif au salon FAKUMA à Friedrichshafen en Allemagne.

Pour son 20^e anniversaire l'an passé, FAKUMA a accueilli quelque 1.500 exposants de 30 pays qui ont présenté les dernières tendances dans les secteurs des technologies, machines, outils, matières premières et équi-

pements pour le traitement du plastique. 37.000 visiteurs professionnels ont participé à l'édition 2010 du salon FAKUMA et cette année, plus de 1.000 entreprises ont d'ores et déjà loué une surface d'exposition. Le succès rencontré par le salon FAKUMA, tant aux niveaux national et international, témoigne de l'essor de ce domaine spécifique qui représente l'un des secteurs moteurs du marché allemand.

Pour la deuxième fois consécutive, une plate-forme de coopération professionnelle *b2fair* sera mise en place lors

de ce salon, afin de permettre aux entreprises participantes de trouver de nouveaux partenaires potentiels et d'établir des relations professionnelles durables par le biais de rendez-vous d'affaires ciblés, planifiés avant l'événement. Vous trouverez de plus amples informations sur le salon FAKUMA, ainsi que sur les rencontres d'affaires *b2fair* sur les sites Internet www.fakuma-messe.de ou www.b2fair.com/fakuma2011.

Organisez votre voyage!

Pour faciliter votre déplacement, un voyage clé en main vous est proposé du 19 au 20 octobre au départ de Luxembourg. Si vous souhaitez vous joindre à cette visite accompagnée, contactez l'équipe de l'Enterprise Europe Network de la Chambre de Commerce: Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg – Département International Enterprise Europe Network – Luxembourg – Personnes de contact: Andreja Wirtz/Sabrina Aksil
Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: een@cc.lu

26-29 octobre 2011

Environnement et écotechnologies: découvrir des solutions d'avenir à Pollutec Maroc



Dans le cadre de ses activités Enterprise Europe Network – Luxembourg, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg programme, du 26 au 28 octobre, un voyage collectif au salon Pollutec à Casablanca au Maroc.

Après une seconde édition couronnée de succès, Pollutec Maroc, organisé sous l'égide du Secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement et du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies, a confirmé sa place d'événement leader dans le domaine de l'environnement au Maroc. Cette année encore,

le salon poursuit un développement dynamique et s'attend à réunir 400 éco-industriels des secteurs de l'eau, des déchets, du recyclage de l'énergie, de la prévention des risques et du développement durable et à accueillir près de 8.000 visiteurs professionnels issus des administrations, des collectivités locales, de l'industrie, des éco-actifs, du BTP et des services.

Pollutec Maroc présentera une importante offre internationale au tra-

vers de plusieurs pavillons officiels: l'Espagne, représentée par l'ICEX, la France, représentée par Ubifrance et les différentes Chambres de commerce régionales (Aquitaine, Lorraine, Normandie, Seine et Marne...), l'Italie avec la région du Piémont, la Suède via Export Rådet et les Etats-Unis avec le World Trade Center de San Diego. La Chine sera également présente avec un regroupement de sociétés du secteur de l'énergie et de l'eau.

De plus, Pollutec Maroc organisera, avec ses partenaires experts du marché de l'environnement et les organismes professionnels du Royaume du Maroc et d'Europe, des conférences et des ateliers techniques qui aborderont des thèmes d'actualité relevant des grands enjeux environnementaux, tels que le traitement des déchets spéciaux et des déchets industriels, les réglementations issues de la Charte de l'Environnement et l'efficacité énergétique. ■

Organisez votre voyage!

Pour faciliter votre déplacement, un voyage clé en main vous est proposé du 26 au 28 octobre au départ de Luxembourg. Si vous souhaitez vous joindre à cette visite accompagnée, contactez l'équipe de l'Enterprise Europe Network de la Chambre de Commerce: Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg – Département International Enterprise Europe Network – Luxembourg – Personnes de contact: Andreja Wirtz/Niels Dickens Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: een@cc.lu

15-18 novembre 2011

En avant pour le *b2fair* au salon MIDEEST Paris, le premier salon mondial de la sous-traitance industrielle

b *2fair* – Business to Fairs®, en étroite collaboration avec Reed Expositions France, lance pour la première fois ses activités de matchmaking lors de la 41^e édition du salon MIDEEST, le salon leader dans le domaine de la sous-traitance industrielle, qui se déroulera à Paris du 15 au 18 novembre 2011. Cette plate-forme de coopération professionnelle et internationale a été envisagée par les organisateurs dans le but de faciliter et de renforcer davantage le commerce et le développement bilatéral au sein de la communauté sous-traitante en Europe et au-delà.

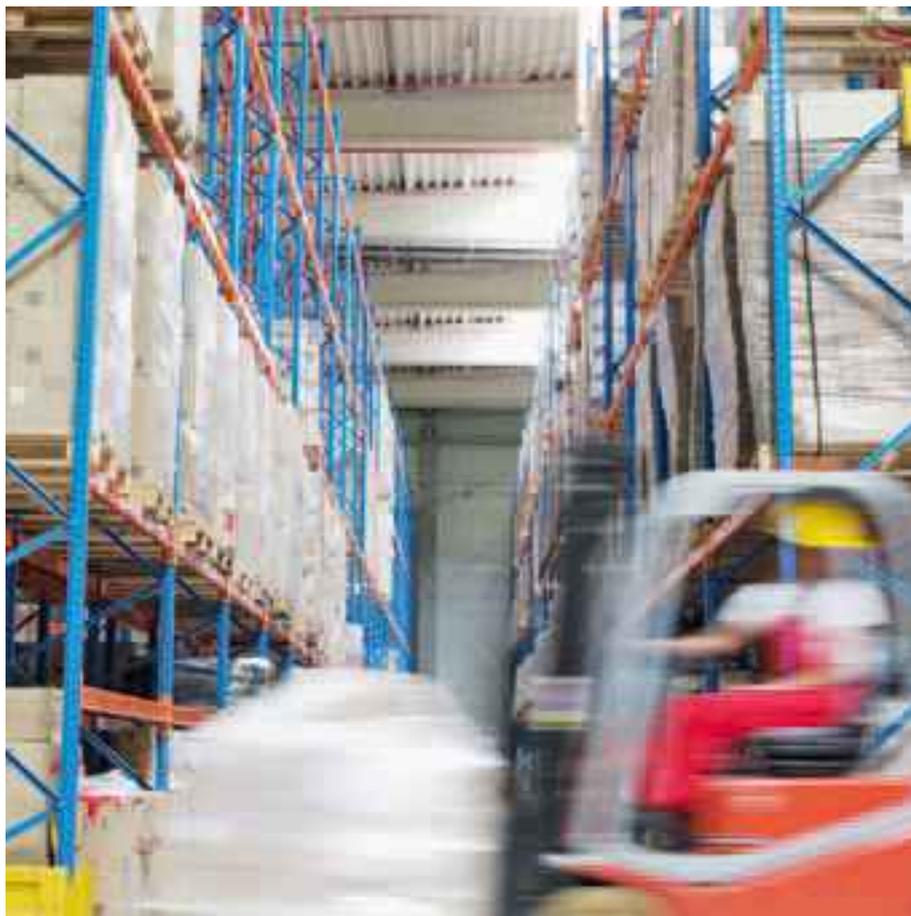
MIDEEST est considéré comme l'une des plate-formes clés au niveau mondial pour sous-traitants industriels internationaux et a pour objectif d'être un point de rencontre unique entre l'offre et la demande dans le secteur de la sous-traitance. Ce salon professionnel renommé offre une place de marché

parfaite, où des partenariats sont forgés et de nouvelles technologies sont exploitées pour offrir aux fabricants, fournisseurs et assembleurs de composants la chance d'interagir avec des fournisseurs de solutions dans les domaines du traitement de métal et de plastique, des équipements électroniques et des services industriels. MIDEEST offre également une gamme complémentaire de produits, services et technologies qui créent des synergies fructueuses permettant aux fabricants de découvrir l'expertise, le savoir-faire et les technologies innovantes en relation avec leurs besoins pour augmenter leur compétitivité. MIDEEST 2010 a attiré 1.710 sous-traitants, de la PME au leader de marché industriel, provenant de 37 pays et spécialisés dans le traitement de métal et de plastique, les matériaux en caoutchouc et composites, les équipements électroniques et électriques, les micro-techniques, le traitement de surfaces et

finitions, les fixations industrielles et les services à l'industrie. Le salon a également accueilli 40.424 visiteurs professionnels provenant de 74 pays.

■ La sous-traitance dans l'Union européenne

La sous-traitance apporte des avantages significatifs au monde des affaires, puisqu'elle stimule l'économie grâce à l'échange professionnel entre entreprises. En Europe, les secteurs de la construction, les transports, la communication, les services aux entreprises et la fabrication sont les plus concernés par la sous-traitance. Cette dernière est actuellement vue comme étant une stratégie clé et elle est systématiquement intégrée dans de nombreuses entreprises. Autour de 3,7 millions de PME dans l'Union européenne sont engagées en tant que sous-traitants et représentent 17 % des PME au niveau communautaire.



Un rapport publié en 2009 par la Commission européenne affirme que l'industrie sous-traitante a initié, depuis le milieu des années 90, une série de nouvelles tendances, notamment le rôle croissant des fournisseurs dans la chaîne de valeur, la diminution du nombre de fournisseurs directs et l'intégration des fournisseurs entre eux-mêmes, une propension signifiante vers l'internationalisation et la mondialisation des chaînes de production, la croissance constante de l'importance de la proximité géographique des sous-traitants par rapport au donneur d'ordre

principal, l'emploi croissant d'outils électroniques et l'augmentation de la pression que les donneurs d'ordre exercent sur les sous-traitants.

■ **b2fair au MIDEST Paris**

La bourse de coopération internationale *b2fair* fera partie intégrante du MIDEST Paris 2011. L'événement *b2fair* aura pour objectif de faciliter des partenariats concrets au sein de la communauté de la sous-traitance. *b2fair* profitera de la présence d'exposants et de visiteurs de nombreux pays pour promouvoir le développement

du commerce international au niveau global. De plus, la plate-forme de rencontre professionnelle *b2fair* fournira une opportunité unique aux participants pour soutenir leurs démarches visant à augmenter leur visibilité et leur participation aux marchés, notamment grâce aux mesures employées:

- promouvoir l'internationalisation entre les sous-traitants de l'Union européenne et au-delà;
- fournir un espace de rencontres efficace afin de soutenir les entreprises dans l'acquisition de nouveaux contacts professionnels et qualifiés;
- créer une plate-forme idéale d'échange d'expériences et de savoir-faire concernant des marchés ou des produits spécifiques pour développer de nouvelles technologies et compléter ainsi la mission et l'objectif de la foire.

■ **Optimisez votre participation au MIDEST avec b2fair**

Le succès d'un salon professionnel dépend essentiellement du nombre et de la qualité des contacts établis. Les salons de coopération servent de plate-forme idéale pour les petites et moyennes entreprises désireuses d'élaborer des accords de partenariat technique ou commercial. La bourse de coopération *b2fair* au MIDEST offre un programme international d'échanges professionnels, avec une approche multisectorielle adaptée aux besoins et aux exigences spécifiques des petites et moyennes entreprises et ayant pour but l'organisation et la coordination de rendez-vous d'affaires qualifiés avec les partenaires potentiels souhaités dans ce secteur spécifique.

Pour de plus amples renseignements:
 Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg – Département International
 Enterprise Europe Network – Luxembourg
 Unité de Coordination *b2fair* – 7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg
 Personne de contact: Amrita Singh
 Tél.: (+352) 42 39 39-370 – Fax: (+352) 43 83 26
midest@b2fair.com/www.b2fair.com/midest2011

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche

- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial.

Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Chambre de Commerce
Enterprise Europe Network –
Luxembourg**

Tél.: (+352) 42 39 39-333

Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société hongroise, spécialisée dans la production et le négoce de meubles de jardin, articles de décoration, de traîneaux, etc., recherche des distributeurs (EEN-20110705)
- 2 Société péruvienne, spécialisée dans la fourniture de denrées alimentaires et de produits naturels pour la consommation directe et de matières premières pour l'industrie pharmaceutique, cosmétique et alimentaire, recherche un partenaire de renom pour investir dans des participations à des foires commerciales en Europe (EEN-20110707)
- 3 Société indienne, spécialisée dans la fabrication et l'exportation d'articles en cuir (sacs à main, portefeuilles, mallettes, etc.) recherche des distributeurs (EEN-20110708)
- 4 Société pakistanaise, spécialisée dans la production de gants de gardien de football, ballons, équipements de protection et vêtements de sport, recherche des distributeurs (EEN-20110714)
- 5 Société australienne, spécialisée dans la production, l'exportation, l'importation et la distribution de produits alimentaires (viande, pistaches, safran, raisins secs, dattes, etc.), recherche des distributeurs et importateurs, et un représentant commercial (EEN-20110723)
- 6 Société roumaine, spécialisée dans le conseil aux entreprises, le développement de projets, etc., recherche un partenaire d'activité similaire pour établir une joint venture (EEN-20110711023)
- 7 Société polonaise, spécialisée dans les transports et la logistique, offre ses services comme sous-traitant (EEN-20110708042)

- 8 Société russe, spécialisée dans le conseil financier, comptable et juridique, offre ses services d'outsourcing (EEN-20110719010)
- 9 Société irlandaise, spécialisée dans la distribution de produits de «home entertainment», et de produits électroniques pour les consommateurs, propose ses services aux sociétés recherchant un accès immédiat à tous les grands détaillants du Royaume-Uni et d'Irlande. Elle recherche aussi des partenaires offrant des services similaires pour établir une joint venture (EEN-20110714024)
- 10 Société française, spécialisée dans la production de produits chimiques pour l'industrie de la construction, recherche des distributeurs. Elle offre et recherche des activités de sous-traitance (EEN-20110713022)

BON DE COMMANDE – BOA – Merkur Septembre 2011 • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____

Numéro au RCS: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

 1 2 3 4 5 6

 7 8 9 10

Date: _____

Signature: _____

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International

Enterprise Europe Network – Luxembourg

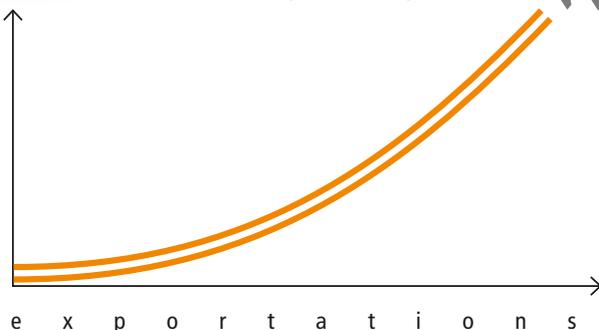
L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-373 • Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu



2 labels d'origine pour
mieux exporter vos produits


DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
 (+352) 42 39 39 – 310

 (+352) 42 39 39 – 360

 international@cc.lu


Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

Textes européens publiés du 2 juillet 2011 au 19 août 2011

Enterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

Vous trouverez ainsi dans chaque édition du *Merkur* une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en

cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

Communications publiées du 2 juillet 2011 au 19 août 2011

- | | | |
|---|---------------|--|
| 1 | 2011/C 195/01 | Avis de la Cour des Comptes sur le livre vert de la Commission relatif à la modernisation de la politique en matière de marchés publics |
| 2 | 2011/C 218/01 | Avis du CESE sur le thème «Les effets de la crise économique et financière sur la répartition de la main-d'oeuvre entre les secteurs de production, avec une attention particulière aux PME» |

Décisions publiées du 2 juillet 2011 au 19 août 2011

- | | | |
|---|-------------|---|
| 3 | 2011/511/UE | Décision de la CE établissant la liste des organismes dont les chercheurs peuvent être autorisés à accéder à des données confidentielles à des fins scientifiques |
|---|-------------|---|

Recommandations publiées du 2 juillet 2011 au 19 août 2011

- | | | |
|---|-------------|---------------------------------------|
| 4 | 2011/442/UE | Accès à un compte de paiement de base |
|---|-------------|---------------------------------------|

Directives publiées du 2 juillet 2011 au 19 août 2011

- | | | |
|---|-----------------|---|
| 5 | 2011/64/UE | Structure et taux des accises applicables aux tabacs manufacturés (texte codifié) |
| 6 | 2011/70/Euratom | Cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs |

Règlements publiés du 2 juillet 2011 au 19 août 2011

- | | | |
|---|----------|--|
| 7 | 768/2011 | Mesures exceptionnelles de soutien temporaire en faveur du secteur des fruits et légumes |
| 8 | 816/2011 | Droits à l'importation dans le secteur des céréales |

BON DE COMMANDE – Textes européens – Merkur Septembre 2011 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____
 1 2 3 4 5
 6 7 8

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International
Enterprise Europe Network – Luxembourg

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26 • E-mail: een@cc.lu

Un système de management de la qualité au service du client

La Luxembourg School for Commerce certifiée ISO 9001

La Luxembourg School for Commerce (LSC) a été lancée en octobre 2009 par la Chambre de Commerce pour mieux répondre aux défis posés par le contexte changeant de la formation professionnelle. Depuis, la LSC gère et développe sous un même toit trois piliers de formation, à savoir la formation professionnelle initiale (apprentissage), la formation professionnelle continue et la formation universitaire.

Une offre de formation de qualité, tout comme un service au client exemplaire sont les paramètres qui définissent le positionnement de la LSC. C'est pourquoi la LSC s'est engagée dans une démarche de management

de la qualité avec comme objectif prioritaire de répondre, dans les meilleures conditions possibles, aux attentes de ses nombreux clients.

Ainsi, en juin 2011 le label-qualité ISO 9001 a été décerné à la LSC. Cette norme fait partie de la série des normes ISO 9000, relatives aux systèmes de gestion de la qualité. Elle définit des exigences concernant l'organisation d'un système de gestion de la qualité. Ces exigences sont relatives à quatre domaines: la responsabilité de la direction, le système qualité, les processus et l'amélioration continue.

Le certificat ISO 9001 atteste de l'approche qualité qui est appliquée par la LSC suivant le principe de l'amélioration

continue. Cette dernière se traduit par le strict respect de 5 principes:

- être en permanence à l'écoute des besoins en formation du client;
- proposer au client une offre de formation adaptée et à forte valeur ajoutée;
- informer le client quant à l'ensemble de nos prestations de service;
- accueillir le client avec respect, attention et professionnalisme;
- réagir avec promptitude aux demandes du client.

Pour de plus amples informations relatives à la LSC et son offre de formation, veuillez consulter le site web: www.lsc.lu.

Luxembourg School for Commerce

«LSC Progress»: remise des certificats de réussite



gramme «LSC Progress». 310 lauréats étaient à l'honneur lors de la cérémonie qui s'est déroulée en présence d'Antonio de Carolis, directeur adjoint à la formation professionnelle du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

«Marketing et Communication», «Gestion et développement des ressources humaines», «Gestion comptable et financière», «Langues», «Droit», «Fiscalité», tels sont les différents domaines dans lesquels les participants ont été formés. Dans ces domaines, 16 formations – des cours d'initiation à la matière ainsi que des cours de perfectionnement, notamment en comptabilité ou en fiscalité – ont été organisées au premier semestre 2011.

Lors de son allocution de bienvenue, Paul Emering, directeur de la LSC, a félicité les lauréats non seulement pour leur réussite aux examens de clôture, mais aussi pour leur persévérance et leur engagement à suivre des formations. En même temps, il a remercié les candidats de la confiance qu'ils accordent à

Le 12 juillet 2011, la Luxembourg School for Commerce (LSC) a organisé la remise officielle des

certificats de réussite aux lauréats des formations qui se sont déroulées au premier semestre 2011 dans le cadre du pro-

la LSC, car un grand nombre des lauréats suivent régulièrement des formations organisées par la LSC ce qui en démontre la qualité de l'offre de formation. Il a précisé que la LSC, dans un souci de garantir et d'augmenter la qualité de ses formations diverses, continue à travailler sur le développement de son offre de formation. Le catalogue «Formation Professionnelle Continue II/2011», par exemple, présente pas moins de 24 nouveaux cours.

Antonio de Carolis, en qualité de futur directeur à la formation professionnelle au ministère de l'Education

nationale et de la Formation professionnelle, a mis l'accent sur les possibilités et perspectives que la formation continue offre aux candidats. Le développement au niveau personnel et l'adaptation des qualifications professionnelles face aux évolutions de l'économie luxembourgeoise sont des facteurs importants permettant de s'imposer sur un marché de l'emploi de plus en plus compétitif.

Rappelons aussi que pour toutes les formations, les entreprises peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat en introduisant une demande auprès du ministère de l'Education nationale et de

la Formation professionnelle pour l'ensemble des mesures de formation réalisées. Les salariés, de leur côté, peuvent avoir recours à l'instrument du congé individuel de formation, qui leur permet de participer aux formations ou de préparer les examens des formations éligibles.

Les personnes intéressées par une formation auprès de la LSC, peuvent commander le catalogue gratuit via e-mail: info@lsc.lu et via téléphone: (+352) 42 39 39-220 ou peuvent consulter l'offre de formation complète sur www.lsc.lu. ■

Luxembourg School for Commerce

Tél.: (+352) 42 39 39-220 – E-mail: info@lsc.lu – www.lsc.lu

Apprentissage

Le droit de former

La formation pour tuteurs est obligatoire pour toute entreprise souhaitant obtenir le droit de former. La nouvelle réglementation (loi modifiée du 19 décembre 2008, article 2 du règlement grand-ducal du 3 août 2010) exige cette formation spécifique. Le texte ci-après reprend les conditions à remplir pour se voir accorder et retirer le droit de former. Dans le cas où le tuteur dispose déjà d'une expérience pédagogique, les chambres professionnelles peuvent le dispenser de la formation pour tuteurs.

■ Au niveau de l'entreprise

Conditions générales

La tenue générale et l'envergure de l'organisme de formation doivent être de nature à garantir la formation professionnelle de l'apprenti, suivant les critères arrêtés de concert entre les chambres professionnelles patronales et salariales et le ministère.

Critères arrêtés:

- L'entreprise doit se prévaloir d'une expérience professionnelle minimale de 3 ans dans la profession concernée (*attention aux nouveaux numéros de matricules de filiales ou de succursales!*)

Conditions administratives

- Être ressortissant de la Chambre de Commerce;

- Détenir une autorisation d'établissement/de commerce;
- Être inscrit au Registre de Commerce (si l'immatriculation est requise);
- Les dirigeants doivent présenter les garanties nécessaires d'honorabilité (Art. 22).

■ Au niveau du tuteur

Chaque entreprise doit disposer d'un tuteur respectant les conditions générales et complémentaires citées ci-dessous. Une entreprise n'ayant jamais formé se doit d'être conforme endéans 6 mois. Une entreprise en cours de formation ou ayant déjà formé dans le passé se doit d'être conforme d'ici le mois d'août 2013.

Conditions générales

Le tuteur doit avoir suivi la formation pour tuteurs de 3 jours au moins.

Une dispense concernant le volet pédagogique (2 jours de formation) est possible si:

- Le tuteur possède un brevet de maîtrise ou une qualification de niveau équivalent;
- Le tuteur peut se prévaloir d'une formation en pédagogie (en accord avec les chambres);
- Le tuteur peut se prévaloir d'une **expérience de longue date** (en accord avec les chambres).

Conditions complémentaires

- Le tuteur doit être âgé de 21 ans au moins;
- Le tuteur doit satisfaire aux conditions d'honorabilité (Art. 22);
- Le tuteur doit satisfaire aux conditions de qualifications professionnelles définies pour les différents secteurs par les chambres professionnelles (Art. 22):
 - Le tuteur doit être au moins détenteur d'un DAP dans la profession concernée;
 - Le tuteur doit être en mesure d'enseigner le programme de formation pratique. ■

Pour tout renseignement complémentaire concernant la formation pour tuteurs, veuillez consulter le service clients de la LSC au (+352) 42 39 39-210. Vous pouvez télécharger le formulaire «Demande en obtention du droit de former» sur notre site web www.lsc.lu



Formulaire

Demande en obtention du droit de former

Nom, Prénom (patron-formateur):

Matricule:

Fonction:

Nom de l'entreprise:

Matricule de l'entreprise:

Nombre de salariés: _____

Adresse de l'entreprise:

N°: _____ Rue _____

Code Postal: _____

Ville: _____

Tél.: _____

Extension: _____

E-mail: _____

Nom, Prénom du tuteur (si différent du patron-formateur):

Matricule du tuteur: _____

Est-ce que le tuteur a déjà suivi la formation pour tuteurs organisée par la LSC? Oui Non

Veillez joindre les documents suivants:

- Copie de l'autorisation de commerce
- Déclaration d'honorabilité (patron et tuteur, lettre par écrite)*
- Copie(s) du/des diplôme(s) (patron et tuteur)
- Preuves des expériences professionnelles (patron et tuteur)
 - *certificats de travail*
 - *certificat d'affiliation du Centre Commun de la Sécurité Sociale*
 - *autres*

*En cas de nécessité, la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés se réservent le droit de demander le bulletin No 2 du casier judiciaire.

Description sommaire de votre activité principale dans laquelle l'apprenti(e) sera formé(e):

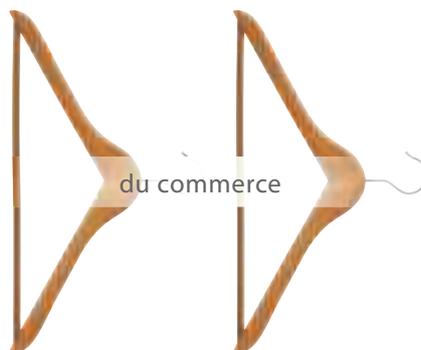
_____, le _____, _____
(Localité) (Date) (Nom et signature)

Veillez renvoyer ce formulaire dûment rempli à: **LSC- FPI**

L-2981 Luxembourg

Entreprises, déclarez vos postes d'apprentissage

Donnons un coup d'accélérateur aux professions :



Bénéficiez des nombreux avantages liés à l'apprentissage

- ▶ Assurez la formation de vos futurs collaborateurs au plus près des exigences de votre entreprise
- ▶ Participez à l'insertion professionnelle des jeunes
- ▶ Bénéficiez des aides financières prévues pour les entreprises formatrices

Ceci est un message de la Chambre de Commerce et de la LSC soutenu par la Fedil, la clc et l'HORESCA.

Formulaire de déclaration à télécharger sur www.lsc.lu ou www.adem.public.lu | Déclaration à envoyer par fax à l'Adem au 40 61 39

Plus d'informations : Luxembourg School for Commerce au 42 39 39 -220





Formulaire à compléter et à renvoyer



MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI
Administration de d'Emploi

Service d'Orientation professionnelle

Déclaration de postes d'apprentissage

Code du Travail Livre premier, Titre premier – Contrat d'apprentissage
(Art. L. 111 – 1. – Art. L. 113 – 6.)

La déclaration des postes d'apprentissage à l'Administration de l'Emploi est obligatoire.
Le placement en apprentissage est assuré par le Service d'Orientation professionnelle.

* matricule obligatoire afin de garantir le traitement adéquat

Employeur:

Matricule* : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax: _____

1) Apprentissage : Poste(s) offert(s) _____ apprenti/e(s) _____
(nombre) (profession/métier)

DAP/CATP CCM CIP CCP DT Apprentissage initial

Poste(s) offert(s) _____ apprenti/e(s) _____
(nombre) (profession/métier)

DAP/CATP CCM CIP CCP DT Apprentissage adulte

2) Le/la candidat(e) est invité(e) à contacter M/Mme _____
et/ou à se présenter le _____ à _____ heures.

| | |
|---|------------------|
| | Matricule: _____ |
| | Nom: _____ |
| Candidat/e de votre choix: au cas où vous avez déjà un (une) candidat(e) | Adresse: _____ |
| | _____ |

_____, le _____
(Localité) (Date) (Nom et signature/cachet)

Prière de renvoyer la présente à l'adresse suivante:
ADEM – Orientation professionnelle
Boîte postale 2208 L-1022 Luxembourg
ou par Fax: 40 61 39
Tél. : 247-85387 / 247-85480

La loi du 2 août 2002 relative à la protection des données des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel prévoit que l'administré soit informé que les réponses à ce formulaire ne peuvent servir à d'autres fins que le traitement des déclarations de postes d'apprentissage conformément aux termes de la prédite législation, le droit d'accès, de rectification et de suppression des données est garanti.

Adaptation des indemnités

Indemnités d'apprentissage et vacances scolaires

Les indemnités d'apprentissage ont été fixées par le Règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 portant fixation des indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie et de l'agriculture. (page 178 du recueil de législation A-N° 140 du 15 juillet 2011)

Barème des indemnités d'apprentissage mensuelles (*minima applicables*) Règlement grand-ducal du 10 juillet 2011

| Formations | Indice 719,84 | Indice 719,84 | Indice 719,84 |
|---|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| DAP | Avant réussite du PII | Après réussite du PII | n/a |
| Agent de voyages | 550,03 € | 949,97 € | n/a |
| Assistant en pharmacie | 400,01 € | 949,97 € | n/a |
| Auxiliaire de vie | 650,01 € | 1 000,00 € | n/a |
| Conseiller en vente | 550,03 € | 749,93 € | n/a |
| Cuisinier | 699,97 € | 1.000,00 € | n/a |
| Décorateur | 550,03 € | 949,97 € | n/a |
| Dessinateur en bâtiment | 550,03 € | 949,97 € | n/a |
| Electronicien énergie | 550,03 € | 949,97 € | n/a |
| Agent administratif et commercial | 550,03 € | 949,97 € | n/a |
| Gestionnaire qualifié en logistique | 550,03 € | 949,97 € | n/a |
| Mécanicien d'avions | 768,72 € | | n/a |
| Mécanicien industriel et de maintenance | 550,03 € | 949,97 € | n/a |
| Mécanicien d'usinage | 550,03 € | 949,97 € | n/a |
| Mécatronicien | 300,03 € | 500,00 € | n/a |
| Informaticien qualifié | 550,03 € | 949,97 € | n/a |
| Serveur | 699,97 € | 949,97 € | n/a |
| DT | Avant réussite du PII | Après réussite du PII | n/a |
| Mécanicien d'avions | 307,51 € | 922,47 € | n/a |
| CCP | 1 ^{re} année | 2 ^e année | 3 ^e année |
| Commis de vente | 400,01 € | 449,97 € | 550,03 € |
| Cuisinier | 500,00 € | 620,00 € | 849,99 € |
| Serveur | 500,00 € | 620,00 € | 849,99 € |

Lehrlingsentschädigung für grenzüberschreitende Ausbildungen Großherzogliches Reglement vom 10. Juli 2011

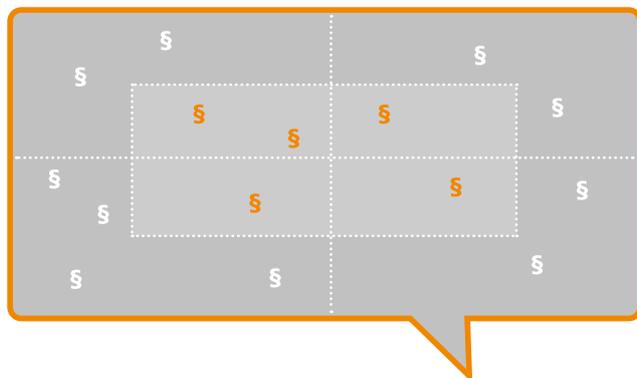
| Berufsausbildung | Index 719,84 | Index 719,84 | Index 719,84 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Grenzüberschreitende Ausbildungsberufe | 1. Jahr | 2. Jahr | 3. Jahr |
| Bankkaufmann | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Bereiter | 515,00 € | 699,97 € | 919,95 € |
| Brauer und Mälzer | 599,97 € | 699,97 € | 900,01 € |
| Chemielaborant | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Fachinformatiker Anwendungsentwicklung | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Fachkraft für Abfall-Kreislaufwirtschaft | 599,97 € | 699,97 € | 900,01 € |
| Fachkraft für Kurier-, Express-und Postdienstleistungen | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Fachkraft für Lebensmitteltechnik | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Fachkraft für Veranstaltungstechnik | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Fachmann für Systemgastronomie | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |

| | | | |
|---|----------|----------|----------|
| Hotelfachmann | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Immobilienkaufmann | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Industriekaufmann | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Kaufmann für Bürokommunikation | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Kaufmann für Groß- und Außenhandel | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Kaufmann für Spedition und Logistikdienstleistungen | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Kaufmann für Versicherungen und Finanzen | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Mediengestalter für Digital und Print | 599,97 € | 699,97 € | 900,01 € |
| Medienkaufmann | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Pferdewirt | 515,00 € | 699,97 € | 919,95 € |
| Pferdepfleger | 515,00 € | 699,97 € | 919,95 € |
| Sport- und Fitnesskaufmann | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Technischer Zeichner | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Veranstaltungskaufmann | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Versicherungskaufmann | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Verfahrensmechaniker für Beschichtungstechnik | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Verfahrensmechaniker für Kunststoff- und Kautschuktechnik | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |
| Werbekaufmann | 599,97 € | 699,97 € | 949,97 € |

■ Vacances scolaires et jours fériés

| | 2010/2011 | 2010/2011 | 2011/2012 | 2012/2013 |
|------------------|-----------|--|--------------------|--------------------|
| Toussaint | | 30.10 – 07.11.2010 | 29.10 – 06.11.2011 | 27.10 – 04.11.2012 |
| Noël | | 18.12 – 02.01.2011 | 17.12 – 01.01.2012 | 22.12 – 06.01.2013 |
| Carnaval | | 19.02 – 27.02.2011 | 18.02 – 26.02.2012 | 09.02 – 17.02.2013 |
| Pâques | | 09.04 – 25.04.2011 | 31.03 – 15.04.2012 | 23.03 – 07.04.2013 |
| Jour férié légal | | 01.05.2011 | 01.05.2012 | 01.05.2013 |
| Ascension | | 02.06.2011 | 17.05.2012 | 09.05.2013 |
| Pentecôte | | 28.05 – 05.06.2011 13.06 – 14.06.2011 | 26.05 – 03.06.2012 | 25.05 – 02.06.2013 |
| Jour de congé | | 23.06.2011 | 23.06.2012 | 23.06.2013 |
| Vacances d'été | | 16.07 – 14.09.2011 | 16.07 – 14.09.2012 | 16.07 – 14.09.2013 |

156 avis annuels pour défendre
les intérêts du monde économique



DÉPARTEMENT AVIS ET AFFAIRES JURIDIQUES

 (+352) 42 39 39 – 354

 avis@cc.lu



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

Erfolgreiche Unternehmensführung

Interview mit Dr. Bernhard Rosenberger: „Personalentwicklung ist deutlich mehr als Fortbildung“



Dr. Bernhard Rosenberger von der Beratungsgesellschaft Rosenberger & Partner erklärt im Interview, worauf es bei einer erfolgreichen Unternehmensführung ankommt

Merkur: Welche Qualitäten sollte eine Führungskraft Ihrer Meinung nach heutzutage mitbringen?

Dr. Rosenberger: Führen heißt zweierlei: 1. Mit Hilfe von Anderen Ziele erreichen. 2. Sich selbst führen. Gerade der 2. Punkt wird oft unterschätzt. Eine gute Führungskraft muss sich selbst gut kennen und einschätzen können. Zum Beispiel kann sie so in belastenden Konflikt- und Stress-Situationen souveräner und glaubwürdiger reagieren. Auch hat sich in den letzten Jahren mehr und mehr gezeigt, dass eine Führungskraft neben den klassischen handwerklichen Führungsfähigkeiten wie Planen, Delegieren und Kontrollieren auch häufig vergessene Eigenschaften zeigen muss: Sicherheit bieten, Vorbild sein, Fragen und Zuhören können, eine Atmosphäre für Leistung und Engagement schaffen oder Feedback geben und nehmen.

Merkur: Wie kann man Mitarbeiter gezielt hinsichtlich ihrer individuellen Stärken und Potenziale fördern?

Dr. Rosenberger: Ich scheue mich inzwischen fast schon davor, das Wort „Coaching“ in den Mund zu nehmen – es wird einfach zu inflationär gebraucht. Und dennoch ist z.B. Coaching (durch einen externen Begleiter) ein wirksames Instrument, das eine individuelle Förderung ermöglicht oder zumindest vorbereitet. Man bietet Mitarbeitern die Chance zum Perspektivenwechsel und zur Erarbeitung eigener, weil dann auch eher selbst getragener Lösungen. Bezüglich der individuellen Förderung von Mitarbeitern ist aber in erster Linie die Führungskraft im Unternehmen gefordert, nicht die interne Abteilung für Personalentwicklung, auf die Führungskräfte gerne verweisen. Die Verantwortung für die Mitarbeiterförderung muss beim Vorgesetzten bleiben. Die Personaler können hier nur durch geeignete Methoden und Prozesse unterstützen. Leider wenden Führungskräfte viel zu wenig Zeit für das Beziehungsmanagement auf, z.B. für Mitarbeitergespräche, die diesen Namen auch wirklich verdienen. Hier ist noch großer Handlungsbedarf. Und im Übrigen heißt Fördern immer auch Fordern – dieser Satz sei an die karriereorientierten Überflieger gerichtet, die gern drei Stufen auf einmal nehmen wollen und oftmals glauben, alles bereits zu wissen.

Merkur: Wie wichtig ist heute die betriebsinterne Fortbildung?

Dr. Rosenberger: Es gibt Sätze, die kann ich nicht mehr hören: Mitarbeiter sind unsere wichtigste Ressource. ODER: Wir sind ein lernendes Unternehmen. Natürlich ist dies

LSC Actuel – Manifestations: Automne-Hiver 2011

Octobre

- | | |
|----|--|
| 6 | Cycle de conférences „Human Capital“: „Talent Management und Führungskräfteentwicklung“ animé par Dr. Bernhard Rosenberger |
| 11 | Cycle de conférences «Les midis de la Conso: Etats financiers consolidés et règles de consolidation (approche Lux GAAP et IFRS)» en étroite collaboration avec SigmaConso et PwC |
| 13 | Séance d'information sur le «Fichier d'Audit Informatisé AED» (FAIA) en étroite collaboration avec l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines |
| 14 | Conférence "International Standards – Creating confidence in IT" organisée par la Chambre de Commerce et l'Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) |
| 20 | Cycle de conférences „Human Capital“: „Konfliktmanagement“ animé par Sylvie Elise Trentzsch |
| 27 | Séance d'information sur le «Fichier d'Audit Informatisé AED» (FAIA) en étroite collaboration avec l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines |

Novembre

- | | |
|---------|---|
| 9 | Séance d'information sur le «Fichier d'Audit Informatisé AED» (FAIA) en étroite collaboration avec l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines |
| 10 | Cycle de conférences „Human Capital“: „Mit Werten wertvoll führen“ animé par Roger Kihn |
| 22 | Cycle de conférences «Les midis de la Conso: Le Cash-Flow Statement consolidé: Quelques pièges à éviter.» en étroite collaboration avec SigmaConso et PwC |
| 22 & 29 | Séance d'information «Présentation de la réforme concernant le dépôt des comptes annuels dans le cadre du projet de la Centrale des bilans» organisée par le ministère de la Justice, le Statec et le Registre de commerce et de sociétés (RCS) et la Chambre de Commerce |

Les inscriptions seront ouvertes quatre semaines avant les dates de conférences respectives. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site www.lsc.lu ou veuillez vous inscrire à la newsletter électronique de la LSC

alles richtig. Dennoch sehe ich nur allzu oft eine klaffende Lücke zwischen Anspruch und Wirklichkeit.

Am meisten missfällt mir das „Gießkannenprinzip“: Obwohl seit Jahrzehnten alle wissen müssten, dass Personalentwicklung nur dann erfolgreich ist, wenn a) am Anfang die Entwicklungsziele festgelegt werden und b) der Lerntransfer systematisch, u.a. durch nachbereitende Gespräche mit dem Vorgesetzten, gesichert wird. Hier schlafen viele Führungskräfte einen kollektiven Dornröschenschlaf. Stattdessen macht man lieber diese kurzfristigen Tschaka-Events, die nichts bringen bzw. sogar eher schaden.

Übrigens ist Personalentwicklung deutlich mehr als Fortbildung. Warum? Weil Führungskräfteentwicklung nicht nur aus dem Besuch von Seminaren und Veranstaltungen bestehen kann – so gern wir mit der Luxembourg School for Commerce diese durchführen. Es ist wichtig, dass zu den Maßnahmen auch regelmäßige Feedbacks durch Vor-

gesetzte und Kollegen, Mentoring durch Top-Manager und herausfordernde neue Aufgaben zählen.

Merkur: Die Konferenz- und Seminarreihe zum Thema „Human Capital“ soll den Führungskräften vor allem dabei helfen, ihre methodischen und persönlichen Kompetenzen weiterzuentwickeln. Muss man denn das Chef-Sein „im Blut haben“ oder inwiefern lässt sich Leadership erlernen?

Dr. Rosenberger: Führung ist in weiten Teilen erlernbar. Nicht erlernbar ist der Führungswille, also Initiative und Durchsetzungskraft – das ist durch Erziehung, Sozialisation und Ausbildung im Wesentlichen angelegt. Teilweise erlernbar sind soziale und emotionale Fähigkeiten der Führungspersönlichkeit wie zum Beispiel Empathie, Selbstreflektion und Kommunikation. Kompletterlernbar sind handwerkliche Fähigkeiten wie etwa Delegations- und Motivations-techniken. Wichtig ist aber in jedem Fall die Bereitschaft der Führungskraft, sich selbst im Spiegel anzu-

schauen und sich gegebenenfalls zu verändern.

Merkur: Auf welche Methoden greifen Sie und Ihr Team in Konferenzen und Seminaren zurück, um den Teilnehmern die nötigen Kenntnisse und Kompetenzen optimal zu vermitteln?

Dr. Rosenberger: Wir arbeiten stark interaktiv, gruppendynamisch und erfahrungsorientiert. Der Guru, der vorn steht, und alles besser weiß, hat ausgedient. Wir treten mit Trainern und Beratern an, die eine Gruppe dazu bringen, ihre eigenen Ressourcen zu entdecken, zu erspüren und immer besser zu nutzen. Ob der Einzelne einen Fragebogen ausfüllt oder ein Plakat malt, eine Gruppe gemeinsam ein Problem am Flipchart löst oder ob wir gezielte Rollenspiele und Realitätssimulationen anbieten – der Teilnehmer wird aktiv einbezogen und mit seinen realen Problemen „abgeholt“.



Dr. Bernhard Rosenberger

Beratungsgesellschaft Rosenberger & Partner (Wiesbaden)

Selbständiger Berater auf den Gebieten

- Strategisches Management
- Talentmanagement und Führungskräfteentwicklung
- Change Management

Coach für Geschäftsführer und Führungskräfte

Im Rahmen der Konferenz- und Seminarreihe „Human Capital“, leitet Dr. Rosenberger die Konferenz „Talent Management und Führungskräfteentwicklung“, welche am Donnerstag den 6. Oktober 2011 von 18.00 bis 20.00 Uhr in den Räumlichkeiten der Chambre de Commerce stattfinden wird.

Mehr Informationen finden Sie auf der Webseite: www.lsc.lu/actualites-et-manifestations

Une communication efficace grâce aux formations en marketing

Une bonne image de marque, une forte visibilité et une perception positive des publics-cibles, constituent des facteurs clés pour la réussite de chaque entreprise. Ainsi, une communication et un marketing efficaces sont essentiels pour le positionnement de l'entreprise dans un environnement économique qui devient de plus en plus complexe.

Dans ce contexte, la Luxembourg School for Commerce, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, en collaboration avec la MarkCom, l'association luxembourgeoise des Agences-Conseils en Communication et HEC Ecole de Gestion de l'Université de Liège, a développé des formations en marketing et communication permettant aux participants d'acquérir les techniques requises pour l'implémentation de stratégies de marketing pertinentes et innovantes à forte valeur ajoutée.

En partenariat avec la MarkCom, la LSC lancera à partir du 6 octobre 2011 le cycle de formation modulaire «Maîtriser les nouveaux enjeux du marketing et de la communication». Ce cycle de formation est constitué de cinq modules différents dispensés par des experts du secteur. Les différents modules, qui traiteront entre autres de l'élaboration de la stratégie de marketing durable, du ROI (return on invest) du marketing ainsi que des techniques de créativité, apportent ainsi les repères pratiques et les méthodologies essentielles pour réussir sa communication. Les objectifs affichés sont clairs, il s'agit d'acquérir une vision complète et actuelle du marketing stratégique et de son influence sur l'entreprise et le marché, d'enrichir sa pratique actuelle et d'écarter de nouvelles pistes de développement (responsabilité sociétale, web 2.0), mais aussi de s'approprier les modèles d'aides à la décision et de réaliser des plans de communication à forte valeur ajoutée stratégique. Cette formation s'adresse à des personnes disposant d'une certaine expérience dans ce domaine, telles que les



cadres en agence de communication ou les chefs de produit ou les responsables communication dans une entreprise.

Pour les «débutants» travaillant dans le secteur de la communication et/ou du marketing ou toute autre personne souhaitant acquérir les connaissances de base de ces métiers, la LSC organisera au premier semestre 2012 la formation «Initiation aux métiers de la communication». Cette formation, également élaborée en partenariat avec la MarkCom, vise à conférer aux participants les acquis de base considérés comme indispensables pour travailler aussi bien dans une agence en communication que dans un service communication d'une entreprise, tant sur le plan technique avec les notions de base du marketing et de la communication, que sur le plan pratique avec

notamment des éléments d'information concernant le fonctionnement d'une agence de communication.

La formation «Marketing Master Class», proposée en étroite coopération avec l'HEC-ULg au premier semestre 2012, s'adresse à des personnes disposant d'une certaine expérience dans le métier du marketing. La pédagogie de ce cours est essentiellement basée sur les études de cas complétées par des exposés structurants et des échanges de «best practices» entre participants et animateurs.

L'offre de la LSC dans le domaine du marketing et de la communication est complétée par des séminaires ponctuels qui sont organisés en collaboration avec l'OLAP et la Chambre des Métiers. ■

Pour de plus amples informations relatives aux programmes de formations et aux modalités d'inscription, surfez sur www.lsc.lu

Fichier d'Audit Informatisé AED

L'AED s'engage sur la voie de la Simplification administrative



Romain Heinen, Directeur de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED), explique en interview les modalités pratiques du Fichier d'Audit Informatisé AED

Merkur: Monsieur Heinen, pourriez-vous nous expliquer le principe du FAIA?

Romain Heinen: Le fichier prédéfini s'appelle «fichier d'audit informatisé de l'Administration de l'Enregistrement» (FAIA) et est largement calqué sur le «Standard audit file-Tax» de l'OCDE. De nos jours un grand nombre de transactions commerciales se font en format dématérialisé. La chaîne des transactions commerciales est enregistrée par des outils informatiques tels que les caisses enregistreuses et des comptabilités informatiques. Dans un souci de simplification de la charge administrative, l'administration a suivi avec l'introduction du FAIA l'idée d'adapter ses contrôles à un environnement électronique et de réduire ainsi la charge administrative par une dématérialisation en large partie de la procédure de contrôle. Par la remise de la comptabilité sous format électronique standardisé, les contrôles sont réalisés d'une manière plus rapide et efficace de sorte que l'assujéti peut plus commodément poursuivre son activité professionnelle lors d'un contrôle.

Merkur: Est-ce que le FAIA est obligatoire pour toutes les entreprises?

Romain Heinen: Dans la première phase, l'obligation de la transmission se limite aux entreprises tombant sous la réglementation du plan comptable normalisé (PCN) auprès de la Centrale des bilans, à l'exception des sociétés du secteur financier, compte tenu de la spécificité des services prestés. Les entreprises non soumises au PCN ne sont donc pas visées dans une première phase, ni celles bénéficiant d'un régime TVA simplifié, ni celles dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 112.000 EUR, ni celles dont le nombre de transactions comptables annuelles ne dépasse pas les 500 unités.

Merkur: Pour être plus technique, sous quelle forme fournir le FAIA?

Romain Heinen: Initialement, l'AED avait demandé lors de différents contrôles l'exportation de la comptabilité dans des formats structurés comme p.ex. delimited files, flat files, dbf. Or, l'expérience nous a démontré qu'il faut prescrire une structure et un format. On s'est basé sur la recommandation de l'OCDE et on a repris le format XML. Il s'agit là d'un format standard. A moyen terme on peut envisager de migrer vers le format XBRL. Or, le système eTVA, le système qui permet le dépôt électronique de la déclaration de TVA est également basé sur le format XML. L'AED a pris soin de limiter la charge administrative à un strict minimum en adoptant le format XML et en respectant le moment de l'introduction du PCN.

Merkur: Quels sont les médias de transmission et comment entendez-vous à assurer la sécurité et la protection des données?

Romain Heinen: Un support électronique standard, comme un CD-R, DVD-R, memory stick, HDD sera accepté par l'AED. En fait, l'AED est flexible en ce qui concerne les différents types de support à condition qu'il s'agisse d'un support standard. Les données peuvent être transmises sous format encrypté sous condition expresse que la clé de décryptage est fournie en parallèle. Toutes les données reçues sont traitées comme d'ailleurs toutes les autres données disponibles à l'AED avec une haute confidentialité. Je tiens à souligner que tous les fonctionnaires de l'AED sont soumis au secret fiscal.

Merkur: Quelles sont exactement les données à fournir et dans quelle langue?

Romain Heinen: En principe toutes les données comptables ainsi que tous les documents numériques qui conduisent à l'établissement du chiffre d'affaires déclaré doivent être communiqués en format électronique dans le cadre d'un contrôle fiscal à l'AED. Les langues acceptées sont le luxembourgeois, le français, l'allemand et l'anglais.

Plus d'informations sur le FAIA sont disponibles sur le site de l'AED: <http://www.aed.public.lu/Faia>. ■

La Luxembourg School for Commerce et l'Administration de l'enregistrement et des domaines organiseront cet automne des séances d'information portant sur le système FAIA

Pour de plus amples renseignements concernant ces manifestations, les entreprises intéressées sont priées de consulter le site Web de la Luxembourg School for Commerce: www.lsc.lu/actualites-et-manifestations

Lancement d'une formation inédite pour appréhender l'économie luxembourgeoise et ses spécificités

La Luxembourg School for Commerce vous propose cet automne une formation inédite destinée à fournir de solides connaissances de base sur la situation et les perspectives économiques du Luxembourg.

La formation «Appréhender l'économie luxembourgeoise et ses spécificités» s'adresse à toute personne désireuse de découvrir l'économie nationale luxembourgeoise, ses mécanismes et ses enjeux. Elle permettra notamment de:

- connaître les principaux atouts du Luxembourg;
 - se familiariser avec les principaux secteurs d'activités déployés au Luxembourg, leur évolution et leurs perspectives;
 - thématiser l'importance de l'ouverture du Luxembourg sur le développement socio-économique;
 - appréhender l'évolution de l'emploi et du marché du travail luxembourgeois;
 - comprendre le rôle de l'Etat dans l'économie luxembourgeoise.
- A l'issue de ce cours du soir, les stagiaires auront pris connaissance des spécificités socio-économiques du Luxembourg, facilitant ainsi leur cheminement vers une meilleure intégration professionnelle au Grand-Duché.
- La formation, qui sera animée en langue française, débutera dès novembre 2011. Le droit d'inscription s'élève à 125 EUR. ■

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Doris Mulombe, responsable de formation auprès de la Luxembourg School for Commerce
Tél.: (+352) 42 39 39-225 – E-mail: doris.mulombe@lsc.lu

Séances d'information

Présentation de la réforme concernant le dépôt des comptes annuels dans le cadre du projet de la Centrale des bilans

Le ministère de la Justice, le Statoc et le Registre de commerce et de sociétés (RCS) invitent les milieux professionnels à des séances d'information portant sur la présentation des grandes lignes de la réforme concernant les formalités relatives au dépôt des comptes annuels dans le contexte de la Centrale des bilans.

Les thèmes suivants seront présentés:

- les nouveautés en matière de droit comptable concernant les dépôts des comptes annuels,
- les différents aspects de la collecte des données pour les besoins des administrations,
- la mise en place d'une nouvelle plateforme électronique de collecte des données financières (eCDF),

- les formalités de dépôt des comptes annuels auprès du RCS.

Les présentations auront lieu en langue française. ■

■ Calendrier des séances d'information

| Date | Horaire | Lieu |
|------------------|---------------|---------------------|
| 16 novembre 2011 | 17h00 – 19h00 | Chambre des Métiers |
| 22 novembre 2011 | 9h30 – 11h30 | Chambre de Commerce |
| 29 novembre 2011 | 14h30 – 16h30 | Chambre de Commerce |

Les entreprises intéressées par ces séances d'information sont priées de contacter les services respectifs de la Chambre de Commerce ou de la Chambre des Métiers

Nouvelle publication

Formabref: l'offre de formation professionnelle continue en chiffres

■ Le développement personnel et professionnel en tête du classement

La moitié des offreurs de formation professionnelle continue, légalement établis au Luxembourg, proposent des formations en «Développement personnel et professionnel» (51 %). Les autres domaines de formation les plus répandus sont: «Comptabilité, finances, gestion d'entreprise» (36 %) et «Informatique, bureautique» (30 %).

Parmi cette offre, les domaines qui rencontrent le plus de succès sont, dans l'ordre: «Développement personnel et professionnel», «Comptabilité, finances,

gestion d'entreprises», «Informatique, bureautique» et «Langues».

■ Les formations en langues pointent en 2^e position en termes de participants

Si l'on comptabilise le nombre de participants, les formations en «Comptabilité, finances, gestion d'entreprise» occupent la première place, devant celles en «Langues» et en «Développement personnel et professionnel».

Le succès des formations en «Langues» n'est pas surprenant compte tenu de la situation atypique du Luxembourg en termes de multilinguisme, de multi-

culturalisme (43 % d'étrangers, plus de 150 nationalités différentes) et d'afflux de travailleurs frontaliers. Cette mixité de la population et des salariés induit une importante demande d'apprentissage des langues étrangères afin de s'intégrer dans la société civile luxembourgeoise ou dans les entreprises de diverses nationalités.

■ Le français, langue véhiculaire privilégiée pour les formations

Quel que soit le domaine de formation, la langue véhiculaire la plus utilisée est le français: neuf offreurs de formation sur dix délivrent des cours en langue française. Suivent l'anglais (61 % des offreurs), l'allemand (58 %) et le luxembourgeois (51 %). Cependant, il existe une grande disparité entre les organismes de formation privés et les organismes institutionnels (y compris organismes sectoriels et asbl). En effet, la langue luxembourgeoise est présente chez 77 % des offreurs institutionnels et chez seulement 44 % de ceux du secteur privé. Inversement, la langue anglaise est proposée par 69 % des offreurs du secteur privé contre 34 % des offreurs institutionnels.



Source: **INFPC** – Les domaines de formation proposés par les offreurs de formation (privés, institutionnels, sectoriels et A.s.b.l.) en 2009

Ces informations sont extraites d'une enquête réalisée par l'Observatoire de la formation afin de recenser les organismes de formation professionnelle continue légalement établis au Luxembourg ainsi que l'offre de formation. Les données de l'enquête se rapportent à l'exercice 2009 (221 répondants dont 173 organismes de formation privés, 29 A.s.b.l. agréées et 19 offreurs institutionnels ou sectoriels).

Cette enquête sera renouvelée tous les 3 ans.

Pour de plus amples informations, vous pourrez consulter prochainement Formabref «L'offre de formation professionnelle continue en chiffres» sur les sites www.lifelong-learning.lu et www.inpfc.lu ou commander gratuitement un exemplaire.

Publication produite avec le soutien du Fonds social européen INFPC

Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue

38, rue de l'Avenir – L-1147 Luxembourg – Tél.: (+352) 46 96 12-1 – Fax: (+352) 46 96 20 – www.inpfc.lu



Deuxième voie de qualification pour adultes

Dans le cadre de sa politique de développement de l'apprentissage tout au long de la vie, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle se propose de relever les besoins au niveau de l'organisation des cours de deuxième voie de qualification. A cette fin, les personnes intéressées peuvent remplir

un formulaire en ligne téléchargeable à l'adresse suivante:

http://www.men.public.lu/sys_edu/form_vie/cours_soir/index.html

ou bien le commander par téléphone au (+352) 2478 5232 au Service de la Formation des Adultes qui se tient également à disposition pour toute information supplémentaire.

Les informations fournies seront utilisées en vue de l'organisation future des cours de deuxième voie de qualification, donc à la rentrée scolaire 2012/2013.

(Communiqué du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle) ■

Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL)

Une étude à dimension internationale réalisée à Luxembourg permettra d'optimiser l'offre en matière de création d'entreprises

Le Luxembourg a participé à la 5^e édition de l'étude GUESSS («Global University Entrepreneurial Spirit Students' Survey»). Ce projet de recherche à dimension internationale a été lancé par le «Swiss Research Institute of Small Business and Entrepreneurship at the University of St. Gallen (KMU-HSG)» et enquête, via un questionnaire en ligne, sur les projets ou activités relatifs à la création d'entreprise menés par les étudiants. L'Institut Universitaire International Luxembourg a pris part à cette étude en coopération avec l'Université du Luxembourg et l'École de Com-

merce et de Gestion (LTECG) en ce qui concerne les formations BTS. Pour remercier les étudiants de leur participation, un tirage au sort a été organisé avec à la clé un iPhone à gagner. Le gagnant du concours, Henni Si Mhamed, étudiant à l'Université du Luxembourg, a reçu son prix ce jeudi 14 juillet dans les locaux de l'IUIL. Sur base des résultats de l'étude, un rapport international ainsi qu'un rapport national seront rédigés et publiés sur le site internet www.guesssurvey.org. La participation permettra aux institutions impliquées d'optimiser l'offre de formation dans le domaine de la création d'entreprise. ■



(de g. à d.) Henni Si Mhamed, gagnant du tirage au sort, et Pol Wagner, directeur de l'IUIL

Pour de plus amples informations: Institut Universitaire International Luxembourg

Personne de contact: Stefanie Rüffer – Tél.: (+352) 26 15 92 56 – E-mail: stefanie.rueffer@iuil.lu – www.iuil.lu

Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette

La nouvelle filière Cap Futur démarre en septembre 2011 au LTE avec deux classes

Pari tenu pour le Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette. A peine après quelques mois de préparation, le LTE a obtenu l'autorisation ministérielle pour ouvrir la filière Cap Futur. Au total, 35 jeunes se sont inscrits à ce programme innovant. Cette nouvelle filière fait sa rentrée en septembre avec deux classes: la 7ST avec 20 élèves et la 7MO avec 15 élèves.

Cap Futur repose sur un concept pédagogique inédit qui combine des cours traditionnels avec un engagement dans une association en dehors de l'école. Ce concept demande une grande motivation de la part des jeunes. En s'engageant dans une cause en laquelle ils croient vraiment, ils se donneront plus de mal et prendront plus facilement des responsabilités. En échange, ils bénéficieront d'un encadrement personnalisé et seront accompagnés par un membre du personnel enseignant du Lycée Technique, qui fera office de coach. Celui-ci les conseillera au quotidien et fera le lien entre leurs parents et les associations. Plus d'informations sur www.capfutur.lu. ■



PROGRAMME DE FORMATION OCTOBRE – NOVEMBRE 2011

| INTITULÉ | DATES | HORAIRE | PRIX |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|-------|
| MANAGEMENT, LEADERSHIP ET GESTION DES ÉQUIPES | | | |
| S Le rôle du chef: Découverte, adhésion et renforcement | 12, 13, 28.10 et 16.11.2011 | 8.30 – 17.00/12.00 et 13.00 – 16.30 | 600 € |
| S Projektmanagement in der Praxis | 13 et 14.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 420 € |
| S Gérez et prévenez les conflits pour améliorer l'harmonie dans votre entreprise | 17 et 18.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 420 € |
| S Gestern Mitarbeiter – heute Führungskraft | 20 et 21.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 420 € |
| S Zum ersten Mal Chef: Menschen und Ziele managen | 10 et 11.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 450 € |
| S Management d'une équipe | 17, 18 et 25.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 650 € |
| MÉTIER DE LA FORMATION | | | |
| S Le Balanced Scorecard Formation – outil de pilotage du plan de formation | 21.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S Évaluez vos actions de formation: Mesurez l'efficacité et la valeur ajoutée | 17.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| MARKETING, VENTE ET ACTION COMMERCIALE | | | |
| S Der professionelle Kundenempfang: Aushängeschild des Unternehmens | 20 et 21.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 420 € |
| S Reklamationen als Chance: Der richtige Umgang mit Beanstandungen | 10.11.2011 | 9.00 – 17.00 | 210 € |
| S Facebook: Optimisez votre communication professionnelle | 11.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S Kundenservice am Telefon | 15.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| ACHAT, LOGISTIQUE ET COMMERCE INTERNATIONAL | | | |
| S Rédiger un contrat d'achat | 20.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S Professionnelle Einkaufsverhandlungen führen | 20 et 21.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 420 € |
| S Documents d'accompagnement dans les procédures import-export | 15.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S Connaître et employer les Incoterms | 18.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| ORGANISATION ET SECRÉTARIAT | | | |
| S Assistant(e)s de direction: Maîtrisez avec aisance la diversité de votre fonction | 20, 21 et 28.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 650 € |
| S Der/Die Managementassistent/in im Office 2010 – Sich selbst und andere managen | 25 et 26.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 420 € |
| S Apprenez à gérer votre temps... Pour en gagner | 08 et 09.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 420 € |
| S Augmenter ses résultats par une organisation de travail efficace | 10 et 11.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 420 € |
| COMMUNICATION | | | |
| S Gestion de la réclamation, du conflit au téléphone | 17.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S L'art de bien parler et de bien présenter son sujet pour conquérir son public | 17, 18.10 et 14.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 650 € |
| S Gérer les clients difficiles en face-à-face | 20 et 21.10.2011 | 9.00 – 17.00 | 420 € |
| S Trainieren Sie Ihre Schlagfertigkeit | 16.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE | | | |
| S Richtig kalkulieren im Handwerk | 17 et 18.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 420 € |
| S «Connaissances et raisonnements essentiels pour mieux piloter l'activité de votre entreprise» | 18 et 19.10.2011 | 8.00 – 17.00 | 420 € |
| S Modules avancés de la comptabilité informatisée avec BOB 50 | 26 et 27.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 420 € |
| S Planification budgétaire et financière | 07 et 14.11.2011 | 14.00 – 18.00 | 210 € |
| S Analyse financière, contrôle de gestion et contrôle interne | 08 et 09.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 420 € |
| S Initiation aux normes comptables internationales IAS/IFRS | 10, 17 et 24.11.2011 | 8.30 – 12.30 | 350 € |
| S Calcul des rémunérations non périodiques | 15.11.2011 | 18.30 – 20.30 | 75 € |
| FISCALITÉ | | | |
| S Déclaration de TVA | 18.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S Aides fiscales aux entreprises | 21.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S La TVA applicable aux fonds d'investissements | 24.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S Implications fiscales de la structure juridique de l'entreprise | 28.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S Procédure fiscale des entreprises en matière d'impôts directs | 09.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S Introduction à la fiscalité des entreprises luxembourgeoises | 14 et 15.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 420 € |
| S Fiscalité des rémunérations et avantages extra-légaux | 15.11.2011 | 8.30 – 12.30 | 150 € |
| DROIT | | | |
| S Structures représentatives du personnel au niveau de l'entreprise | 18.10.2011 | 13.30 – 17.30 | 150 € |
| S Dispositions légales et réglementaires du contrat de travail | 25.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S Réglementation des marchés publics | 27.10.2011 | 8.00 – 12.00 | 100 € |
| S «La réglementation environnementale: Evaluer et assurer la mise en conformité de l'entreprise avec la législation en vigueur» | 09.11.2011 | 18.30 – 21.00 | 75 € |
| S Droit des successions et des donations | 09 – 23.11.2011 | 18.30 – 20.30 | 375 € |
| S Responsabilités juridiques du dirigeant d'entreprise | 17.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S Réglementation d'aspects spécifiques d'une relation de travail | 17 et 18.11.2011 | 8.30 – 17.00/12.30 | 350 € |
| DÉVELOPPEMENT PERSONNEL | | | |
| S Sachez vous imposer et favoriser votre succès | 10 et 11.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 450 € |
| S Savoir mobiliser ses ressources au quotidien | 17.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S «Réduire les effets du stress, de la fatigue et de la tension par la méthode de l'entraînement autogène» | 27.10, 10.11, 24.11 et 08.12.2011 | 18.30 – 21.00 | 350 € |
| S Gérer ses émotions et améliorer ses relations avec les autres | 14 et 15.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 450 € |
| BUREAUTIQUE | | | |
| S Excel – Simulez et optimisez vos résultats | 25.10.2011 | 8.30 – 12.00 | 160 € |
| S Excel – Réalisez votre tableau de bord | 25.10.2011 | 13.30 – 17.00 | 160 € |
| S Word – Initiation | 14.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 240 € |
| S Word – Modèles, Formulaires et Lettres Types | 18.11.2011 | 8.30 – 12.00 | 160 € |
| S Word – Longs documents | 18.11.2011 | 13.30 – 17.00 | 160 € |
| S Comment réaliser un PowerPoint optimal et percutant | 21.10.2011 | 8.30 – 17.00 | 210 € |
| S PowerPoint – Initiation | 14.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 240 € |
| S Access – Initiation | 07 et 08.11.2011 | 8.30 – 17.00 | 440 € |
| LANGUES | | | |
| S Perfectionnement en expression française: Rédaction | 08.11 – 08.12.2011 | 13.30 – 14.30 | 210 € |
| S Apprendre à apprendre le luxembourgeois avec facilité et aisance | 10 et 11.11.2011 | 8.00 – 12.00/8.30 – 17.30 | 350 € |

S: Séminaire organisé en partenariat avec l'OLAP et la Chambre des Métiers

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Luxembourg School for Commerce

Siège: 7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale: L-2981 Luxembourg
T: (+352) 42 39 39-220

W: info@lsc.lu – www.lsc.lu
F: (+352) 42 39 39-820



Le nouvel Actros.

Entrez dans une nouvelle dimension.

Le tout nouvel Actros éclipse tout ce que l'on connaissait jusqu'à présent en matière de camions : il offre une rentabilité significativement accrue, nettement plus de confort et plus qu'aucun autre, il permet une conduite sûre, facile et sereine. Montez à bord et entrez dans la nouvelle dimension du transport long-courrier ! Découvrez-le chez votre partenaire Mercedes-Benz ou sur le site www.mercedes-benz.lu/le-nouvel-actros

Une marque du groupe Daimler

125! ans d'innovation



Mercedes-Benz
Trucks you can trust

BusinessMentoring

Une cure de jouvence pour la startup Homesystem



(de d. à g.) Patrick Barbedor, mentoré et directeur de la start-up Homesystem, gagnant de l'édition 2011 de Boost My Business, reçoit le prix de Thierry Fromes, Country Manager de Microsoft Luxembourg

C'est avec bonheur que Patrick Barbedor, mentoré et directeur de la start-up Homesystem, recevait le 7 juillet dernier un chèque symbolique d'une somme allant jusqu'à 100.000 EUR, remis pour l'occasion par Thierry Fromes, Country Manager de Microsoft Luxembourg. L'entreprise Homesystem, grande gagnante du concours Boost My Business 2011 avec 48 % des suffrages, était opposée en finale aux entreprises HomeRiders et Mosaic Line... retour sur l'édition 2011.

■ A propos de Boost My Business

Boost My Business, c'est avant tout une campagne qui vise à sensibiliser les PME à l'utilisation des TIC. «L'objectif de la campagne est d'apprendre aux PME à travailler avec des solutions TIC, pour plus d'efficacité. Les PME sont le noyau dur de l'économie du pays, il est donc essentiel de promouvoir les entreprises aux activités innovantes», expliquait Thierry Fromes, Country Manager de Microsoft Luxembourg. C'est d'ailleurs dans cette optique commune de soutien à la croissance des PME

qu'un partenariat a été établi en début d'année avec le programme BusinessMentoring.

■ Une formule qui continue de séduire

«Cette année, et pour la quatrième année consécutive, la campagne Boost My Business a remporté un énorme succès», soulignait Thierry Fromes. Depuis le lancement de la campagne initialement baptisée *Ultimate Make Over*, plus de 75.000 personnes ont visité le site web dédié à l'initiative. Les organisateurs expliquent ces très bons chiffres par le fait que la campagne s'organise chaque année autour d'un concours, qui implique directement les internautes (les trois finalistes du concours doivent récolter le plus de voix pour leur entreprise afin de gagner la compétition). Cette année encore, tous les moyens ont été utilisés pour faire le buzz autour des finalistes, et notamment les réseaux sociaux. Pour preuve, ce ne sont pas moins de 1.111 personnes qui ont voté pour leur favori. Rappelons d'ailleurs qu'Homesystem est sorti gagnant avec 48 % des votes.

■ Homesystem, l'innovation permanente

C'est donc Homesystem, jeune entreprise luxembourgeoise spécialisée dans la création, la fabrication et la distribution de systèmes domotiques novateurs qui remporte l'édition 2011 de Boost My Business. «Grâce au prix qui nous est offert et à la visibilité que nous a donnée la campagne, nous pouvons désormais nous développer de manière considérable», déclarait Patrick Barbedor. Une récompense méritée pour ce jeune entrepreneur, qui n'a eu de cesse de développer sa stratégie commerciale et son réseau de partenaires ces 12 derniers mois. Ce chemin, il l'a parcouru aux côtés de son mentor, qui l'accompagne depuis l'été 2010, dans le cadre du programme BusinessMentoring. Parallèlement, côté technologie, il continue d'innover en matière de contrôle par la voix. Homesystem proposera prochainement une application inédite permettant de rechercher et de contrôler vocalement, et à distance, des fichiers musicaux et lancera également son propre Online-Market fin septembre 2011.

Conférence publique: place au E-commerce

A l'heure où le E-commerce connaît un essor sans précédent à l'échelle européenne et internationale, une myriade de TPE s'installe sur la toile chaque jour, suivi par de gros acteurs qui tardaient encore à établir leur présence en ligne il y a quelques années.

Si les craintes passées des entrepreneurs face au passage à la vente en ligne semblent se dissiper peu à peu, le Luxembourg se place encore parmi les pays ayant le moins recours aux réseaux informatiques pour vendre des produits et services. Ce constat, révélé par une enquête du CEPS datant de 2009, est toutefois contrebalancé par un grand dynamisme du côté de la demande, puisque de nombreux Luxembourgeois font aujourd'hui leurs achats sur Internet (plus de 63 % des Luxembourgeois ont déjà effectué au moins un achat en ligne).

Il n'en reste pas moins que construire un projet e-commerce est une «aventure» à part entière. Il ne suffit pas d'avoir un projet, une idée, une volonté. Il faut mettre en œuvre son projet, le construire puis le gérer sur la durée.

A l'arrivée, un site e-commerce peut être une réussite ou un échec, d'autant que les projets de vente en ligne peuvent vite prendre de l'ampleur, tant en taille qu'en complexité, sans oublier l'enjeu de l'intégration du multi-canal (intégration de tous les canaux de vente dans un même système capable de gérer toutes les interactions avec un client).

Face à ce phénomène, la réussite d'un tel projet demande, pour tout entrepreneur souhaitant franchir le pas, une réflexion préalable sur sa stratégie globale en ligne.



C'est dans ce contexte que la Chambre de Commerce propose aux entrepreneurs de les accompagner dans leur réflexion, au travers d'une conférence interactive intitulée «Comment bien construire son projet e-commerce?», et qui aura lieu le 21 septembre 2011 de 18h30 à 20h00 à la Chambre de Commerce.

Cette conférence, initiée dans le cadre du cycle événementiel Business-Mentoring, a notamment pour objectif d'aider les participants à:

- comprendre le mécanisme et les enjeux du e-commerce,
- savoir évaluer leur stratégie e-business,
- comprendre quelle est la meilleure solution technique pour leur activité,
- connaître le cadre juridique et légal du commerce électronique (autori-

sations requises, relations contractuelles, fiscalité...)

Parmi les invités:

- Elodie Deconinck, co-fondatrice de KumKuat S.A., agence web spécialisée dans le commerce électronique et le webmarketing,
- Xavier Buck, spécialiste en référencement, CEO et fondateur d'EuroDNS, acteur majeur dans le secteur de l'enregistrement de noms de domaine et du référencement,
- Stephan le Goueff, fondateur de LG@vocats, avocat aux Barreaux de Luxembourg, Paris et New-York et conseiller dans le domaine du droit des médias, des télécommunications et des technologies de l'information. ■

Conférence d'accès gratuit, avec inscription obligatoire en ligne

Inscriptions ouvertes jusqu'au 18 septembre 2011: www.businessmentoring.lu/inscription

Langue véhiculaire: français – Questions-réponses: anglais-français

Pour soumettre une question ou un cas pratique dès à présent: info@businessmentoring.lu

Luxembourg Innovation Masterclass 2011

Soutenir la compétitivité par une gestion de l'innovation efficace

La capacité d'innovation est un facteur de compétitivité indispensable et un levier essentiel pour assurer une croissance soutenue. Notre économie interconnectée et globalisée réclame une gestion de l'innovation de plus en plus efficace et pose de nouveaux défis à toute stratégie d'innovation. Forte de son expérience dans le domaine de la sensibilisation et de la formation à l'innovation, Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche,

propose une nouvelle édition de la **Luxembourg Innovation Masterclass**.

■ **Conférence et séminaire – Prof. John Bessant (Exeter University) 27 et 28 octobre 2011**

Programmée les 27 et 28 octobre 2011 dans les locaux de la Chambre de Commerce, cette 2^e édition de la Luxembourg Innovation Masterclass accueillera, cette année encore, un orateur de renom, le Prof. John Bes-

sant (Exeter University). Rythmée par une conférence en début de soirée («Open Lecture») et par un séminaire d'une journée, la Luxembourg Innovation Masterclass 2011 apprendra aux participants comment déployer des méthodes de gestion de l'innovation efficaces.

Avec le soutien des Gold Partners: DELPHI, Goodyear, HITEC Luxembourg, IEE ■

■ **Luxembourg Innovation Masterclass 2011 – Programme**

| Conférence sur la gestion de l'innovation | 27 octobre 2011 – 18h00-19h30 |
|--|---|
| L'objectif de la conférence est d'analyser et d'identifier les derniers développements et nouvelles opportunités en matière de gestion des technologies et de l'innovation: l'interconnectivité de notre économie requiert en effet des méthodes nouvelles pour une gestion des connaissances adaptée. Des exemples concrets, en provenance du secteur public et privé, illustreront cette nouvelle donne. | Public cible: les professionnels intéressés par l'utilisation des technologies et de l'innovation comme facteur de compétitivité. Durée: 1h30 suivi d'un Networking Cocktail Participation: Gratuite – inscription obligatoire |
| Séminaire sur la gestion des technologies de l'innovation | 28 octobre 2011 – 8h30-17h30 |
| Ce séminaire d'une journée présentera des outils et techniques en matière de gestion des technologies et de l'innovation. A vocation pratique et interactive, le séminaire illustrera les concepts théoriques par des cas pratiques et des ateliers, au cours desquels les participants pourront analyser leur propre capacité d'innovation et identifier les meilleures stratégies d'innovation. | Public cible: CEOs, CTOs, Ingénieurs et Managers en R&D Durée: une journée incluant pause-café, déjeuner et Networking Cocktail Participation: 450 EUR/participant – inscription obligatoire |

■ **Le Prof. John Bessant**



Ingénieur chimiste de formation, le Professeur John Bessant est actif dans la recherche et la consultation dans le domaine de la gestion des technologies et de l'innovation depuis 25 ans. Honoré par le «Advanced Institute for Management Research» et membre de la «British Academy of Management», il est l'auteur d'une quinzaine de livres et de nombreux articles sur le sujet (dont «Managing innovation», récompensé par le «best book prize» de la «International Association for Management of Technology»). Fort de son expérience dans la consultation pour de nombreux Gouvernements et organisations internationales (dont les Nations Unies, la Banque mondiale et l'OCDE), il dispose également d'une expérience précieuse dans le domaine du conseil pour entreprises de toutes tailles. Titulaire de la Chaire en Innovation et Entrepreneuriat à l'Université d'Exeter, où il est également Doyen dans le domaine de la recherche et le transfert de connaissances, il enseigne aussi à l'Imperial College à Londres. ■

Informations pratiques

L'inscription à la Luxembourg Innovation Masterclass 2011 est obligatoire et s'effectue en ligne sur le site www.masterclass.lu.

- **Conférence sur la gestion de l'innovation:** Entrée gratuite – Inscription obligatoire.
- **Séminaire sur la gestion des technologies de l'innovation:** 450 EUR/personne – Inscription valable dès la réception du paiement des frais d'inscription par virement bancaire. Au total, 20 places sont disponibles pour le séminaire. Elles seront attribuées selon l'ordre de réception des paiements.

Pour d'autres informations concernant les modalités d'inscription,
merci de contacter Luxinnovation via: events@luxinnovation.lu

Pour tout renseignement relatif au contenu de la Masterclass, merci de contacter:
Gaston Trauffler, PhD, responsable gestion de l'innovation – E-mail: gaston.trauffler@luxinnovation.lu
Lionel Cammarata, Etudes et gestion de l'information – E-mail: lionel.cammarata@luxinnovation.lu



UN COACHING D'EXPERTS, UN PLAN D'AFFAIRES GAGNANT

DES ENTREPRENEURS AIDENT DES ENTREPRENEURS

- Parcours annuel de plans d'affaires
- Coaching gratuit par notre réseau d'experts en Grande Région
- 50 000€/an de soutien financier
- Inscription en **toute confidentialité** sur notre site web

VENEZ NOUS REJOINDRE SUR: www.luxinnovation.lu

MERCI A NOS PARTENAIRES!

NOS PARTENAIRES FINANCIERS:



NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS:



BIP Investment Partners, Capital S.A., La Luxembourgeoise

NOS PARTENAIRES MEDIAS:



Format S.A.S.

ORGANISE PAR:



1,2,3 GO – Retour d'expériences

Après le parcours 1,2,3 GO: des start-ups innovantes témoignent

Depuis 11 ans, Business Initiative A.s.b.l. soutient les créateurs d'entreprises innovantes en Grande Région et les accompagne gratuitement dans l'élaboration de leurs plan d'affaires via le parcours 1,2,3 GO et son réseau de plus de 400 experts.

A la fin de chaque édition, les business plans sont évalués par 3 jurés indépendants issus du réseau 1,2,3 GO selon des critères Mc Kinsey. Les porteurs de projet ayant obtenu les meilleures notes sont récompensés par un soutien financier et une visibilité médiatique accrue. Mais que se passe-t-il après le parcours

1,2,3 GO? Comment se développent ces start-ups innovantes et quelles sont leurs spécificités?

Entretien avec 2 lauréats luxembourgeois de l'année passée (édition 2009-2010 du parcours 1,2,3 GO): Wakesystems et TALK TO Vision. ■

Entretien avec Jessica Neumann (JN) et Chris Hilbert (CH), fondateurs de Wakesystems



1,2,3 GO: Quelle est votre activité? En quoi votre service est-il innovant?

JN: Wakesystems développe des solutions innovantes de réservation et de gestion pour opérateurs d'installations de ski nautique et de wakeboard (un sport aquatique entre le ski nautique et le surf), ainsi que pour les écoles et associations équipées de bateaux. En outre, nous offrons du conseil spécifique au secteur dans les domaines du marketing, de la stratégie, des matériaux et du web design.

Dans une industrie telle que la nôtre, qui est en évolution rapide mais également conservatrice, l'innovation est un facteur-clé de succès. D'une part, la plupart des écoles renommées sont présentes sur le marché depuis des décennies et ont déjà simplifié leurs procédures dans la mesure du possible. D'autre part, la majorité d'entre elles n'a que peu de connaissances sur l'optimisation des processus comme avantage concurrentiel et sur la simplification des réservations pour le client.

Avec nos solutions compatibles avec la majorité des smartphones, les clients peuvent réserver en ligne leur équipement de ski nautique ou de wakeboard et le payer immédiatement, ils peuvent visualiser les statistiques, leur journal de bord, l'état de leur compte prépayé et bien plus encore.

L'informatisation des processus et la simplicité d'utilisation pour le consommateur permettent non seulement d'automatiser les systèmes de réservation dans les écoles – elles facilitent aussi le traitement de statistiques, la gestion des comptes clients et de la comptabilité ainsi que les paiements par carte.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos clients existants pour faire évoluer le système, comme avec les télécabines Rixen, 1^{er} fabricant d'installations de téléskis nautiques et de wakeboard, afin d'optimiser nos solutions.

1,2,3 GO: Quand votre entreprise a-t-elle été créée?

CH: Wakesystems a été enregistré en tant qu'A.s.b.l. le 19 janvier 2010 au Luxembourg, afin de réduire les risques et pour se concentrer sur la croissance de l'entreprise et sur la création de solutions innovantes orientées client. Nous voulions éviter de nous retrouver face à des problèmes financiers en raison de coûts de personnel trop élevés ou d'autres dépenses imprévues.

En conséquence, nous ne pouvons pas faire de commerce: nos services de conseil et nos systèmes de réservation sont proposés gratuitement à nos membres, contre le paiement d'une affiliation annuelle.

Nous avons prévu de transformer l'A.s.b.l. en société anonyme une fois que Wakesystems sera bien ancré dans son marché de niche, probablement vers 2015.

1,2,3 GO: Comment votre entreprise a-t-elle évolué depuis le parcours 1,2,3 GO, en termes de:

- **Nombre d'employés?**

JN: Wakesystems occupe actuellement une employée permanente et quatre collaborateurs free-lance. Ainsi, notre équipe s'est agrandie de deux personnes depuis le parcours 1,2,3 GO.

- **Chiffre d'affaires?**

CH: Comparé à l'année 2010, notre chiffre d'affaires devrait se multiplier par cinq cette année.

- **Gamme de produits ou de services?**

JN: Fin 2010, nous avons décidé de reprogrammer entièrement notre système de réservation, en respectant le feedback que nous avons reçu de plus de 20 écoles dans le monde entier. Les caractéristiques de la version originale ont toutes été complétées par plus de 100 fonctionnalités supplémentaires. La reprogrammation était devenue inévitable car nous ne voulions pas être uniquement compatibles avec les iPhones, mais également avec tous les autres types de smartphones modernes. Par ailleurs, nous nous sommes diversifiés en développant les activités de conseil et en ciblant non seulement les écoles et associations avec bateaux, mais également les opérateurs de téléski nautique et de wakeboard.

- **Type de clients?**

CH: Wakesystems a essentiellement des clients B2B en Allemagne, en France, au Luxembourg, en Autriche, à Hong Kong, au Singapour, en Thaïlande, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis. Nous faisons la distinction entre les clubs ou associations et les écoles professionnelles.

- **Positionnement face à la concurrence: comment maintenez-vous votre avantage concurrentiel?**

JN: Nous n'avons pas de concurrence directe. Nous pensons que cela restera ainsi car nous collaborons étroitement avec nos clients existants, qui comptent parmi les plus importants de leur pays d'origine. Comme nous nous efforçons en permanence de maintenir notre offre innovante et diversifiée, la recherche fait partie intégrante de notre activité, notamment en termes de développement de nouvelles solutions logicielles.

- **Financement?**

CH: Nous sommes entièrement financés par les flux de trésorerie. Cependant, le soutien financier reçu en 2010 dans le cadre du parcours 1,2,3 GO nous a été très utile et nous avons beaucoup apprécié ce geste.

1,2,3 GO: Quelles furent vos principales difficultés? Comment les avez-vous surmontées?

JN: La plus grosse difficulté pour nous a été de créer une entreprise au Luxembourg dans un cadre réglementaire relativement rigide et coûteux pour des start-ups dans le domaine de la haute technologie, qui ne fournissent leurs premiers rendements que sur le long terme. Je regrette les coûts élevés de personnel, l'abondance de formalités qu'il faut remplir pour se lancer et un soutien aux start-ups relativement faible, si on le compare par exemple avec un pays comme l'Allemagne, où des centaines de start-ups innovantes dans le domaine des NTIC ont reçu des aides de la part du Gouvernement.

De notre côté, nous avons résolu ce problème en constituant une A.s.b.l., jusqu'au moment où nous serons financièrement assez forts pour devenir une société anonyme.

1,2,3 GO: Avez-vous conclu des partenariats?

CH: Nous avons conclu des partenariats stratégiques avec les téléskis nautiques et wakeboard Rixen en Allemagne et avec CableBahn aux États-Unis, qui offrent systématiquement notre solution aux clients lors de la vente de leurs installations.

1,2,3 GO: Quel rôle accordez-vous à la communication et au marketing dans la commercialisation de vos produits/services?

JN: Le marketing et la communication sont indispensables dans un secteur de niche.

Nous avons des relations très étroites avec la quasi-totalité de nos clients et acquérons la plupart de nos nouveaux clients par le bouche-à-oreille. Ainsi, aux États-Unis par exemple, nous avons rendu visite à presque toutes les écoles que nous avons contactées. Nous avons également attaché une grande importance à la création d'un bon site web et à l'établissement d'un calendrier marketing stratégique pour planifier la diffusion de notre matériel promotionnel par courrier, par newsletter, via Facebook etc.

1,2,3 GO: Quels sont vos objectifs pour les 5 ans à venir?

CH: Nous avons l'intention d'étendre notre position actuelle sur le marché et de devenir le système de référence de réservation pour les exploitants de téléskis nautiques et wakeboard pour les écoles avec bateau.

1,2,3 GO: Qu'est-ce que le parcours 1,2,3 GO vous a apporté dans la concrétisation de votre projet d'entreprise?

JN: 1,2,3 GO nous a mis en contact avec des coachs expérimentés qui nous ont fait prendre conscience des lacunes et incohérences de notre business plan et qui nous ont permis de l'optimiser. Au final, Wakesystems a été élu «Coup de Cœur des Sponsors» et a pu doubler son soutien financier reçu dans le cadre du parcours 1,2,3 GO.

1,2,3 GO: Si vous deviez recréer une entreprise aujourd'hui – que feriez-vous différemment?

CH: Nous serions probablement plus enclins à créer notre entreprise en Allemagne pour les raisons citées au préalable et pour les prises de contact avec des business angels, venture capitalistes et autres investisseurs, qui nous semblent plus facile là-bas.

1,2,3 GO: Quel est votre philosophie en tant qu'entrepreneur?

JN: Une porte qui se ferme en ouvre une autre!

Pour plus d'informations, visitez: www.wakesystems.com.

Entretien avec Gérard Doucet, fondateur de la société Gédéon S.A. – TALK TO Vision

1,2,3 GO: Quelle est votre activité? En quoi votre produit est-il innovant?

Nous proposons du matériel audiovisuel sur le lieu de vente et en entreprise. D'un côté, nous fournissons une technologie propre pour permettre aux commerçants, qu'ils soient indépendants ou franchisés, qu'ils aient 1 ou 500 points de vente, de communiquer avec un écran TV. La plupart des écrans que l'on voit en magasin sont mal employés et peu, voir pas du tout efficaces. Nous proposons d'accompagner les réseaux commerciaux dans leur démarche d'équipement, mais aussi d'exploitation de leurs écrans, pour avoir un outil efficace et des résultats commerciaux. Un écran sur un lieu de vente, s'il est bien utilisé, est vu par 80 % des passants. Il augmente les ventes des produits affichés de 30 %... Son impact est sans comparaison possible avec les autres moyens de publicité sur lieu de vente (PLV) traditionnels! Nos clients en font l'expérience chaque jour.

D'un autre côté, nous proposons la même technologie aux entreprises pour une utilisation en communication interne ou en show-room, sur des salons et foires. Notre innovation est de fournir un outil Internet permettant de faire la mise à jour de l'écran à tout moment. Nous proposons également en exclusivité notre méthode de création de contenus, pré-composés, pour que nos clients n'aient plus qu'à personnaliser leurs messages, en toute simplicité.

Enfin, depuis peu, nous proposons la réalisation de films d'entreprise pour prolonger le spectre de notre offre audiovisuelle, toujours dans un souci de performance et de résultats probants...

1,2,3 GO: Quand votre entreprise a-t-elle été créée?

L'entreprise a été créée en 2004. Elle vendait et produisait alors des moyens de communication traditionnels pour le lieu de vente. Décorations de vitrine, enseignes, décoration de véhicules.

Déjà dans cette activité, ce qui nous singularisait était une approche de communiquant et pas seulement de producteur. Nous étions une agence de communication avec un outil de production.

Depuis 2009, notre entreprise s'est engagée dans l'audiovisuel au service des commerces et entreprises.

1,2,3 GO: Comment votre entreprise a-t-elle évolué depuis le parcours 1,2,3 GO, en termes de:

• Nombre d'employés?

Nous sommes passés de 2 à 4 employés permanents, plus des intervenants extérieurs en «free-lance». Nous intégrerons en octobre un stagiaire en Master supplémentaire et un technicien audiovisuel formé au Québec.

• Chiffre d'affaires?

Cette donnée est stratégique et donc confidentielle, mais la partie audiovisuelle devrait dépasser l'activité historique de l'entreprise pour la première fois cette année.

• Gamme de produits?

Nous proposons une solution globale composée:

- d'un logiciel Internet permettant de composer son animation d'une façon ultra simple.
- d'un boîtier, placé derrière le téléviseur, diffusant l'animation sur l'écran et remplaçant le DVD.
- de serveurs permettant de stocker, voire d'envoyer les animations au boîtier.
- des écrans professionnels de diffusion en partenariat avec NEC et Sony.

Au-delà de cette offre, nous proposons à nos clients:

- La création d'une charte audiovisuelle leur permettant d'être autonomes pour créer leurs messages.
- La création de leurs animations à leur place, s'ils ne souhaitent pas s'en charger.
 - La mise à disposition de cadres numériques en partenariat avec Telefunken.
 - La mise à disposition de projecteurs vidéo.

Notre dernière nouveauté sont des murs miroirs derrière lesquels nous intégrons des écrans. Invisibles lorsqu'éteints, ces écrans apparaissent comme par magie dans le miroir, une fois en fonctionnement. Nous pouvons réaliser des miroirs de toute taille, jusqu'à un mur complet.

Cet outil, d'un rendu haut de gamme, nous permet d'aborder les architectes décorateurs, agences de magasins et autres agences de stand de qualité.

• Type de Clients?

Nous cibons principalement les franchiseurs et réseaux de magasins. Nos clients actuels sont des distributeurs, commerces indépendants, réseaux de franchises internationaux...

Nous pouvons citer comme exemple Alain Afflelou Franchiseur, pour lequel nous avons équipé des magasins y compris leur siège à Madrid, leur show-room et les salles de réunion du nouveau siège social à Paris.

De plus, des régies en supermarchés ont équipé une centaine d'écrans avec notre matériel.



La Chambre de Commerce nous a également fait confiance pour équiper son stand avec nos écrans et boîtiers sur le salon Horecatel 2011 en Belgique.

Nous avons actuellement de très beaux projets dans nos cartons. 2012 s'annonce prometteur, malgré une atmosphère ambiante morose!

• **Positionnement face à la concurrence: Comment maintenez-vous votre avantage concurrentiel?**

Dans le cadre du parcours 1,2,3 GO, nous avons été accompagnés par le coach Pierre Michéa qui, de par son cursus et sa disponibilité nous a été très utile dans notre approche du volet technologique du projet. Il est encore à nos côtés à ce jour. Le fait d'avoir développé notre propre solution Internet nous a pris 1 an sur la courte vie de cette activité, mais aujourd'hui, cela nous permet d'avoir une offre exclusive, répondant au marché, tel que nous l'avons souhaité. Nous investissons chaque année 10 % de notre CA en R&D, pour prolonger notre développement.

Une présence sur des salons internationaux, en Europe comme en Asie, nous permet une veille technologique, afin de pouvoir offrir les dernières nouveautés, ayant une réalité fonctionnelle et économique, à nos clients et distributeurs. L'Office du Ducroire nous accompagne dans ces démarches. Des partenariats nous permettent également de pouvoir mettre à la disposition de nos clients les dernières technologies. Enfin, nous avons initié une démarche de prototypage d'un boîtier de diffusion, pour bénéficier de notre propre matériel, avec des fonctionnalités pas encore disponibles sur le marché européen. Luxinnovation a été sollicité dans ce sens.

• **Financement?**

Notre participation à 1,2,3 GO nous a apporté une notoriété nous facilitant l'accès à des financements pour notre développement. Cependant, il est connu que le financement est un point crucial... qui n'est pas facile à résoudre, même au Luxembourg.

Des aides à l'export jouent également un rôle primordial pour financement de notre développement. Elles ne sont pas à négliger. En ce point, l'Office du Ducroire est d'une aide vitale. Notre banque, Dexia, nous a accompagnés dans notre projet, avec un banquier qui a su nous écouter et nous faire confiance dès nos débuts. C'est appréciable d'avoir un contact qui vous écoute, mais qui apporte aussi des solutions. Ce fut le cas!

1,2,3 GO: Quelles furent vos principales difficultés? Comment les avez-vous surmontées?

La première difficulté, partant d'une feuille blanche, fut de construire un Business model. Pour cela, l'élaboration d'un business plan dans le cadre du parcours 1,2,3 GO a constitué une aide primordiale. La seconde fut de trouver le financement nécessaire au développement du projet. La troisième difficulté a été de s'adapter au marché, aux contraintes de timing, aux multiples petites choses qui viennent sans cesse se dresser entre vous et votre objectif. En cela, j'ai pu m'appuyer sur mon équipe, qui ne s'est jamais laissé démotiver et qui a toujours avancé vers nos objectifs en se conformant aux nouvelles données.

1,2,3 GO: Quels sont vos objectifs pour les 5 ans à venir?

Nous avons trois objectifs majeurs:

- avoir un parc de machines pour environ 1.000 magasins abonnés.
- développer notre matériel de façon à devenir novateur et indépendant.
- faire de notre solution une référence sur le marché de l'audiovisuel sur le lieu de vente et en entreprise en France et en Grande Région.

1,2,3 GO: Qu'est-ce que le parcours 1,2,3 GO vous a apporté dans la concrétisation de votre projet d'entreprise?

Le parcours 1,2,3 GO nous a aidé à:

- construire la première marche, indispensable à notre projet: le business plan.
- obtenir une évaluation de notre projet par des professionnels.
- profiter d'une notoriété et d'une reconnaissance au niveau interrégional, nous permettant de poser les premières pierres de notre édifice.

1,2,3 GO: Quelle est votre philosophie en tant qu'entrepreneur?

J'ai plusieurs devises:

La carte n'est pas le territoire – il faut sans cesse évaluer sur le terrain ce que nous croyons savoir.

L'isolement est fatal, il faut une équipe et des partenaires solides pour réussir. Etre dans le mouvement.

La capacité d'adaptation, la réactivité, dans un monde en perpétuel mouvement, sont vitales.

Mais la patience est une vertu qui, quand elle s'appuie sur la volonté et la détermination, mène au succès.

Pour plus d'informations, visitez: www.talktvision.lu.



Uni.lu

L'Université du Luxembourg se lance dans la recherche sur le laser



L'Université du Luxembourg envisage la création d'un Centre de compétences consacré à la technologie laser au sein de la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication sur le Campus Kirchberg. Le projet nécessitera un investissement total de plus de 450.000 EUR d'ici fin 2014. Un tiers sera financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du programme «Compétitivité régionale et emploi». Un accord en

ce sens a été conclu avec le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

Le Luxembourg est dépendant des exportations et de l'innovation. Pour rester compétitif, il faut promouvoir la diversification de l'économie et produire des connaissances spécialisées ainsi que de nouvelles ressources. Le projet entend développer les connaissances issues de la technologie laser et former du personnel qualifié au profit des petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises internationales. Les activités se concentreront sur les applications du laser dans l'électromobilité, la fabrication de plastiques ou la construction de façades. Le premier projet de recherche du Centre concerne ainsi les possibilités d'application du laser dans l'assemblage de plaques de cuivre et d'aluminium. Cette nouvelle technique est notamment indispensable dans la production de batteries pour les voitures électriques.

«Nous voulons acheter différentes sources de rayon laser afin de réaliser des études de faisabilité et des analyses

d'application pour les entreprises intéressées», explique le Professeur Peter Plapper, chef du projet. «Le centre se veut un investissement pour l'avenir des entreprises.» Ce chercheur en ingénierie s'est occupé par le passé des applications du laser dans la carrosserie, notamment la soudure, la découpe et le brasage au laser de tôles de carrosserie et a utilisé la technique de mesure au laser dans des usines automobiles de Belgique, Angleterre et Allemagne.

Le projet prévoit aussi d'autres orientations de recherche basées sur des collaborations avec l'industrie – par exemple le traitement de l'acier à forte résistance, l'assemblage d'acier et de verre ou la production de composants imperméables aux liquides à partir du plastique tels qu'ils sont utilisés dans les voitures.

Le «Centre de compétences en technologie laser» devrait contribuer à la formation des étudiants en Bachelor et Master et il devrait aussi ouvrir de nouveaux domaines de recherche pour les docteurs et chercheurs. ■

Les entreprises intéressées peuvent contacter directement le directeur du Centre par

E-mail: peter.plapper@uni.lu ou par Tél.: (+352) 46 66 44-5804

Partenariats de recherche

CORDIS Partners Service: un nouvel outil pour faciliter les partenariats de recherche



Plus rapide et plus facile: grâce à un outil en ligne intuitif et performant, il est désormais plus facile de trouver le bon partenaire pour un projet de recherche financé par l'Union européenne dans le cadre du 7^e PCRD.

Vous cherchez à réaliser votre projet de recherche?

Les entreprises du secteur de l'innovation et de la recherche vont apprécier ce nouvel outil de recherche de partenaires conçu sur le modèle des réseaux sociaux.

Depuis le mois de juillet, le nouveau «CORDIS Partners Service» facilite la vie à tous ceux qui essaient de trouver des partenaires pour participer à un projet de recherche financé par le 7^e PCRD. Car même si vous pensez mener à bien votre projet, l'UE exige un minimum de trois partenaires de pays différents pour une telle participation.

Quels avantages pour les entreprises?

Ce service permet de promouvoir l'expertise de votre société. Son but est de vous donner un espace pour faciliter la prise de contact avec des partenaires potentiels. Cette communication devient indispensable au moment de la publica-

tion des appels à proposition qui invitent à soumettre des idées de projets. Vous pouvez ainsi trouver des partenaires dans des centres de recherche, pôles d'excellences et dans les universités de tous les pays européens.

Ce nouveau service a été développé et mis à votre disposition par l'Office des Publications de l'UE sis à Luxembourg qui gère le service en ligne «CORDIS» depuis 2003. Il a été élaboré grâce à une étroite collaboration entre «hommes et femmes de terrain» et cette institution. Plus d'informations sur <http://cordis.europa.eu/partners> ou sur <http://publications.europa.eu>. ■



Il n'y a pas de charge trop lourde pour le nouveau Crafter. Tout au plus trop chaude.

Extrêmement puissant: les nouveaux moteurs TDI pour des charges utiles jusqu'à 2,8 t et 17 m³.

Le nouveau Crafter transporte les charges les plus lourdes de la manière la plus efficace. Ses 3 nouveaux moteurs 2.0 litres TDI délivrent jusqu'à 400 Nm de couple et ne consomment en moyenne que 7,2 l/100 km. Extrêmement fiable, le nouveau Crafter bénéficie dorénavant de la garantie 2+1: une extension de garantie gratuite couvrant l'entièreté des prestations durant une 3^{ème} année de service (jusqu'à 250.000 km). **Le nouveau Crafter. Construit pour les projets les plus extrêmes.**



Utilitaires

12-26 octobre 2011

Journées Création et Développement d'Entreprises 2011: le rendez-vous annuel des créateurs et des dirigeants d'entreprise à ne pas manquer!



Vous souhaitez créer, reprendre ou développer votre entreprise? Vous ne savez pas par où commencer et vous avez besoin de conseils? Trouvez toutes les réponses à vos questions lors des Journées Création et Développement d'Entreprises 2011!

Les différentes structures de conseil, d'accompagnement et de financement à la création d'entreprise seront là pour

vous guider et répondre à toutes les problématiques qui se posent à vous, du 12 au 26 octobre 2011.

Organisées conjointement par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, avec le soutien du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et du ministère des Classes moyennes et du Tourisme, les Journées Création et Développement d'Entreprise seront marquées cette année par la Nocturne, qui se tiendra le mercredi 12 octobre de 17h00 à 21h00, dans les locaux de la Chambre de Commerce.

La nocturne est un concept d'entretiens personnalisés préprogrammés de vingt minutes permettant aux créateurs ou repreneurs d'entreprises, ainsi qu'aux entrepreneurs déjà établis, de rencontrer des conseillers de tous domaines d'activité.

Le principe est simple: l'entrepreneur peut, en un rapide clic sur le formulaire de rendez-vous du site **www.journées.lu**, exposer sa problématique, choisir le domaine (fiscalité, démarches administratives, financement, transmission) dans lequel il souhaite être conseillé et la plage horaire qui lui

convient. Il sera alors mis en relation avec un des conseillers compétents en la matière.

En parallèle de l'espace rendez-vous, sera aménagé un espace stands divisé en cinq pôles distincts (financement, accompagnement, démarches administratives, innovation et internationalisation) offrant ainsi la possibilité à tout entrepreneur de rencontrer, en complément de son rendez-vous individuel, les acteurs clés de la création d'entreprise à leurs stands.

Par ailleurs, de nombreuses conférences et workshops sont proposés pendant ces deux semaines, couvrant des thèmes aussi incontournables que le montage d'un business plan, la réglementation des marchés publics, le financement des entreprises innovantes, l'approche du marché concurrentiel, l'encadrement et la fidélisation des équipes... mais aussi, des thèmes d'actualité tels que l'entreprise à l'ère des médias sociaux, la diversité hommes-femmes au sein des entreprises, ou encore, la responsabilité sociale des entreprises. ■

Programme complet et inscriptions obligatoire aux événements et à la nocturne sur www.journees.lu

Contact: rachel.gaessler@cc.lu

La Nocturne: Nouveau service de conseil en soirée

A noter qu'au vu du succès de la formule, les rendez-vous de la Nocturne seront prolongés et désormais organisés 2 jeudis par mois au sein de L'Espace Entreprise. Chaque demandeur (porteurs de projet, créateurs, repreneurs et dirigeants d'entreprise) pourra ainsi s'inscrire en ligne pour un rendez-vous et être conseillé par des professionnels de l'Espace Entreprises et d'autres partenaires, sur base d'entretiens personnalisés de 20 minutes.

Pour connaître les dates des prochaines nocturnes, surfez sur www.espace-entreprises.lu.

Les rendez-vous se feront sur inscription obligatoire via le site.

CRÉER
OU REPRENDRE
UNE
ENTREPRISE?

COMMENT
ÊTRE PLUS
VISIBLE SUR
LE WEB?

COMMENT
FINANCER
MON PROJET
D'ENTREPRISE?

Les réponses à
toutes vos questions aux



JOURNÉES CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES



COMMENT
MOTIVER ET
FIDÉLISER MES
COLLABORATEURS?

PROGRAMME



- 12/10 LA NOCTURNE** Un rendez-vous incontournable pour rencontrer nos conseillers! Inscription obligatoire sur le site
- 13/10** Transmission d'entreprise
- 17/10** Encadrer et fidéliser ses collaborateurs: un avantage concurrentiel?
- 18/10** Exploiter les réseaux sociaux pour développer sa relation clients
- 20/10** Financement des entreprises innovantes (workshops + conférence)
- 21/10** Stratégies de différenciation: le défi de demain
- 24/10** Réglementation des marchés publics
- 25/10** L'avenir de l'entrepreneuriat: vers une diversité hommes - femmes (workshops + conférence)

12 - 26
OCTOBRE
2011



Inscription
et info sur :

WWW.JOURNEES.LU





Sydney, Australie

Enquête UBS sur les «prix et salaires»

Luxembourg arrive en 3^e position des villes offrant le pouvoir d'achat intérieur le plus élevé

L'analyse «Prix et salaires» compare le pouvoir d'achat dans plusieurs dizaines de villes sur les 5 continents à l'aide d'enquêtes détaillées sur le prix des marchandises et des services, les salaires et les heures de travail. L'indicateur de pouvoir d'achat retenu est constitué par les revenus horaires nets divisés par le prix du panier de biens et services, loyers inclus. Tous les trois ans, UBS publie une étude «Prix et salaires» exhaustive, qui subit toutefois des mises à jour annuelles. La dernière enquête normalisée sur les prix et les salaires, effectuée en 2009, portait sur 73 villes dans le monde. En août 2011, comme en 2010, UBS a ajusté les principaux indices de l'étude de 2009 par rapport à l'inflation cumulée, la croissance du PIB et les variations de taux de change.

■ Niveau des prix

Oslo, Zurich et Genève restent les villes les plus chères de l'enquête (en incluant ou en excluant les loyers). Sydney confirme son envolée vers le haut du classement et atteint désormais la 7^e place. Cette évolution peut en partie s'expliquer par l'appréciation permanente du dollar australien, aussi bien face au dollar US (19 %) qu'à l'euro (5 %). Sydney n'est toutefois pas un cas isolé: de nombreuses villes ont fait un bond au classement, ceci contrastant, en revanche, avec les villes américaines étudiées, reléguées nettement plus bas dans le classement.

New York, qui est la ville américaine la plus chère, se classe 14^e, alors qu'elle figurait dans les dix premières villes les plus chères dans le passé. Ce recul peut s'expliquer par la dépréciation globale du dollar US par rapport aux autres monnaies de référence.

Luxembourg se positionne 13^e ville la plus chère, sur les 73 villes analysées d'après le classement 2011, et ce après avoir neutralisé les loyers. Avec la prise en compte des loyers, la ville de Luxembourg n'arrive qu'à la 16^e place.

Le niveau des prix absolu est à juxtaposer avec les données relatives aux salaires

pour pouvoir donner lieu à une comparaison du pouvoir d'achat dans les différentes villes.

■ Niveau des salaires

La Suisse reste le pays où les salaires sont les plus élevés: Zurich et Genève arrivent ainsi en tête du classement des salaires bruts. Copenhague reste sur le podium du classement, mais perd sa première place conquise en 2009. L'inflation n'est pas la seule explication à ce changement. Au cours des deux années qui ont suivi le sondage exhaustif d'UBS le plus récent (2009),

la Suisse a connu une croissance de son PIB, tandis que le PIB du Danemark est resté plutôt stable, ce qui a compensé la hausse de l'inflation. Bruxelles et Helsinki ont toutes deux bénéficié de l'appréciation de l'euro face au dollar US car elles ont gagné respectivement trois et cinq places au classement des salaires par rapport à l'année dernière. A l'opposé, Mumbai, Manille et Nairobi sont les lanternes rouges et le fossé entre les niveaux de salaire les plus élevés (Zurich) et les plus bas (Mumbai) s'est creusé de 0,4 % depuis l'an dernier.

La Ville de Luxembourg se hisse à la 8^e position en termes de salaires bruts. Si

l'on prenait en compte les salaires nets, Luxembourg arriverait en 4^e position, après Zurich, Genève et Sydney.

■ Pouvoir d'achat intérieur

La comparaison entre les prix nationaux d'un panier standard de biens et le niveau de salaire national correspondant permet d'étudier la différence de pouvoir d'achat relatif. Par conséquent, les personnes qui travaillent à Zurich, sont celles qui peuvent s'offrir le plus de biens et de services dans le pays par rapport aux autres villes étudiées.

Après avoir été relégué hors du podium l'an dernier, Luxembourg reprend la

3^e place de l'indice du pouvoir d'achat (méthode de calcul: salaires horaires nets, divisés par le prix du panier de biens et services hors loyers), place qu'elle occupait lors du sondage initial en 2009. Rappelons que Luxembourg occupe respectivement les 8^e et 13^e positions du classement des salaires et des prix, soulignant le fait qu'un niveau de salaire relativement plus élevé ou bas ne signifie pas automatiquement une variation corrélée de pouvoir d'achat. Cet état de fait dépend aussi du niveau des prix du panier de biens et de services de la ville en question. Ainsi, la capitale du Grand-Duché offre un pouvoir d'achat très élevé. ■

Enquête de conjoncture dans le secteur du commerce et des services

Forte volatilité des résultats et des attentes des entreprises

L'enquête de conjoncture menée dans le secteur du commerce et des services est réalisée par voie électronique auprès d'un échantillon représentatif de 376 entreprises (147 entreprises du secteur du commerce et 229 entreprises du secteur des services). Le taux de réponse de l'enquête relative au 3^e trimestre 2011 a été de 46,5 %.

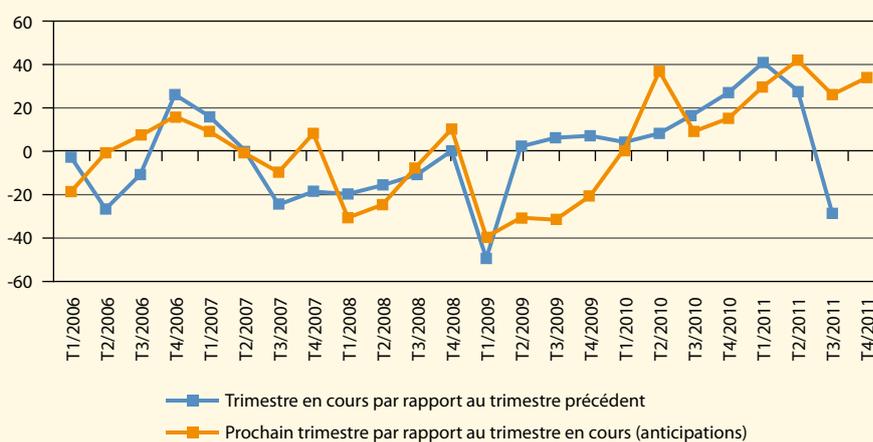
Cette enquête, menée auprès de chefs d'entreprise, vise à collecter leur opinion sur l'évolution trimestrielle de leur environnement économique, ainsi que de leur chiffre d'affaires. Les résultats, reproduits à travers les graphiques ci-après, enregistrent, pour chaque trimestre, les soldes entre les réponses positives et négatives des entreprises (balances, c'est-à-dire la différence entre les réponses «en hausse» et les réponses «en baisse»). Deux types de «balances» sont repris dans les graphiques, l'un en lien avec l'évolution de l'indicateur d'activité au cours du trimestre en cours par rapport au trimestre précédent (balance de résultat trimestriel), l'autre en rapport avec les anticipations pour le prochain trimestre (balance d'anticipations trimestrielles). **Il faut noter que, vu la qualité et la fiabilité des résultats de l'enquête de conjoncture mis en œuvre depuis 2004, le STATEC a décidé de lui conférer un statut de statistique officielle. Elle est en conséquence amenée à être produite selon les normes européennes à partir de février 2012.**

■ Secteur du commerce

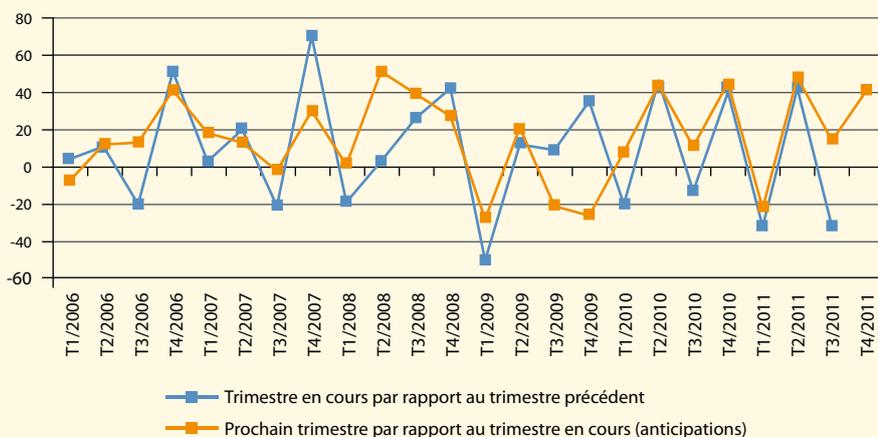
La *balance de résultat trimestriel*, qui représente la perception de l'**environnement économique** par les entrepreneurs du **secteur du commerce**, a fortement dégringolé, mettant définitivement un terme au trend favorable que l'indicateur afférent connaissait depuis le début de l'année 2009 et, plus encore, ramenant ledit indicateur proche de son niveau historiquement le plus bas, qui plus est à une valeur algébrique particulièrement négative (-29 points). La tendance qui prévalait jusqu'alors pouvait laisser penser, vu l'absence de volatilité de la balance, que les entrepreneurs du secteur exprimaient une relative confiance dans l'environnement

économique et des affaires national. Autant la baisse relative de la balance (de +41 à +28 points) au cours du précédent trimestre pouvait poser question sur l'interprétation d'un tel retournement – était-il simplement conjoncturel (on sait aujourd'hui que les données relatives à la croissance ont été revues à la baisse depuis le 1^{er} semestre 2011)? –, autant les chances que la tendance à la baisse de la confiance des entrepreneurs relève d'un mouvement plus structurel sont désormais réelles. On ne peut s'empêcher, vu la crise des dettes souveraines et vu les nombreux attermoissements de la part des Gouvernements, européens et américain en particulier, pour ce qui est de redon-

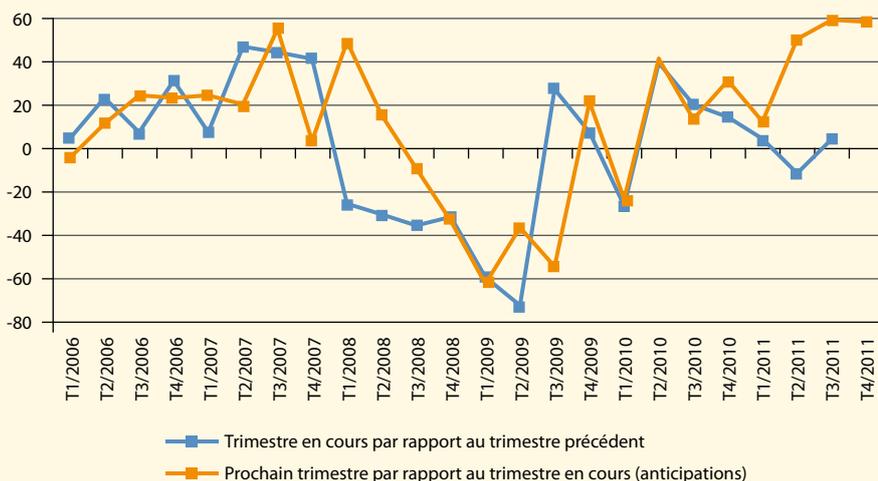
Graphique 1 – Environnement économique – Secteur du commerce



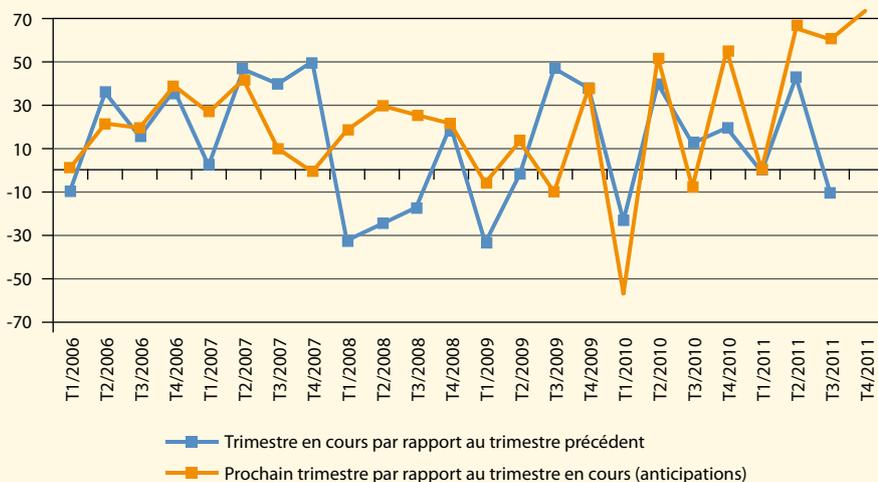
Graphique 2 – Chiffre d'affaires – Secteur du commerce



Graphique 3 – Environnement économique – Secteur des services



Graphique 4 – Chiffre d'affaires – Secteur des services



ner confiance aux marchés financiers et aux créanciers mondiaux, de faire le lien entre les présents résultats de l'enquête

conjoncturelle et le contexte économique européen et international empreint d'incertitudes et de fragilité.

Malgré les inquiétudes que l'évolution de la balance précitée nourrit, il y a lieu de noter que la *balance d'anticipations trimestrielles* dans le secteur du commerce, traditionnellement en phase avec la balance de résultat, connaît un rebond favorable (+8 points). Ce résultat atténue quelque peu l'idée d'une dégradation durable de la confiance des chefs d'entreprise et laisse ouverte la possibilité d'un rebond également de la balance de résultat au cours du 4^e trimestre. Il est vrai que, ayant atteint un de ses records de minima, les chances d'un rebond sont vraisemblablement réelles. C'est donc globalement la prudence qui semble devoir prévaloir, compte tenu du contexte évoqué ci-avant.

Concernant la *balance de résultat* du **chiffre d'affaires** dans le **secteur du commerce**, rien de véritablement nouveau. La précédente enquête de conjoncture indiquait qu'il fallait s'attendre à une baisse au cours du 3^e trimestre des résultats en termes de chiffre d'affaires des entreprises du secteur. Pour autant, l'interprétation des niveaux atteints d'un trimestre à l'autre ne paraît pas spécialement porteuse de sens. En revanche, cette balance, tout comme la balance en termes d'anticipations, semble structurellement volatile depuis le début de l'année 2010. A un trimestre de hausse fait suite un trimestre de baisse et réciproquement, et ce de manière systématique et concomitante sur chaque période de trois mois. La baisse de la balance de résultat, de +42 à -32 points, fait suite à une hausse étonnamment équivalente de -32 à +42. Peut-être faut-il interpréter cette volatilité comme un signe supplémentaire de la nervosité des acteurs et de la dégradation de leur confiance.

Si la tendance était amenée à se poursuivre, alors, vu la hausse de l'indicateur des anticipations au cours de ce 3^e trimestre 2011, il faut s'attendre à une hausse mécanique de la balance de résultat au cours des trois prochains mois.

Au total, les balances d'anticipations relatives au secteur du commerce, tant du point de vue de l'appréciation de l'environnement économique que du chiffre d'affaires, connaissent une progression toutes les deux, ce qui peut faire penser à un rebond du résultat des entreprises nationales d'ici l'automne. Il est vrai que les prévisions de croissance pour le Luxembourg (de 4 % pour l'année 2011 et de 3,8 % pour 2012) poussent à ne pas dou-

ter à l'excès de la possibilité pour les entreprises luxembourgeoises de voir augmenter leur chiffre d'affaires d'ici la fin de l'année. Ces résultats sont intéressants à l'aune des enquêtes conduites par ailleurs au niveau national. Ils confirment en tout cas la prudence de mise dans une conjoncture qui demeure fondamentalement fragile. Par exemple, l'indicateur de confiance des consommateurs établi par la Banque centrale du Luxembourg, alors qu'il s'était légèrement redressé en juillet malgré un recul de sa composante relative à la situation économique générale au Luxembourg, s'est sensiblement dégradé en août sous l'effet de la détérioration de l'ensemble de ses composantes (perception de l'environnement économique général, anticipations des consommateurs relatives au chômage, anticipations des ménages sur leur situation financière).

■ Secteur des services

Contrairement à son équivalent dans le secteur du commerce, l'indicateur de perception de l'environnement économique de la part des entrepreneurs du **secteur des services** a rebondi au cours du 3^e trimestre 2011, renouant qui plus est avec les valeurs positives (de -11 points à +5). Ce signe de reprise fait suite à une période de douze mois de baisse régulière. Sans parler d'inversion de tendance, encore moins d'inversion «durable», il est à noter que cette hausse est enfin ancrée sur l'évolution favorable que connaît l'indicateur d'anticipations depuis trois trimestres. La *balance d'anticipations* se maintient à un niveau très élevé, à savoir 59 points, ce qui peut faire penser que le rebond en termes de résultats précité puisse préfigurer une reprise sur le moyen terme.

L'optimisme qui semble prévaloir en matière d'anticipations pour le secteur des services pour le 4^e trimestre 2011 corrobore une situation plutôt favorable pour le Luxembourg du côté de la dynamique des exportations. Moteur traditionnel de la croissance luxembourgeoise, les exportations de services devraient continuer de stimuler l'économie nationale, même si les turbulences financières, notamment boursières, limitent les perspectives d'expansion des services bancaires et financiers. Le STATEC s'attend à ce que la croissance économique luxembourgeoise ralentisse au 2^e trimestre. Reste que les incertitudes demeurent nombreuses, notamment

en matière de rétablissement de finances publiques durables pour de nombreux pays riches. Les risques de dégradation de la confiance au niveau international sont donc loin d'être dissipés.

S'agissant des **évolutions de chiffre d'affaires** dans le **secteur des services**, il convient là encore de faire un parallèle entre les évolutions (concomitantes) de la *balance de résultats trimestriels* et de la *balance en termes d'anticipations* et de mettre à nouveau en évidence la relative volatilité des indicateurs afférents, à l'image d'ailleurs de ce qui a été décrit pour le secteur du commerce. Dans les deux cas, à un trimestre de hausse succède un trimestre de baisse et réciproquement. Dans les deux cas encore, ce type d'évolution des indicateurs et leur concomitance systématique datent du début de l'année 2010, année certes de reprise, mais année peut-être aussi d'entame de période de doutes et de défiance à l'égard des perspectives économiques de la part de l'ensemble des acteurs économiques, au premier rang desquels, comme déjà dit, se trouvent les acteurs des marchés financiers. Pour autant, il faut noter le

plongeon de l'indicateur de résultats de chiffre d'affaires dans le secteur des services (-53 points au total), lequel indicateur devient négatif (solde de la balance de -12), alors que ce n'était pas arrivé depuis le 1^{er} trimestre 2010. En même temps, la balance des anticipations demeure à un score très élevé (pour la troisième enquête consécutive), atteignant même +71 points. A la différence des cinq ou six trimestres précédents, il est donc à noter un imposant décrochage entre la balance de résultat et la balance des anticipations dans le secteur des services. Toute chose égale par ailleurs, il y a légitimement lieu d'anticiper un rebond des résultats en termes de chiffre d'affaires dans le secteur des services au cours du 4^e trimestre, vu l'orientation positive du solde des anticipations, mais il est clair que, plus que jamais, le juste jugement des résultats de la présente enquête de conjoncture consiste à être prudent. Ce n'est sans doute pas en 2011 que pourront être fixées de manière durable des anticipations définitivement optimistes dans le moyen et le long terme et une confiance confortablement ancrée parmi les entreprises luxembourgeoises. ■

tempo-team
interim | search & selection | HR services | professionals



Tempo-Team
 une approche alternative de l'intérim,
 du recrutement et des services.

| | | |
|--|---|--|
| Tempo-Team Luxembourg S.A. 5, place de la Gare L-1616 Luxembourg Tél : +352 49 98 70 Fax : +352 40 49 59 | 9, rue de Luxembourg L-4220 Esch-sur-Alzette Tél : +352 57 52 11 Fax : +352 57 52 01 | 37-39 Grand-Rue L-9530 Wiltz Tél : +352 26 95 28 Fax : +352 26 95 28 28 |
|--|---|--|

www.tempo-team.lu

Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise

Par le biais de cette rubrique «Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise», la Chambre de Commerce souhaite familiariser les lecteurs du *Merkur* à l'évolution des indicateurs macro- et microéconomiques, tout en mettant en évidence le point de vue de ses ressortissants. La première partie de cette rubrique est consacrée aux principaux indicateurs macroéconomiques et aux prévisions qui s'y rattachent pour 2011 et 2012. L'évolution d'indicateurs conjoncturels, sur base mensuelle ou trimestrielle selon la disponibilité des données, est ensuite illustrée graphiquement dans une seconde partie. La troisième et dernière partie donne la parole à un chef d'entreprise qui présente son point de vue concernant l'environnement macroéconomique, en général, et son secteur d'activité, en particulier.

■ 1. Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

| Indicateurs | 1985-2010 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|-----------|----------|----------|----------|----------|
| Croissance du PIB à prix constants (% de croissance en volume et montants absolus en millions EUR) (1) | 4,8 % | -3,7 % | 3,5 % | 4,0 % | 3,8 % |
| | | 28.711,5 | 29.800,0 | 30.992,0 | 32.169,7 |
| Taux de chômage – (variation annuelle en %) | 2,8 % | 5,7 % | 6,0 % | 5,9 % | 5,7 % |
| Emploi total intérieur – (variation annuelle en %) | 3,2 % | 1,0 % | 1,5 % | 2,3 % | 2,2 % |
| IPCN – (variation annuelle en %) | 2,1 % | 0,4 % | 2,3 % | 3,3 % | 2,1 % |
| Coût salarial nominal moyen (variation annuelle en %) | 3,6 % | 1,8 % | 1,6 % | 2,7 % | 4,3 % |
| Capacité/besoin de financement (administration publique, % du PIB) | 2,1 % | -0,9 % | -1,7 % | -0,8 % | -1,1 % |

Source: STATEC

Remarque: (1) Le PIB à prix constants, réel ou en volume est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel a l'avantage de montrer les variations à la hausse et à la baisse dans le volume (les quantités) de la production de biens et services. C'est la valeur utilisée lorsque l'on mesure la croissance du PIB. En effet, on ne peut pas savoir uniquement en observant le PIB nominal (en valeur) si la hausse de l'indicateur provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production ou dans quelles proportions ces deux variations se combinent.

“En trois ans, j'ai monté une entreprise florissante qui bénéficie d'une excellente réputation dans la région. Mais ma marque n'était pas enregistrée. Jusqu'à ce que je réalise combien ma marque pouvait valoir en termes de 'goodwill'. C'est pour cette raison que j'ai déposé ma marque.”

En enregistrant votre marque, vous la mettez à l'abri et vous vous donnez les moyens d'empêcher son usage par des tiers. Pour le Benelux, il faut vous adresser à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle. Sur le site www.boip.int vous trouverez toutes les informations au sujet de l'enregistrement des marques et vous pouvez directement y entreprendre les démarches de dépôt. Vous pouvez aussi nous téléphoner au 8002 5383 (depuis le Luxembourg).



OFFICE BENELUX
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE



**Derrière chaque
marque, il y a un
entrepreneur avec
une bonne idée**

Le succès d'une
entreprise commence
par l'enregistrement

2. Repères conjoncturels pour l'économie luxembourgeoise

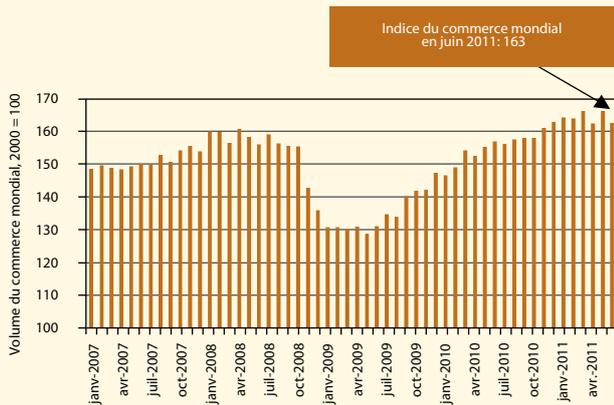
Graphique 1 – Evolution du cours du baril de Brent à Londres



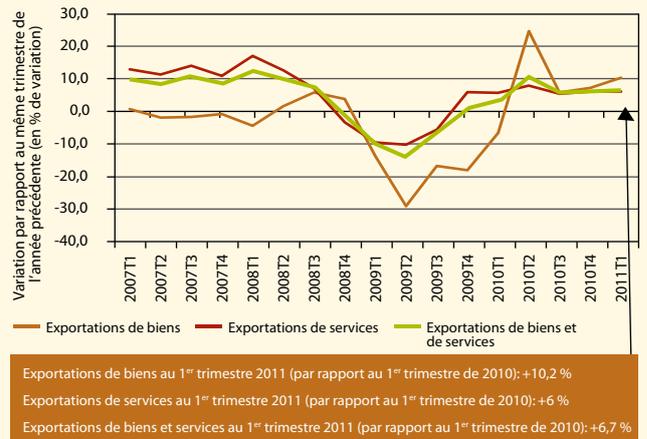
Graphique 2 – Evolution de la parité EUR/US Dollar



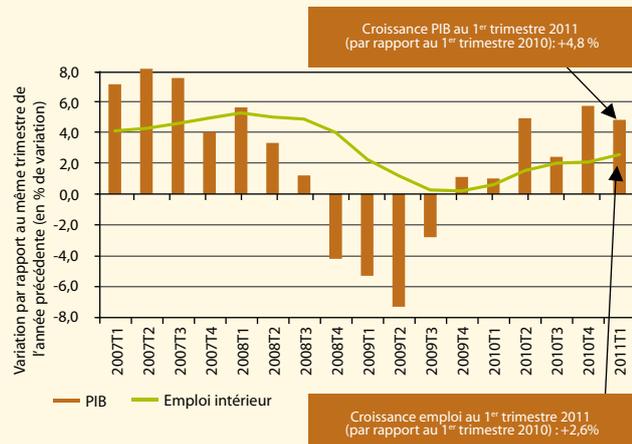
Graphique 3 – Evolution mensuelle du commerce mondial



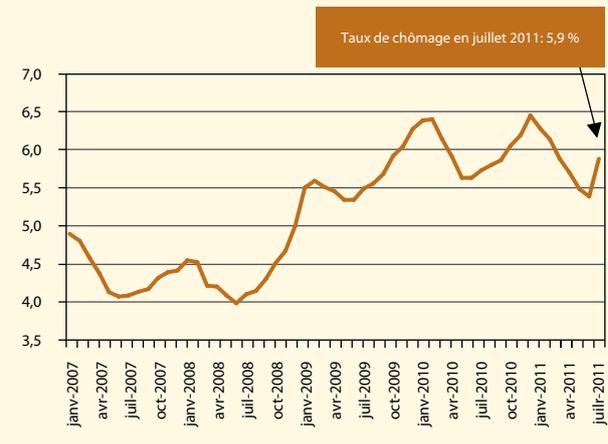
Graphique 4 – Evolution trimestrielle des exportations de biens et de services



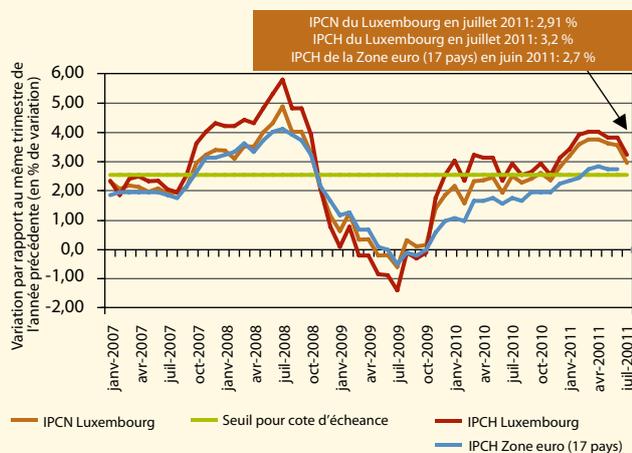
Graphique 5 – Evolution trimestrielle du PIB et de l'emploi intérieur



Graphique 6 – Evolution mensuelle du taux de chômage (au sens strict)

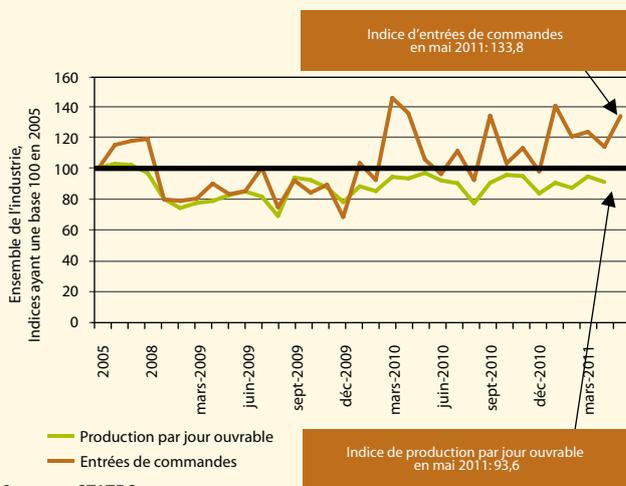


Graphique 7 – Evolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



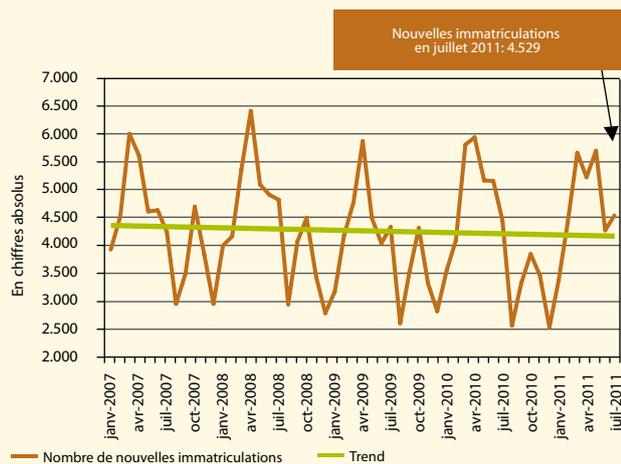
Sources: STATEC, Eurostat

Graphique 8 – Evolution mensuelle de la production industrielle par jour ouvrable et des entrées de commandes



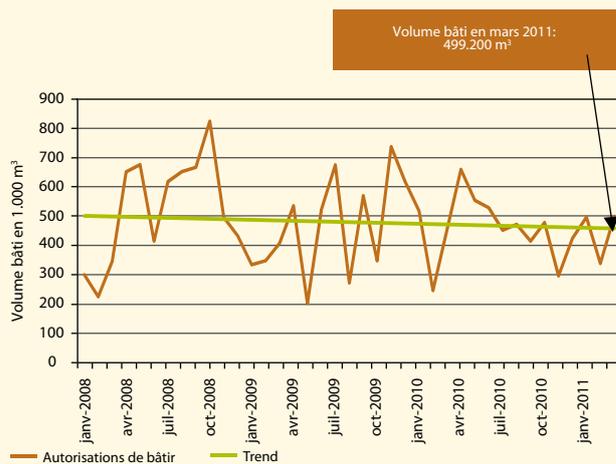
Source: STATEC

Graphique 9 – Evolution mensuelle des nouvelles immatriculations de voitures particulières et à usage mixte neuves



Source: STATEC

Graphique 10 – Evolution mensuelle des autorisations de bâtir



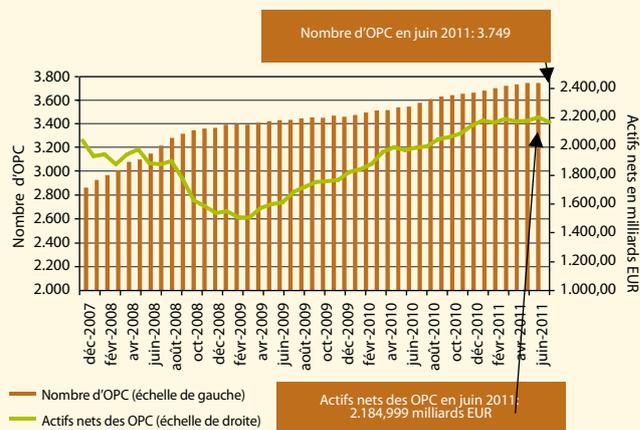
Source: STATEC

Graphique 11 – Evolution mensuelle de la somme bilantaire des établissements de crédit



Source: BCL

Graphique 12 – Evolution mensuelle du nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de leurs actifs nets



Source: CSSF

Parole à un chef d'entreprise: **Raymond Schadeck**, membre élu, président de la Commission économique de la Chambre de Commerce

■ Focus sur l'appréciation personnelle du chef d'entreprise

Pour chacun des indicateurs, Raymond Schadeck a précisé, sur une échelle allant de 1 (situation totalement insatisfaisante) à 5 (situation excellente), sa perception des performances actuelles des différents indicateurs sous revue ainsi que ses perspectives en termes d'évolution de la situation conjoncturelle.

■ Focus sur votre secteur

Avec une perspective de croissance en volume estimée à 4 % pour 2011 et 3,8 % pour 2012, le Luxembourg semble, en apparence au moins, tirer son épingle du jeu en comparaison européenne. Il faut dire que le climat économique est clairement à la défiance des opérateurs, vu la fébrilité des marchés financiers et les crispations (légitimes) des créanciers internationaux.



En apparence seulement, devrait-on dire, car si la consolidation budgétaire et, de manière générale, la remise en ordre des finances publiques en Europe doivent être jugées prioritaires, les risques que les plans de rigueur annoncés dans les principales économies européennes (notamment en France, en Espagne et en Italie) se traduisent à court et moyen terme par un étouffement de la croissance. Ceux-ci alimentent de fait des risques induits que le Grand-Duché subisse à son tour un retournement conjoncturel défavorable en raison de la contraction de la demande européenne, néfaste par nature à l'essor des exportations luxembourgeoises, ces dernières demeurant le moteur incontournable de la croissance nationale. Ces risques potentiellement induits sont d'autant plus importants que la compétitivité du Grand-Duché ne cesse de se dégrader, en particulier dans ses dimensions prix et coûts, et ce depuis le début des années 2000.

La perception par de trop nombreux acteurs nationaux d'une croissance durable et solide pour le pays est pour le moins trompeuse et dangereuse. Trompeuse étant donné que la concurrence internationale maintient une pression permanente sur les prix, alors que les marges des entreprises nationales s'effritent sous l'effet de l'augmentation des coûts de production, notamment salariaux. Dangereuse car la dégradation de la compétitivité-coût n'est malheureusement pas atténuée de façon systématique par une amélioration concomitante de la compétitivité structurelle. Il faudrait pour cela des efforts massifs en matière d'investissements et ciblés dans le développement de nouvelles niches géographiques, sectorielles et de compétences: en un mot, dans l'innovation.

Si le pays ne prend pas une fois pour toutes conscience que le modèle luxembourgeois ne répond plus aux nouvelles exigences de la mondialisation et du développement européen, alors il ne sera pas capable de garantir aux générations futures le potentiel de développer des opportunités similaires à celles qui ont fait son succès de développement à partir des années 1970. La mobilisation générale pour un véritable développement durable du Grand-Duché requiert du reste une solidarité accrue entre tous les acteurs de la place, afin d'investir le plus intelligemment possible dans le futur, en l'occurrence et prioritairement dans l'éducation, la recherche et l'innovation. Ainsi, le succès du Luxembourg passera inévitablement à terme par des efforts substantiels dans la recherche et l'innovation, et surtout, par une meilleure «valorisation» des efforts considérables que le Luxembourg se devra de réaliser en la matière d'ici 2020. Enfin, il s'agira de combiner les efforts précités avec une redynamisation du goût entrepreneurial et du goût pour le risque. ■

| Indicateurs | Situation actuelle | Prévisions |
|------------------------|--------------------|------------|
| Croissance du PIB | 3 | 3 |
| Taux de chômage | 2 | 2 |
| Emploi total intérieur | 3 | 3 |
| Inflation | 2 | 2 |

■ **Appréciation de la situation conjoncturelle par Carlo Thelen, chef économiste de la Chambre de Commerce**



L'économie mondiale connaît désormais **une crise de confiance majeure** qui se manifeste principalement par une fébrilité des marchés financiers et des créanciers au niveau mondial (baisse des valeurs boursières et volatilité des marchés) ainsi qu'un ralentissement généralisé de la croissance. L'incertitude est encore montée d'un cran depuis quelques semaines suite à la **dégradation de la situation économique américaine** et les doutes qui se sont multipliés en ce qui concerne les capacités de consolidation budgétaire parmi les membres de la zone euro. La plupart de ces pays sont maintenant à la croisée des chemins. Ils doivent, **sans tuer la croissance**, mettre en œuvre **une bonne fois pour toutes une consolidation budgétaire à la fois efficace et crédible**.

Difficile de croire dans ce contexte incertain que le Luxembourg atteindra pour 2011 une croissance en volume estimée encore pour l'heure à 4 %. S'agissant du Grand-Duché, le **taux de chômage** a augmenté en juin pour atteindre 6 %, au sens strict). La prudence doit être de mise d'autant plus que, selon la dernière enquête de conjoncture de la Banque centrale du Luxembourg, l'ensemble des composantes de **l'indicateur de confiance des consommateurs** ont affiché des évolutions défavorables en août, y compris de celle relative à la situation financière des ménages.

Les enquêtes de conjoncture dans **le commerce et les services** montrent une orientation qui n'est pas favorable depuis le début de l'année 2011, suggérant une moindre expansion d'activité pour l'ensemble des services, lesquels représentent plus de 40 % de la valeur ajoutée de l'économie luxembourgeoise. S'agissant de **l'activité industrielle**, le volume de production est encore inférieur à celui d'avant crise en 2008, mais le taux moyen d'utilisation des capacités de production est comparable à cette même période. De manière générale, la reprise dans ce secteur a un caractère technique (+1,2 % en moyenne sur les quatre premiers mois de 2011), à l'image d'ailleurs de ce qui se passe au niveau européen. Les prévisions pour le 2nd semestre 2011 sont au ralentissement de la production. Si les indicateurs conjoncturels relatifs à la branche **construction** apparaissent favorablement orientés au premier semestre 2011 (+5 % de hausse sur un an), surtout en comparaison européenne, l'évolution des activités du secteur financier ne témoigne pas d'une claire et réelle reprise. En dépit de l'augmentation de l'emploi à l'échelle de l'ensemble du secteur financier depuis début 2010, il faut noter que le seul emploi bancaire recule de 0,2 % au 2^e trimestre 2011, tout comme la somme des bilans (-20 % depuis le 3^e trimestre 2008).

L'analyse du PIB luxembourgeois sous l'angle «dépenses» montre que **la dynamique extérieure**, primordiale pour un pays de petite taille et très ouvert comme le Grand-Duché, profite de la reprise des branches marchandes tournées vers l'exportation de biens et services. Cependant, le ralentissement avéré, au 2^e trimestre 2011, de la croissance allemande en raison du moindre appétit de l'économie américaine vis-à-vis des importations de République Fédérale pose légitimement la question de possibles effets similaires pour les exportations luxembourgeoises.

L'inflation fait montre d'une relative stabilité en juin au niveau de la zone euro (autour de 2,7 % en variation annuelle), tandis que le taux luxembourgeois poursuit sa lente décrue pour atteindre 3,5 % en juin et 2,9 % en juillet (données IPCN), sous l'effet du recul des prix des produits pétroliers et d'une relative stabilité des prix des autres biens et services. Par rapport à 2010, la tendance générale demeure toutefois à une hausse des prix à la consommation, des prix à la production industrielle et des prix de l'immobilier (de 2 % début 2010 à 3,5 % mi-2011) et, surtout, l'inflation au Luxembourg est encore largement supérieure aux inflations observées en Europe, en particulier à l'échelle des pays voisins et principaux partenaires commerciaux du Luxembourg.





Réunions, incentives et événements.

Outre la convivialité logistique et financière qui vous est offerte pour la réservation de vos voyages d'affaires habituels, BCD Travel organise également vos réunions, incentives et événements. Cette spécialité confère une dimension supplémentaire à BCD Travel et vous permet de bénéficier de tous les services par le biais d'un seul prestataire. Nos experts ont acquis une longue expérience qui leur permet de personnaliser entièrement chaque voyage. Nous transformons vos objectifs stratégiques en des expériences créatives et inoubliables et ceci à des tarifs attractifs et des conditions flexibles. Vous souhaitez recevoir plus d'informations ou une offre sans engagement ? Envoyez un e-mail à groupequest@bcdtravel.lu ou surfez sur www.bcdtravel.lu

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: (+352) 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site www.cc.lu (rubrique «Avis»).

■ Ministère de la Santé

Avant-projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives à l'annexe I de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides. (Directives 2011/66/UE, 2011/67/UE et 2011/69/UE). (3851AAN)

Avant-projet de règlement grand-ducal portant inscription d'une substance active à l'annexe I de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (Directive 2001/71/UE). (3875SBE)

■ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Projet de loi modifiant le Code du Travail.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 22 janvier 2009 pris en exécution de

1. la section 2 du chapitre II du titre IV du Livre V du Code du Travail
2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales. (3852JJE/RSY)

■ Ministère de l'Intérieur et de la Grande Région

Projet de règlement grand-ducal établissant des spécifications techniques pour l'analyse chimique des eaux de surface et des eaux souterraines. (3853WMMR)

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département des Transports

Projet de règlement grand-ducal relatif aux conditions d'accès à l'aéroport de Luxembourg et aux contrôles de sûreté y applicables. (3854BFR)

Projet de règlement grand-ducal modifiant:

1. l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;
2. le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points. (3882BJO)

■ Ministère des Finances

Projet de loi portant modification de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»). (3855TAN)

■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de règlement grand-ducal portant application des dispositions relatives à la Commission consultative prévue à l'article L.523-1 du Code du travail. (3856ZCH)

Convention collective du 28 juillet 2011 applicable aux salariés permanents des entreprises de travail intérimaire.

Convention collective du 28 juillet 2011 applicable aux travailleurs intérimaires des entreprises de travail intérimaire. (3874GRL)

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal déterminant le modèle du permis de chasser annuel, du permis de service et du permis d'invité. (3857ZCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 novembre 2008:

- a) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés,
- b) modifiant l'annexe III de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés,
- c) modifiant les annexes I et II du règlement grand-ducal modifié du 7 mars 2003 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement,
- d) modifiant l'annexe I du règlement grand-ducal du 14 septembre 2000 concernant les études des risques et les rapports de sécurité,
- e) portant certaines modalités d'application des établissements de gestion des déchets de l'industrie extractive. (3858KLA/EGE)

Projet de règlement grand-ducal fixant les montants du droit d'enregistrement et du droit supplémentaire des permis de chasser ainsi que la quote-part annuelle à rembourser par le fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (3859ZCH)

Amendements à l'avant-projet de règlement grand-ducal concernant la procédure particulière à suivre pour certains établissements classés. (3862KLA/EGE-PL3639)

■ Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif à l'inscription des intermédiaires de crédit. (3860BJO)

Projet de règlement grand-ducal établissant les principes fondamentaux régissant les enquêtes sur les accidents dans le secteur des transports maritimes et abrogeant:

- a) les articles 1 à 5 et l'annexe 1 du règlement grand-ducal du 20 mars 2002 portant des spécifications complémentaires relatives aux enquêtes techniques relatives aux accidents et incidents graves survenus dans le domaine du transport;
- b) l'article 7 du règlement grand-ducal du 28 juin 2002 transposant la directive 1999/35/CE du Conseil du 29 avril 1999 relative à un système de visites obligatoires pour l'exploitation en toute sécurité de services réguliers de transbordeurs rouliers et d'engins à passagers à grande vitesse. (3863BFR)

Projet de loi portant réorganisation de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services et organisation du cadre général pour la surveillance du marché dans le contexte de la commercialisation des produits. (3864WMMR)

Projet de loi modifiant la modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité. (3870WMMR)

Projet de loi modifiant la modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel. (3871BFR)

Projet de règlement grand-ducal relatif à la production d'électricité basée sur la cogénération. (3872WMMR)

Projet de règlement grand-ducal modifiant

1. le règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation;
2. le règlement grand-ducal du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels. (3873CCH)

Projet de loi sur la sécurité maritime. (3879JRO)

Projet de règlement grand-ducal transposant la directive 2009/15/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes et abrogeant:

- a) le règlement grand-ducal du 8 septembre 1997 transposant la directive 94/57/CE établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'ins-

pection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes;

- b) le règlement grand-ducal du 19 novembre 1999 transposant la directive 97/58/CE de la Commission du 26 septembre 1997 portant modification et complétant le règlement grand-ducal du 8 septembre 1997 transposant la directive 94/57/CE du Conseil établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes;
- c) le règlement grand-ducal du 19 janvier 2004 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 8 septembre 1997 transposant la directive 94/57/CE du Conseil établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes (directive 2001/105/CE). (3880JRO)

Projet de règlement grand-ducal portant application de la directive 2009/20/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à l'assurance des propriétaires de navires pour les créances maritimes. (3881JRO)

Amendements au projet de règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (3521terWMR)

■ Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal établissant le relevé des renseignements demandés aux entreprises en matière de régimes complémentaires de pension tel que prévu à l'article 30, paragraphe (3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension. (3861ZCH)

Projet de règlement grand-ducal déterminant les critères, les conditions et la procédure relative à la fixation des prix des médicaments à usage humain. (3866ZCH)

■ Ministère de la Justice

Projet de règlement grand-ducal déterminant la procédure de dépôt de la liasse comptable auprès du gestionnaire du registre de commerce et des sociétés, les conditions de contrôles arithmétiques et logiques concernant les comptes annuels et portant modification du règlement grand-ducal modifié du 23 février 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. (3865TAN)

■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 1^{er} avril 2011 concernant la fixation des caractères minimaux et des conditions minimales pour l'examen de certaines variétés d'espèces de plantes agricoles. (3867SBE)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 1^{er} avril 2011 concernant la fixation des caractères minimaux et des conditions minimales pour l'examen de certaines variétés d'espèces de légumes. (3868SBE)

Projet de règlement grand-ducal fixant la liste nationale des variétés des espèces de plantes agricoles. (3869SBE)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. (3876SBE)

Projet de règlement grand-ducal introduisant certaines dérogations pour la commercialisation des mélanges de semences de plantes fourragères destinés à la préservation de l'environnement. (3877SBE)

■ Ministère des Classes moyennes et du Tourisme

Projet de règlement grand-ducal précisant les modalités des formations prévues aux articles 7, 8 (1) c), 9 b) et 10 (1) b) de la loi du... réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales. (3878MMU/LLA)

Registre de Commerce et des Sociétés (RCS)

Toutes les sociétés inscrites au RCS appelées à mettre à jour leur dossier

Le gestionnaire du Registre de Commerce et des Sociétés entend procéder à la mise à jour des informations et données inscrites dans la banque de données du RCS conformément aux dispositions de l'article 103 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (ci-après «la loi de 2002»).

Toutes les entreprises inscrites auprès du RCS ont été appelées via courrier à procéder à la mise à jour des données de leur dossier tenu auprès du RCS y compris, le cas échéant, celles de leurs succursales éventuelles.

La mise à jour des informations inscrites au RCS, en application des dispositions légales en vigueur, est à effectuer

par voie électronique, endéans 60 jours calendaires à compter de la réception du courrier de la part du RCS, sur le site Internet: www.rcsl.lu/rubrique «Formalités en ligne».

Pour consulter cette rubrique, les entreprises doivent disposer d'un certificat électronique Luxtrust – Luxtrust S.A., Tél.: (+352) 26 68 15 -867 – questions@luxtrust.lu – www.luxtrust.lu. L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce -Tél.: (+352) 42 39 39-330-entreprises@cc.lu – se tient à votre disposition pour vous assister à effectuer les formalités en ligne de mise à jour de votre dossier dans le cas où vous ne disposeriez pas d'un certificat Luxtrust.

Cette mise à jour fait l'objet d'une nouvelle prestation, mise gratuitement à disposition des entreprises et intitulée

«mise à jour du dossier d'une personne immatriculée ou d'une succursale inscrite». Cette prestation est accessible grâce au code d'accès personnel qui est attribué individuellement à chaque société lors de l'envoi du courrier. Une note explicative comprenant des instructions détaillées concernant les modalités de mise à jour des informations est disponible sur le site internet du RCS, sous la rubrique «Formalités en ligne», sous «Mise à jour dossiers». Le helpdesk du RCS – Tél.: (+352) 26 42 81 – est également à votre disposition pour toutes questions éventuelles.

Le RCS tient également à signaler que le défaut de mise à jour est susceptible d'entraîner les conséquences administratives ou judiciaires prévues par la loi. ■

EN BREF

Recherches en études parlementaires**Signature d'une convention entre la Chambre des Députés et l'Université du Luxembourg**

La Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, représentée par son président Laurent Mosar, d'une part et l'Université du Luxembourg, représentée par son recteur, Rolf Tarrach d'autre part, ont signé en date du 15 juillet 2011 une convention pour des recherches en études parlementaires. Cette convention a pour finalité de contribuer plus particulièrement à la connaissance, à l'étude et au fonctionnement du parlementarisme dans le processus décisionnel national et européen. Parallèlement, elle soutient des activités de recherches en sciences politiques requises par la Chambre des Députés dans les domaines de la démocratie, de la législation et de la procédure et réglementation parlementaire, et pourra ainsi contribuer à une politique du «mieux légiférer». Finalement, la convention permet de soutenir financièrement et logistiquement des projets de recherche, de développer des recherches doctorales, de procéder à des publications académiques et grand public et de créer un programme de stage professionnalisant au sein du Parlement pour des étudiants du Master en Gouvernance européenne de l'Université du Luxembourg.

Formulaires en ligne**La Caisse nationale des prestations familiales (CNPF) en ligne**

Afin de faciliter les démarches administratives découlant de son champ de compétence, la CNPF offre toute une série de formulaires sur Internet. Ces documents pourront être téléchargés soit sur le site de la CNPF (www.cnpf.lu), soit sur www.guichet.lu. Par ailleurs, la demande d'allocations familiales pour nouveau-nés peut être réalisée via un guichet unique électronique sur le portail Guichet.lu (<http://www.guichet.public.lu/fr/citoyens/famille/parents/naissance-enfant/allocations-familiales/index.html>). Cette option est également disponible pour les usagers qui ne sont pas en possession d'un certificat Luxtrust.

Déclaration d'accident**Traduction de courtoisie AAA**

Une traduction sans engagement en langue anglaise du formulaire de déclaration d'accident du travail/de trajet et des instructions est disponible sur demande auprès du «Service prévention et enquêtes» de l'Association d'assurance accident – E-mail: prevention@secu.lu/Tél: (+352) 261915-2201/Fax: (+352) 401247.

Publication**Nouvelle brochure en matière de Simplification administrative des procédures et formalités de l'Etat**

Le Département de la Simplification administrative (DSA) du ministère d'Etat vient de publier une nouvelle brochure «Simplification administrative des procédures et formalités de l'Etat – 2010-2014». Cette brochure informe le lecteur, d'une

part, sur les différentes mesures de Simplification administrative réalisées par les ministères et administrations en 2009 et 2010. D'autre part, elle donne un aperçu des projets prévus en la matière jusqu'en 2014. La brochure peut être téléchargée sous format PDF sur le site Internet du DSA (www.simplification.lu) ou commandée par simple e-mail à l'adresse info@simplification.public.lu.

Recouvrement des créances transfrontalières**La Commission européenne aide les entreprises à recouvrer 600 millions d'EUR supplémentaires de créances transfrontalières**

A l'heure actuelle, il n'existe aucune solution simple au problème de recouvrement des créances transfrontalières. Les fraudeurs peuvent facilement déplacer leurs fonds d'un Etat membre à un autre et les mettre en lieu sûr en les répartissant entre plusieurs comptes situés dans divers pays. D'autres situations lèsent également les citoyens, par exemple lorsque des articles achetés en ligne ne sont jamais livrés ou qu'un parent se trouvant à l'étranger manque à son obligation de verser une pension alimentaire. Actuellement, c'est au droit national qu'il appartient d'imposer à une banque de

Gestion électronique de documents

Vers une dématérialisation des supports papier au sein de l'Etat

Dans le contexte global de la modernisation de ses services, l'Etat procède à la mise en place progressive de la gestion électronique de documents (GED) au sein de ses différents ministères et administrations. Il s'agit d'un système électronique intégré, accessible via Internet, qui vise à organiser et à gérer tous les aspects liés aux flux d'informations au sein d'une organisation et vers ses correspondants.

La GED implique ainsi, dans une large mesure, le passage d'une documentation papier à l'administration électronique, permettant une rationalisation des méthodes de travail et une optimisation des processus de travail collaboratifs grâce à une plate-forme commune pour l'ensemble de l'Etat.

Parmi les autres avantages de la GED, on peut citer:

- la pérennité: pas de perte ou de détérioration de documents papier;
- l'optimisation de la collaboration entre les services;
- la traçabilité et l'intégrité: suivi des modifications successives d'un document avec possibilité de retour à la version originale;
- la sécurité: pas d'accès illicite à un document;
- l'accès rapide à l'information grâce à une indexation des documents;
- la mise en place de standards communs en ce qui concerne la classification, la gestion et l'archivage des objets;
- la réduction du volume papier et des espaces de stockage;
- l'aspect écologique grâce à une diminution de la consommation de papier;

La GED vise à passer du papier à l'électronique...

- dans quelque 100 ministères, administrations, organisations;
- totalisant entre 8.000 et 10.000 utilisateurs;
- produisant en moyenne plusieurs milliers de pages de documents par an/utilisateur.

- les gains en ressources humaines et financières à moyen et long terme.

■ Valeur ajoutée pour le citoyen

La GED s'inscrit dans le cadre plus vaste de la stratégie e-government de l'Etat luxembourgeois dont la finalité est d'offrir un service public plus efficient, plus rapide et en phase avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication.

Dans un futur proche, la mise en place de la GED permettra de proposer de nouveaux services aux usagers, et notamment:

- un suivi de l'évolution de son dossier via Guichet.lu;
- une optimisation des flux, donc une accélération du traitement de dossier;
- des démarches plus simples;
- une meilleure qualité des recherches dans les archives.

Actuellement, la GED est en place au ministère de la Fonction publique, à l'Institut national d'administration publique (INAP) et au ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, qui seront suivis du Centre des technologies de l'information de l'Etat et du ministère des Affaires étrangères d'ici la fin de l'année.

EN BREF

payer un créancier en prélevant de l'argent sur le compte d'un client. L'initiative législative présentée par la Commission européenne le 25 juillet 2011 vise à faciliter le recouvrement de ces créances transfrontières et offre aux créanciers une plus grande sécurité à cet égard, renforçant ainsi la confiance des citoyens et des entreprises quant aux échanges commerciaux intervenant dans le marché unique de l'Union. Elle s'inscrit dans le programme de la Commission «la justice au service de la croissance», qui vise à exploiter au mieux le potentiel de l'espace commun de justice au sein de l'Union en faveur des échanges et de la croissance.

(Communiqué par le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative) ■

Démarches administratives en matière de construction

Une cellule de coordination en matière d'urbanisme

En avril 2011, le Gouvernement a décidé, conformément au programme gouvernemental de 2009 la création d'une cellule de coordination en matière de projets d'urbanisme et d'environnement» (ci-après «la cellule de coordination») en vue de faciliter et de simplifier les démarches administratives en matière de construction.

Les travaux de mise en place de cette cellule de coordination avancent à grands pas et le personnel nécessaire pour en garantir le fonctionnement sera recruté dans les mois à venir. La Cellule de coordination fera partie du Département de la Simplification administrative du ministère d'Etat.

■ Quels seront les avantages d'une telle cellule de coordination?

Pour les administrations concernées, la cellule de coordination garantira surtout une meilleure coordination inter administrative de l'instruction administrative des projets de construction. Une plate-forme interministérielle sera chargée d'analyser les dossiers complexes avant l'introduction de ces derniers pour donner un avis sur l'envergure du projet. Notons dans ce contexte que l'accord bipartite du 15 décembre 2010 avait retenu un objectif de réduction

de la moitié des délais d'autorisation pour l'ensemble des procédures en matière d'urbanisme et d'environnement. Afin de réaliser cet objectif, des projets de loi viennent d'être votés par la Chambre des Députés¹.

Les bénéficiaires principaux de la création de la cellule de coordination seront cependant les porteurs de projets de construction: architectes, ingénieurs-conseils, professionnels de l'immobilier, petites communes, autres PME's, particuliers. Leur avantage sera double:

D'une part les porteurs de projets de construction auront à leur disposition un point d'information qui leur permettra de se renseigner au préalable sur les démarches administratives à suivre avant d'entamer un projet. D'autre part, ils auront la possibilité de profiter d'une porte d'entrée unique pour leurs dossiers de demande d'autorisation(s) en matière d'aménagement du territoire, d'aménagement communal et de développe-

ment urbain, d'établissements classés, de la protection de la nature et des ressources naturelles, d'évaluation des incidences sur l'environnement, de la gestion de l'eau et de la permission de voirie. La cellule de coordination assurera la distribution des éléments du dossier aux administrations compétentes et coordonnera la communication et le suivi des dossiers entre les porteurs de projets d'une part et les administrations publiques concernées d'autre part.

Pendant toute la période d'instruction des dossiers jusqu'à la communication de la décision administrative, le porteur de projet de construction n'aura qu'un seul interlocuteur qui pourra informer celui-ci sur l'état d'avancement de son dossier.

Par ailleurs, la cellule de coordination veillera au respect des délais en matière d'instruction administrative des dossiers de demande. ■

Pour plus de renseignements: ministère d'Etat,
Département de la Simplification administrative
info@simplification.public.lu

¹ Projet de loi n° 6023 relatif à l'aménagement communal (www.chd.lu/wps/portal/public/RoleEtendu?action=doDocpaDetails&backto=/wps/portal/public&id=6023), projet de loi n° 6171 relatif aux établissements classés (www.chd.lu/wps/portal/public/RoleEtendu?action=doDocpaDetails&backto=/wps/portal/public&id=6171)

Sécurité alimentaire

Intensification de la collaboration entre l'Administration des douanes et accises et la Direction de la Santé



Par la remise de certificats sanctionnant l'achèvement de leur formation dans le domaine de la sécurité alimentaire par le Service de la sécurité alimentaire de la Direction de la Santé à 8 agents de l'Administration des douanes et accises (ADA) en juillet dernier, les deux administrations viennent d'intensifier de façon

significative leur collaboration dans le domaine des contrôles des dispositions réglementaires en matière de sécurité alimentaire.

Depuis 2010, 12 agents de l'ADA ont ainsi été formés afin d'exécuter le plan de contrôle commun établi par le Service de la sécurité alimentaire pour le secteur Horeca.

Il en résulte un système de contrôle uniforme pour le contrôle des dispositions réglementaires en matière de sécurité alimentaire. La collaboration établie traduit les efforts effectués par les deux administrations pour se mettre en conformité avec les critères opérationnels définis par la réglementation européenne en matière de contrôle officiel de la sécurité alimentaire¹.

La collaboration accrue entre l'ADA et le Service de la sécurité alimentaire de la Direction de la Santé permet par ailleurs de remédier à deux critiques formulées régulièrement par les représentants du secteur Horeca et contribue ainsi à une Simplification administrative:

1. les doubles contrôles fréquents des différentes administrations en matière de sécurité alimentaire;
2. les interprétations divergentes des différentes administrations sur les exigences à respecter par les établissements de la chaîne alimentaire.

Les deux administrations ont confirmé leur volonté de continuer l'intensification de leur collaboration. ■

Loi du 10 juillet 2011

Le STATEC devient l'Institut national de la statistique et des études économiques

Le 28 juillet dernier a été publiée la loi du 10 juillet 2011 portant organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques et modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, par laquelle le STATEC devient l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Depuis plusieurs années, ses dirigeants avaient pressenti la nécessité de réformer le cadre juridique et d'adapter les structures d'un appareil fortement sollicité depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht et la création de l'EUR.

Les travaux préparatoires, initiés sous Robert Weides, ont été approfondis et menés à bon port sous la direction de

Serge Allegrezza. Le projet de réforme a été enrichi par d'amples consultations internes et a bénéficié des avis des fournisseurs et des utilisateurs des données du STATEC.

La nouvelle loi répond également aux exigences formulées par le Conseil Ecofin du 20 juin 2011 qui exige que le principe d'indépendance des autorités statistiques nationales soit ancré dans

¹ Règlement CE N° 882/2004

une loi. Le Luxembourg est le premier pays à transposer cette recommandation dans la loi cadre de son Institut national de statistiques.

■ Les nouveautés de la loi en 8 points

Tout en reprenant les missions clefs de la loi de 1962, la nouvelle loi précise et élargit les missions du STATEC:

- 1) STATEC est désigné comme «autorité statistique nationale». Il lui appartient de veiller à l'application des normes européennes et internationales en matière statistique. Le règlement communautaire 223 de 2009 demande aux Etats membres d'organiser leur système statistique national sous la direction d'une autorité nationale et de s'intégrer dans le système européen.
- 2) A côté du recensement de la population qui vient d'avoir lieu, la loi prévoit aussi un recensement des logements et des bâtiments, première pierre pour une statistique cohérente du marché du logement.
- 3) Le STATEC établira en collaboration avec la BCL les comptes financiers, en plus de l'élaboration conjointe de la balance des paiements.
- 4) Le volet «Etudes, prévisions et recherche» est étoffé:
 - prévisions économiques globales ou sectorielles;
 - projections économiques, sociales et démographiques;
 - études des mouvements conjoncturels;
 - extension des études au niveau environnemental;
 - recherche scientifique appliquée (en coordination avec le comité de coordination interministériel pour la R&D).
- 5) Le STATEC se «verdit»: dorénavant, l'Institut doit collecter des statistiques sur l'environnement, ce dernier se hissant au même rang que les axes traditionnels, économique, financier et social.
- 6) La loi répond au souci de limiter la charge administrative par un recours accru aux données administratives pouvant servir à des fins statistiques.
La Centrale des bilans est un bon exemple de simplification et de



réduction de la charge administrative. Ce projet, maintenant confié officiellement au STATEC, a mis plus de 20 ans pour voir le jour. La Centrale des Bilans sera lancée en 2012.

- 7) Dans l'optique de simplification et de réduction de la charge administrative, un Comité des statistiques publiques est créé. Il coordonne et rationalise l'activité statistique décentralisée dans les administrations, départements ministériels, observatoires et autres organisations publiques. Le STATEC est la tête de réseau du système statistique luxembourgeois.
- 8) Les grands principes d'indépendance et de transparence, prévus par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne sont ancrés dans la loi. L'indépendance de fait du STATEC est maintenant explicite et protégée.

La nouvelle loi engendre une restructuration des tâches et une adaptation du fonctionnement du STATEC, qui se déroulent d'ores et déjà dans un dialogue structuré avec l'ensemble du personnel. La direction est renforcée par un directeur adjoint qui organisera les activités horizontales, notamment un système d'audit qualité. Les activités sont organisées en s'appuyant sur quatre divisions: statistiques sociales, statistiques d'entreprises, statistiques macro-économiques et, enfin, une nouvelle division «Etudes, prévisions et recherche».

L'année prochaine le STATEC fêtera ses 50 ans, l'occasion de commémorer un demi-siècle de statistique publique et d'analyse économique au Luxembourg, le moment pour le «STATEC nouvelle mouture» de présenter ses projets pour l'avenir.

(source: *statnews* n°23/2011) ■

Conseil d'administration

La Fedil lance un appel en faveur de l'intégration des jeunes au marché de l'emploi



Lors de sa dernière réunion, le conseil d'administration de la Fedil a constaté une amélioration de l'activité économique dans la plupart des secteurs et entreprises couverts par la Fedil. En effet, de nombreux secteurs ont réussi à atteindre un niveau d'activité proche de celui d'avant-crise. Si la situation conjoncturelle s'est améliorée, il y a lieu cependant de constater que les problèmes structurels persistent au niveau macro-économique. Le conseil déplore le taux de chômage toujours relativement élevé, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'inflation galopante et, par conséquent, la hausse des coûts salariaux.

Dans ce contexte, le conseil d'administration craint qu'une prochaine tranche indiciaire, dont l'échéance est fixée au 1^{er} octobre 2011, ne détériore davantage la compétitivité-coût des entreprises. Se référant à la récente rencontre entre les représentants du Gouvernement et les organisations d'employeurs, le président de la Fedil, Robert Dennewald, s'est dit confiant dans le fait que le Comité de coordination tri-

partite, qui doit se réunir ce mois de septembre 2011, trouve une solution pour remédier à ce problème qui pénalise toute l'économie nationale.

Le conseil de la Fedil s'est prononcé en faveur d'un plan d'action visant à augmenter le nombre de femmes dans les positions dirigeantes des entreprises. Considérant les particularités de l'économie luxembourgeoise, cette initiative, qui est le fruit des discussions menées avec Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, paraît bien plus adaptée que l'introduction de quotas de femmes dans les conseils d'administration des entreprises cotées en bourse. Le plan d'action, qui vise à la fois la sensibilisation et l'accompagnement des femmes, sera présenté fin 2011 et sera mis en œuvre en concertation avec la Fédération des femmes cheffes d'entreprise du Luxembourg (FFCEL) et les Femmes Leaders du Luxembourg.

Concernant la situation sur le marché du travail, le président de la Fedil a rappelé qu'il existe des outils pour faciliter l'intégration des jeunes sur le marché de l'emploi et leur permettre d'acquie-

rir une première expérience professionnelle. Il a invité tous les membres de la Fedil à utiliser ces mesures (Contrat d'initiation à l'emploi et Contrat d'initiation à l'emploi – expérience pratique), afin de contribuer à combattre le chômage des jeunes. Dans ce même contexte, Robert Dennewald a lancé un appel aux entreprises affiliées à la Fedil à créer des postes d'apprentissage au sein de leurs entreprises pour combler de cette façon le manque de main-d'œuvre qualifiée dans l'industrie et l'artisanat luxembourgeois.

Finalement, le conseil a donné son approbation à l'admission de six nouveaux membres: AIB-Vinçotte Luxembourg (organisme de contrôle); Aramark (restauration de collectivités, distribution automatique); HKC (coaching); Hyosung Wire Luxembourg (production de câbles d'acier); MTEL (chaudronnerie); Smalux (industrie de la transformation des métaux, usinage et construction métallique).

Communiqué par la Fedil ■



Assurez votre capital humain, le plus précieux de votre entreprise

advantis Votre assurance Vie Groupe

Foyer Vie, véritable partenaire de votre entreprise, vous propose sa gamme de solutions et de services pour la mise en place d'un régime complémentaire de pension. Nous construisons pour vous des solutions sur mesure adaptées à votre politique salariale et modulées au gré des besoins complémentaires d'épargne et de prévoyance de vos salariés. Avec **advantis**, votre entreprise est unique. www.advantis.lu



Äert Vertrauen a sécheren Hänn

12, rue Léon Laval - L-3372 Leudelange - Tél.: +352 437 43 4090

Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil (EGCA)

Un partenaire incontournable dans le secteur social, d'aides et de soins



Créée le 14 juillet 1977, l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil A.s.b.l. (EGCA) regroupe aujourd'hui 78 associations et fondations du secteur social. Elle a pour mission de représenter, dans le respect de leurs diversités ses membres, leurs intérêts communs auprès des pouvoirs publics et elle leur propose une assistance technique au niveau administratif.

L'EGCA se réjouit de l'adoption par la Chambre des Députés de trois projets de lois qui touchent de près aux activités de ses membres et qui vont constituer des instruments importants pour le secteur.

Les députés ont adopté le projet de loi 6251 sur la mise à disposition de moyens spécifiques permettant à des enfants aux besoins particuliers d'accéder à une qualification scolaire et professionnelle. Le projet de loi vise des élèves qui sont capables de suivre le curriculum scolaire réglementaire et de passer les épreuves certificatives, mais qui sont invalidés à cause d'un handicap ou d'une maladie. Ainsi, une étape importante en vue de l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers vient d'être franchie.

La ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes

handicapées de 2006 constitue une avancée dans le domaine de la politique en faveur des personnes en situation de handicap. La loi en question vient ainsi de nommer trois instances (la Commission consultative des Droits de l'Homme, le Centre pour l'Égalité de traitement et le Médiateur) qui seront compétentes pour la promotion, la protection et le suivi de l'application de la Convention. L'EGCA salue particulièrement l'initiative du ministère de la Famille visant à élaborer un plan d'action national en faveur des personnes en situation de handicap, initiative à laquelle elle entend participer activement par l'intermédiaire de la plate-forme Handicap.

Dans le domaine de l'Aide à l'Enfance et à la Famille, la Chambre des Députés vient d'approuver la modification de la loi dite ASFT et de la loi relative à l'Aide à l'Enfance et à la Famille. De cette manière, la pierre angulaire du futur système d'évaluation des besoins des enfants et jeunes adultes, à savoir les services de coordination de projets d'intervention, se voit conférer une assise légale. Par ailleurs, la modification législative introduit le principe de conventions-cadres, négociées entre l'Etat et l'EGCA, ce qui permettra au secteur de participer dans une approche partenariale au développement de l'architecture de l'Aide à l'Enfance dans les années à venir.

Communiqué par l'EGCA ■

Ministère de la Santé

Prix santé en entreprise: plus qu'un mois pour s'inscrire

L'entreprise citoyenne tire tous les honneurs à soigner le lieu de vie ou s'exerce le travail et à promouvoir toutes les pratiques, améliorant la prévention des risques et la santé des travailleurs. Le Prix de la santé en entreprise, au-delà du symbole, fait

connaître et reconnaît les entreprises à la pointe du progrès social et suscite émulation et prise de conscience auprès des autres entreprises.

Le thème de cette année 2011 «Mieux être au travail; l'entreprise et la santé de ses collaboratrices et collaborateurs» met

l'accent sur les besoins spécifiques des femmes, l'offre des conditions de travail adéquates pour les salariés âgés et la responsabilité sociétale des entreprises.

Un jury, indépendant de toute tutelle, et représentant la Direction de la santé, la Division de la santé au tra-

vail, l'Association d'assurances contre les accidents, l'Inspection du travail et des mines, l'Administration de l'emploi, l'Association européenne pour la promotion de la santé, examinera les dossiers de candidatures. Les projets

retenus seront ceux qui répondent aux critères de bonnes pratiques de mises en place d'initiatives bénéfiques et pérennes pour la santé, le bien-être au travail et plus globalement pour la santé publique. ■

Les dossiers de participation et le règlement du concours se trouvent sur le site: www.prix-sante-entreprises.lu

Les dossiers de candidatures sont à déposer avant le 22 octobre 2011 à: ministère de la Santé – Division de la santé au travail – Villa Louvigny, Allée Marconi – L-2120 Luxembourg



Association des banques et banquiers Luxembourg (ABBL)

Accord entre l'Allemagne et la Suisse sur un nouveau système d'imposition transfrontalier

Les autorités suisses et allemandes viennent de parapher les termes d'un futur accord fiscal qui doit permettre aux banquiers suisses de prélever en Suisse les impôts selon la législation fiscale allemande.

Par cet accord, le plus grand pays de l'Union européenne accepte le principe d'une retenue à la source libératoire sur

les revenus de l'épargne transfrontalière. Ainsi, l'Allemagne entérine un modèle d'imposition alternatif à l'échange automatique d'informations¹, ce qui change fondamentalement le débat sur la fiscalité de l'épargne dans toute l'Union européenne. L'ABBL analysera avec soin et dans le détail les termes de l'accord une fois connus.

Elle est convaincue que cette évolution permettra d'avancer vers un accord général qui réconcilie l'intérêt de l'Etat et la protection de la sphère privée en Union européenne.

Communiqué par l'ABBL ■

¹ Pour rappel, la directive «fiscalité de l'épargne» (2003/48/CE) a instauré deux systèmes parallèles: notification automatique aux autorités fiscales et retenue à la source:

- Le système d'échange automatique est discriminatoire dans la mesure où la plupart des pays n'imposent aucune obligation de notification automatique aux banques sur le plan interne.
- Le système de retenue à la source est discriminatoire parce que le taux de la retenue à la source sur des placements à l'étranger (35 % depuis le 1^{er} juillet 2011) excède les taux de retenue domestiques.

**WIRTSCHAFTSAUSKUNFTE
FORDERUNGSEINZUG**

**Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management**

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

**Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise**

seit/depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

Chaque mois, l'INDR vous fait découvrir 2 bonnes pratiques en matière de RSE

L'UEL promeut le concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et aide les entreprises à renforcer leur compétitivité et à assurer leur pérennité. Pour ce faire, elle a créé l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR). La RSE se définit comme un concept selon lequel les entreprises intègrent les enjeux sociaux et environnementaux dans leur gestion quotidienne, et dans leur interaction volontaire avec les parties intéressées.

Pour aller au-delà de cet engagement, l'INDR a créé le label «Entreprise Socialement Responsable – ESR» qui est un outil offert aux entreprises désireuses de formaliser leurs efforts en la matière, de partager leurs expériences, d'évoluer en communauté et de communiquer leurs efforts et réussites vis-à-vis de leurs salariés et du monde extérieur. Ce label se décline en trois certificats qui s'obtiennent individuellement, adressant chacun un pilier du modèle RSE: Social et Egalité des chances professionnelles, Gouvernance et Environnement.

Un avantage clé que les entreprises tirent de la RSE est celui de l'augmentation de l'engagement et de la loyauté envers l'entreprise et de la motivation de ses salariés, de leur capacité d'innovation et de leur productivité. Notons aussi que le dialogue dans l'entreprise évolue positivement sous l'influence des actions RSE, engendrant une réduction de l'absentéisme et une appréciation réaliste des revendications salariales.

Tous les mois, *Merkur*, en collaboration avec l'INDR, propose désormais à ses lecteurs des exemples de bonnes pratiques au sein des entreprises luxembourgeoises.

L'engagement en RSE des entreprises citées ci-dessus va évidemment bien
au-delà des exemples de bonnes pratiques illustrées.

Si vous aussi, vous souhaitez faire connaître vos efforts en matière de RSE, alors n'hésitez pas
et contactez-nous par e-mail à l'adresse: indr@indr.lu ou par téléphone: (+352) 27 33 01

Si vous souhaitez évaluer l'état d'avancement de votre entreprise en matière de RSE,
alors nous vous invitons à consulter le site de l'INDR: www.indr.lu

Pilier Gouvernance

Agir Anticiper Durablement, un engagement sociétal

Dans la continuité de sa labellisation ESR, Agir Anticiper Durablement, expert en développement durable et management intégré Qualité Sécurité Environnement, a participé à la création de la Maison 2D, A.s.b.l., qui a pour objectif de diffuser et communiquer sur les politiques de développement durable et de responsabilité sociétale à tous les niveaux de la société. La Maison 2D souhaite créer une communauté de personnes et d'entreprises socialement responsables, autour d'une plate-forme virtuelle et d'une maison «physique» avec des expositions thématiques, afin de sensibiliser et de mettre en avant les bonnes pratiques dans ce domaine, au Luxembourg

et dans la grande région. Considérant aussi la dimension «Social et Egalité des chances professionnelles», et malgré sa petite taille, Agir Anticiper Durablement a déjà aidé au retour en Europe de 2 jeunes expatriés, l'une française, l'autre portugais, de retour de Russie et d'Asie. Connaissant bien l'international et les difficultés de réadaptation de mission de longue durée, elle leur a proposé un contrat professionnel, avec un coaching pour comprendre les paramètres interculturels, et se réappropriier les codes de fonctionnement locaux.

- **Dénomination:** Agir Anticiper Durablement
- **Activité:** Conseil & Formation continue



Pascale Griveaud, Managing Director

- **Localisation:** Bridel
- **Effectif:** 2

Pilier Environnement

Mediation agit en faveur de l'environnement

La société de conseil en communication Mediation S.A. a signé une convention de 3 ans avec l'A.s.b.l. my climate afin de compenser ses émissions de CO₂. Son engagement environnemental ne s'arrête pas là, puisque l'entreprise a introduit des procédures pour réduire sa consommation de papier (impression de 2 pages sur une, impression recto-verso et en noir et blanc, limitation des impressions aux documents strictement nécessaires), ses déplacements (incitation au co-voiturage, regroupement des déplacements des collaborateurs), mais

également sa consommation d'énergie (réduction des chauffages le week-end, travaux d'électricité). En outre, des procédures d'achat équitables ont été mises en place autant pour les produits alimentaires que pour les produits d'entretien. Enfin, l'ensemble des collaborateurs est intégré dans ce processus grâce à des sensibilisations régulières.

- **Dénomination:** Mediation S.A.
- **Activité:** Communication & Marketing
- **Localisation:** Luxembourg-ville
- **Effectif:** 8



Netty Thines, Administrateur Délégué

Mieux vous écouter,
**Mieux vous écouter,
mieux vous guider !**

ESPACE  ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite





American Chamber of Commerce in Luxembourg (AMCHAM)

“It’s essential for Luxembourg to keep growing”, Keith O’Donnell – Managing Partner, Atoz Tax Advisers

Keith O’Donnell is the Managing Partner and co-founder of award-winning Atoz Tax Advisers (www.atoz.lu). He is also the Global Leader of the Real Estate Group of Taxand (www.taxand.com). In Luxembourg, he is a member of ALFI, chairman of the Double Tax Treaty Sub-Commission and participates in various ad hoc consultative bodies.

You created Atoz Tax Advisers with five other partners in 2004. How did Atoz begin?

Atoz began as a reaction to market circumstances. A number of us had been partners at Arthur Andersen when it imploded as a result of Enron. One of the effects of Enron was the introduction of legislation – Sarbanes-Oxley being the most high-profile – seeking to ensure the independence of auditors.

We became increasingly convinced there was a disconnect between what we were offering as a value proposition to our clients and the regulatory framework. We realized what we should have been doing was designing strategies and accompany-

ing clients to execute those strategies over a period of time. At the same time, we had a regulatory environment that was saying that if these were audit clients or would become audit clients, we might have had to stop working with them. We asked if that was a sustainable model for us, and maintained that it wasn’t. After long discussions, we set up Atoz in June 2004 with the objective of becoming Luxembourg’s leading tax firm.

How did this lead to the creation of Taxand and Fideos?

We’d had some discussions with our clients and realized many of them were favorable to our solution. We also realized

that great tax professionals were arriving at similar conclusions around the globe, the result of which was that we set up Taxand, headquartered in Luxembourg, now with over 2,000 skilled tax professionals covering 50 jurisdictions.

As Atoz grew domestically and internationally, we were becoming conscious that especially in Luxembourg, there was a demand for high-end corporate trust services, which led to the setting up of Fideos which became a sister company of Atoz. Fast track to recent past... While Atoz was already established through its international network, Fideos was a very strong Luxembourg player with no international presence, and clients wanted Fideos in

more countries. At the same time, we were also getting approaches from other players from the corporate trust space who wanted to grow internationally and who were proposing various types of transaction. We decided to sell Fideos to Alter Domus, a Luxembourg-headquartered corporate trust firm with an established international presence. The Fideos partners will join Alter Domus as shareholders and management. This was a great opportunity to create a global champion headquartered in Luxembourg in a sector where Luxembourg is a global leader.

What's your view on the state of the economy after the first half of the year, especially with regard to the surplus in tax receipts recently announced by Minister Frieden?

I'd still remain very prudent. It's encouraging that there is a small surplus for the first six months, but it's important to keep in mind that this figure is just about 1% of the state's receipts so it's a small surplus, relatively speaking. The financial sector, depending on how you calculate it, makes up about 30% of GDP. As a consequence, the Luxembourg economy is still volatile, facing market volatility and multiple regulatory reforms post the financial crisis. Let's not forget: last year there was a deficit more than twice the surplus just announced. As a firm, we are feeling cautiously optimistic. We're making investments wisely and watching expenditures closely, and I think Luxembourg needs to do the same. This requires a change in mindset compared to the free spending behaviors of the past. We are in a country with huge attributes. At present, Luxembourg is like a very fast-moving sailing ship in heavy waters surrounded by big tankers: we can move fast to seize opportunities, but it's important not to get burdened with a lot of long-term expenditures that don't serve any clear purpose.

Do you agree with Minister Frieden that the sword of Damocles is still hanging over the financial sector because of the sovereign debt crisis?

Everyone's concerned about the Greek crisis, but it's just the most visible version of something playing out in a number of European countries and in the U.S. The recent deal alleviates some of those problems, but there's not a full solution yet. The sword is still hanging over us. The reaction of the press and of analysts in

the financial sector would have us believe there's progress, but many questions still remain open. For example, how should states be dealt with when they run deficits if debt is already at a maximum level? In many cases, the debt level compared to GDP and government revenues is terrifying if you look at it as an entrepreneur. Surpluses have to be generated to pay off that debt over time. Inflation as an answer to the debt burden is not a good prospect over the years. Within the EU, we've coupled a lot of economies together which have very different profiles, so it's not possible for Ireland or Greece, for example, to simply inflate their way out of these problems.

What do you see as the biggest challenges facing Luxembourg in the coming year?

I think the challenge for this year will be for Luxembourg to maintain its position within Europe as an attractive place to do business. There will be pressure from budgetary, regulatory and tax standpoints. Since Luxembourg is relatively small, it has to work hard to digest the waves of European and international regulation. I agree with the government's approach of a multi-niche strategy to position Luxembourg as a global leader in a small number of sectors, for example in the finance, satellite and bio-science sectors. Given Luxembourg's cost structure, it needs to focus on sectors where it can be a global leader and specialize deeply in these areas.

You've been on the JCI Creative Young Entrepreneur Luxembourg Award jury several times now. What most appeals to you about being a part of this initiative?

I believe it's essential for Luxembourg to keep growing, and to do this we need a continuous flow of entrepreneurs. You have to start young. Historically in Luxembourg, people widely admired were politicians, senior civil servants and heads of banks. While I think we should continue respecting such established profes-

sionals, there also needs to be appreciation for young entrepreneurs. I think the CYEL Awards allow people to recognize young talent. As a firm, we also feel it is important to raise the profile of entrepreneurship.

What advice can you give young entrepreneurs based on your own professional background?

The most important thing you can do is believe in yourself. If you see something that can and should be done, never let yourself be led astray. Forming and managing a business isn't in the comfort zone of many people. If you have an idea and strongly feel that something ought to be done, you owe it to yourself to try it, without being afraid of failure. Having seen these young entrepreneurs – and speaking from my own experience – no one enjoys what they do the way an entrepreneur does. It provides a sense of freedom and achievement that I think is difficult to find anywhere else.

*Interview by Natalie Gerhardstein,
AMCHAM* ■



Atoz Tax Advisers is a member of AMCHAM. Interested in joining AMCHAM? Visit www.amcham.lu or call (+352) 43 17 56

EN BREF

Gemeinde Niederanven
100% „nova naturstrom“

Die Gemeinde Niederanven hat ihren Beitrag zur verantwortungsvollen Energienutzung und Verminderung der CO₂-Emissionen geleistet und sich für eine integrale Lieferung von „nova naturstrom“ entschieden. Bereits seit dem 1. August 2007 deckt die Gemeinde 100 % ihres Strombedarfs mit dem umweltfreundlichen Strom der Enovos Luxembourg S.A. So können ungefähr 1.444 Tonnen CO₂-Emissionen pro Jahr eingespart werden. Der gesamte Stromerzeugungsbedarf der Gemeinde wird somit aus hundertprozentig erneuerbaren Energiequellen gedeckt. Der Energiemix von „nova naturstrom“ setzt sich zu 95% aus Wasserkraft und zu 5% aus Windkraft zusammen. Das Premium-Produkt von Enovos zeichnet sich durch eine zeitgleiche Netzeinspeisung, moderne Anlagen (nicht älter als sechs Jahre) sowie die Zertifizierungen ECOFYS (2010) und TÜV-SÜD (2011) aus. Durch die Entscheidung, „nova naturstrom“ zu beziehen, unterstützt die Gemeinde ebenfalls den von Enovos ins Leben gerufenen Investitionsfonds „fonds nova naturstrom“, den Enovos über die Fondation Enovos jährlich mit einer Summe von 250.000 EUR speist. Dieser Fonds dient der Förderung der erneuerbaren Energien sowie der Energieeffizienz und den Öko-Technologien in Luxemburg.



Sofitel Luxembourg Europe
Oro e Argento distingué par le label «Ospitalita Italiana»

Réputé pour être l'un des meilleurs restaurants italiens de la capitale, l'Oro e Argento vient de décrocher

le label «Ospitalita Italiana» qui a pour vocation de promouvoir et de valoriser, partout dans le monde, la culture gastronomique italienne ainsi que les établissements qui la représentent le mieux. Le rayonnement international de cette marque de qualité et d'authenticité en fait une garantie et un signe de reconnaissance pour tous les amoureux de la vraie cuisine italienne. Cette distinction récompense les efforts constants déployés au fil des années par le chef Giovanni Vaccaro qui, au sein du seul hôtel 5 étoiles du Kirchberg, orchestre la brigade de l'Oro e Argento. Ce label atteste également d'un respect scrupuleux des normes techniques particulièrement strictes imposées par le cahier des charges de la marque «Ospitalita Italiana» – Restaurants italiens dans le Monde. Celle-ci est une initiative de Union Camere, Union des Chambres de commerce italiennes, en collaboration avec la FIPE, Federazione Italiana Pubblici Esercizi, et avec l'appui opérationnel de l'ISNART, Institut National pour la Recherche sur le Tourisme. Elle est représentée et relayée au Grand-duché par la Camera di Commercio Italo-Lussembourghese. L'octroi du label «Ospitalita Italiana» est soumis à des critères très sélectifs qui lui donnent toute sa valeur et auxquels satisfait pleinement l'Oro e Argento.



Luxaviation S.A.
Un troisième avion s'ajoute à la flotte de la compagnie

La société luxembourgeoise d'aviation d'affaires, a

récemment agrandi sa flotte avec l'acquisition d'un avion Cessna Citation XLS. Ceci est le troisième avion de la société et le deuxième du même type offrant ainsi une plus grande disponibilité à la clientèle et une flexibilité d'organisation accrue à Luxaviation. Ce nouvel avion s'intègre parfaitement dans la stratégie de croissance de Luxaviation et renforce sa position de leader au Luxembourg dans ce marché. Ce jet d'une capacité de 8 places est enregistré au Luxembourg comme LX-NAT. Il est propulsé par deux turbines et piloté par 2 pilotes et vient compléter une flotte composée jusque-là d'un autre Cessna Citation XLS et d'un Bombardier Challenger 300. Avec ces trois jets, Lux-



Développement durable

Deux véhicules 100 % électriques pour P&TLuxembourg



Engagé dans une démarche de développement durable, P&T Luxembourg fait un nouveau pas vers une mobilité plus écologique en mettant en circulation deux véhicules Peugeot iOn 100 % électriques. Jean-Marie Spaus et Paul Peckels, tous deux membres du comité de direction de l'entreprise ont reçu, au mois de juillet, les clés des mains de Jacques Rodembourg, représentant le garage Rodembourg, en présence de Pascal Faber et Laurent Gouverneur de LeasePlan. Le choix de P&TLuxembourg s'est porté sur la Peugeot iOn, premier véhicule 100 % électrique d'un constructeur français. Il faut dire que les liens entre le consortium PSA Peugeot Citroën et P&T sont étroits depuis le développement en collaboration avec le constructeur automobile d'une fonction d'assistance intégrée, «Call», disponible dans certains modèles dont l'iOn.

De couleur blanche, les deux nouveaux véhicules arboreront le logo ECO+ de P&TLuxembourg, déjà visibles sur les véhicules hybrides et au gaz utilisés depuis quelques mois par le premier opérateur télécoms du pays. «Le respect de l'environnement et la préservation des ressources figurent parmi nos priorités», explique Paul Peckels de P&TLuxembourg. «Pour cela, nous essayons de rendre notre flotte moins énergivore en recourant là où c'est possible à des alternatives électriques – par exemple des tricycles utilisés dans la distribution postale – ou en diffusant en interne des conseils en faveur de l'éco-conduite.»

Destinées principalement à un usage urbain ou péri-urbain, les deux voitures iOn seront utilisées à Luxembourg-Ville, l'une pour la distribution postale et la seconde au départ de la Cloche d'Or pour les besoins des services de télécommunications. ■

Esprit d'entreprise

Vacances actives pour les élèves du Lycée de Lallange

Cet été, les élèves du Lycée de Lallange ne sont pas tous restés oisifs. Un groupe d'élèves de 11^e et de 12^e a continué à travailler

pour mener à bien le projet d'entreprise initié durant l'année scolaire.

Très impliqués, ces élèves ont monté une société pour la création et la réa-



lisation de sacs et petite maroquinerie à partir de bâches de récupération. Pour cela, ils ont mis en place une vraie structure de société «Recy'art». Ils ont édité des actions pour obtenir l'argent nécessaire à l'achat des outils, établi un plan de financement (ils ont par ailleurs gagné le prix de la gestion financière dans le cadre du concours national des mini-entreprises organisé par l'A.s.b.l. jonk-entrepreneuren), partagé les tâches, testés les matériaux... Rien n'a été oublié puisqu'ils ont même trouvé un revendeur. Marc Muller de la Maroquinerie du Passage, par ailleurs

impliqué dans les groupes de travail du Gouvernement sur la formation professionnelle, a accepté de participer à leur projet. Avec lui, ils ont établi un cahier des charges, une rentabilité, suivi ses conseils en termes de fabrication et d'exigence. Pour remplir leur contrat et livrer la production à temps pour la braderie de septembre, ils ont travaillé d'arrache-pied. Les 4 et 5 septembre derniers leur production a ainsi été vendue en exclusivité à La maroquinerie du Passage à Auchan et 32, rue Philippe II à Luxembourg ville.

Expansion

De nouveaux locaux pour l'Etude Arendt & Medernach

L'Etude Arendt & Medernach vient d'emménager une partie importante de ses équipes dans le nouveau complexe Le président, avenue J.F. Kennedy au Kirchberg. Arendt & Medernach occupe 7.000 m² d'espaces de bureaux. Cette nouvelle location constitue l'une des plus importantes intervenues au cours des 12 derniers mois sur la place de Luxembourg, Arendt & Medernach conserve ses deux immeubles de la rue Erasme au Kirchberg mais quitte l'immeuble de la Place de l'Etoile.

Plusieurs raisons ont guidé cette décision importante. Les effectifs de l'Etude Arendt & Medernach continuent de croître, l'Etude compte aujourd'hui près de 290 avocats et juristes pour un effec-

tif total de 400 personnes de plus de 20 nationalités avec une représentation féminine majoritaire. Cette croissance a donc logiquement amené l'Etude à chercher des nouveaux locaux au Kirchberg adaptés à sa taille, à proximité de son siège et permettant de regrouper en un seul endroit toutes les équipes dédiées aux fonds d'investissement.

Afin de répondre d'une part aux évolutions réglementaires en matière de fonds d'investissements et d'autre part aux attentes de plus en plus précises de sa clientèle locale et internationale, l'Etude a décidé de regrouper ses équipes d'avocats spécialisés en fonds réglementés avec les équipes spécialisées en fonds non réglementés de type private equity, y incluant les

EN BREF

aviation permet aux clients des déplacements rapides, sûrs et confortables à travers toute l'Europe et au-delà. Les départs sont assurés à partir du Findel (General Aviation Terminal) selon l'horaire choisi par le client et endéans quelques heures suivant un appel. Ceci permet aux clients d'optimiser considérablement leur organisation du temps et évite de longues attentes lors du check-in et des contrôles de sécurité. Luxaviation est également en mesure d'opérer tout autre vol sur des appareils de type différent via à un réseau européen de partenaires privilégiés. Plus d'informations sur www.luxaviation.lu.

CARRÉ Immo

Communication numérique boostée

L'agence immobilière CARRÉ Immo prend le virage du numérique à toute allure! La société innove en lançant presque simultanément une application iPhone, une page Facebook et un site internet optimisé pour smartphones. Premier acteur immobilier à Luxembourg à offrir une telle palette d'outils digitaux, CARRÉ Immo souhaite faciliter la recherche de logement et entretenir des relations privilégiées avec ses clients. Les utilisateurs d'iPhone et d'iPod Touch peuvent télécharger gratuitement l'application CARRÉ Immo sur l'App Store d'Apple. Elle permet de rechercher un logement selon différents critères, d'enregistrer des profils de recherches, de trier les résultats par prix, par surface, par localité ou par géolocalisation. Les biens s'affichent alors du plus proche au plus éloigné de l'utilisateur. Les fonctionnalités permettent aussi d'enregistrer les logements favoris, d'y joindre des commentaires et de les partager par mail ou sur Facebook. Depuis mai dernier, les adeptes de Facebook ont également pu découvrir le profil de CARRÉ Immo qui permet, entre autres, de rechercher une maison ou un appartement sans quitter Facebook, grâce au moteur de recherche intégré. Enfin, CARRÉ Immo vient de mettre en ligne une version spécialement optimisée de son site web pour iPhone, Android et Blackberry. Plus d'informations sur www.carre.lu.



atHome.lu

Les codes QR intégrés aux fiches de vitrine des agences immobilières

Les agences font de plus en plus d'efforts pour soigner leur présentation: bel éclairage, écrans plats, slideshow, etc. On peut alors passer en revue les annonces depuis leur vitrine, faire son marché, se prendre à rêver et surtout espérer dénicher la bonne affaire. Il n'est pourtant pas toujours facile de partager une annonce avec un tiers, décrire les photos vues, ou tout simplement se souvenir précisément de tous les détails de la fiche. C'est dans ce cadre qu'atHome.lu a mis en place des codes QR sur les versions imprimables des annonces immobilières. Le code QR (Quick Response) est un code-barre constitué de modules noirs disposés dans un carré à fond blanc. Destiné à être lu par un lecteur de code-barres QR, un téléphone mobile, ou un smartphone, il permet de déclencher facilement des actions comme naviguer vers un site internet, ajouter une carte de visite virtuelle (vCard) dans les contacts ou même déclencher un appel vers un n° de téléphone ou envoyer un SMS. Dans le cas d'atHome, ces annonces en vitrine munies d'un code QR renvoient vers la présentation détaillée sur atHome.lu correspondant au bien immobilier. Le visiteur, muni de son lecteur de codes QR aura donc la possibilité de scanner les annonces de son choix et les passer en revue dans le détail dans un moment plus propice ou de les envoyer à des tiers.



Smets

Un nouvel arrivant au Belval Plaza

Ce n'est pas moins de huit enseignes que le groupe Smets va ouvrir au rez-de-chaussée du centre commercial Belval Plaza. L'entreprise familiale veut faire partie de l'ambitieux projet d'aménagement du quartier Belval. La première enseigne lancée en juillet était «Superdry», suivie de l'ouverture de la



EN BREF

boutique de chaussures et accessoires «Exit». Les autres devraient s'installer en septembre. Depuis 1986, le groupe Smets impose son style dans la distribution de prêt-à-porter haut-de gamme et Smets Concept Store, situé à Strassen, est un lieu incontournable pour les amateurs de Design Contemporain. Par une recherche constante d'innovation et de développement, Smets a saisi les opportunités d'un marché en pleine mutation, guidé par des choix stratégiques liés aux facteurs d'instinct, d'imagination, de recherche et d'action. Tourné vers l'avenir, Esch-Belval apporte un souffle nouveau, jeune et dynamique dans le sud du Grand-Duché de Luxembourg. Smets rejoint ainsi de grandes entreprises (Dexia, Delhaize, Accord,...) déjà installées à Belval. Plus d'informations sur www.belvalshopping.lu.



BlackBerry PlayBook

Disponible au Luxembourg auprès de Luxgsm et Orange

La tablette BlackBerry PlayBook est dotée d'un design ultra-portable et délivre des performances de pointe, une navigation Web sans compromis avec support d'Adobe Flash, un vrai multitâches, un multimédia haute définition, des fonctions de sécurité avancées, la prise en charge immédiate des besoins des entreprises ainsi qu'un environnement de développement robuste. Elle est en disponibilité au Luxembourg depuis fin juillet auprès de Luxgsm et Orange. Plus d'informations sur la tablette BlackBerry PlayBook sur www.blackberry.com/playbook.

BD Associates

Premier cabinet de recrutement membre de l'AESC au Luxembourg

Le cabinet de recrutement de dirigeants BD Associates vient d'être accueilli comme membre au sein de la prestigieuse «Association of Executive Search Consultants» (AESC). Cette association professionnelle réunit les cabinets de recrutement les plus respectés au niveau mondial, et BD Associates en est actuellement le seul membre au Grand-Duché de Luxembourg. Les membres sont admis uniquement après un processus d'audit de qualité très sévère et avec le parrainage de deux membres de l'association reconnus pour leur réputation d'excellence tant sur le plan éthique que professionnel. La candidature de BD Associates, créée en mai 2010 par Bernhard Dedenbach, a entre autres été sponsorisée par son ancien employeur, Korn/Ferry International. L'AESC réunit les plus importants cabinets de recrutement de dirigeants du monde et est reconnue depuis plus de 50 ans comme l'ultime instance en matière de qualité et d'éthique professionnelle. BD Associates est membre fondateur du réseau international de recruteurs de dirigeants, «Partners to Leaders», avec une présence à Luxembourg, Zurich, Genève, Munich, Vienne, Prague, Paris, Londres, Dubaï, et prochainement Madrid. Par ailleurs vient de s'associer au réseau le cabinet sud-africain Talent Africa. Plus amples informations sur www.aesc.org.

Banque Havilland

Acquisition d'une banque privée à Monaco

Banque Havilland S.A. a annoncé début août avoir finalisé l'acquisition de Dexia Banque Privée Monaco, ancienne filiale du groupe Dexia BIL. Cette acquisition fait partie de la stratégie de la banque qui entend développer un groupe international de private banking de renommée dont la clientèle cible sont les clients «Ultra High Net Worth». Banque Havilland s'est engagée à accroître le business de cette nouvelle filiale en mettant un accent particulier sur les services de gestion de fortune dédiés à sa clientèle cible vivant à Monaco et aux alentours. Cette nouvelle filiale portera le nom de Banque Havilland (Monaco) S.A.M. et continuera de siéger dans les bureaux actuels. Les prochains mois seront consacrés à l'intégration de la nouvelle filiale au sein du groupe Banque Havilland, avec l'objectif de devenir totalement opérationnel d'ici fin 2011.



© Andres Lejona

fonds real estate. Cette nouvelle practice area est désormais constituée de plus de 140 avocats ce qui en fait de loin l'équipe la plus importante de la place de Luxembourg.

Les activités de formations destinées aux clients de l'étude clients poursuivent leur développement. Arendt Institute propose des formations dédiées se déroulant chez les clients ou dans les locaux de l'Etude. Pour accompagner ce développement, les nouveaux locaux contenant de nombreuses salles de réunions dotées d'équipements technologiques de dernière génération.

Le choix de ces nouveaux locaux présente l'avantage de répondre aux normes les plus strictes en matière d'environnement et d'économie d'exploitation. Ils fournissent également aux

équipes un cadre de travail privilégié car chaque bureau ne comprend qu'un nombre maximum de deux personnes.

De plus, l'immeuble est neuf et Arendt & Medernach en est le premier occupant. Le président se situe au Kirchberg à courte distance des deux autres immeubles de l'Etude situés rue Erasme.

Il a également été décidé d'entreprendre une démarche éco-responsable en mettant à la disposition des collaborateurs des vélos électriques pour effectuer les trajets entre les bureaux de la rue Erasme et ceux de l'avenue J.F.Kennedy.

Ce déménagement n'est en réalité qu'une phase transitoire. En effet, l'Etude Arendt & Medernach a pris la décision de démarrer la construction d'un nouvel immeuble destiné à l'en-



© Andres Lejona

semble de ses effectifs. Cet immeuble, d'une surface de 18.316 m², élevé sur 5 étages et comprenant un auditorium modulable de 300 places, sera situé au n° 1 avenue J.F. Kennedy au Kirchberg, pour une livraison prévue au cours de l'année 2014.

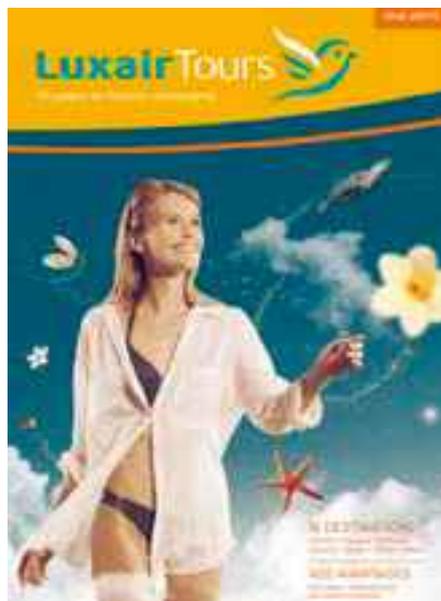
L'ensemble de ces décisions a été pris concomitamment à la mise en place de la nouvelle gouvernance. Le Directoire est composé de Me Guy Harles (président), Me Claude Niedner et Me Jean-Marc Ueberecken. Le Directoire a notamment pour responsabilités de

mettre en œuvre la stratégie de l'Etude, d'organiser sa croissance, son développement international et de s'assurer de la bonne gestion financière de l'Etude. La nouvelle gouvernance est également composée d'un Conseil présidé par Me Paul Mousel.

Ce nouveau mode de gouvernance s'inscrit dans la nécessité de s'adapter à la croissance de l'Etude en mettant en place des circuits décisionnels plus rapides permettant une meilleure réactivité avec les membres de l'Etude et ses clients. ■

Brochure LuxairTours Hiver 2011/12

L'hiver sera chaud!



Le Cap Vert, nouvelle destination hiver depuis l'année passée, a connu un franc succès et sera encore plus accessible grâce à un vol supplémentaire par semaine. Le premier vol LuxairTours vers le soleil en début de saison sera opéré le mardi, 25 octobre 2011 vers Sal et Boa Vista, les deux îles les plus touristiques de l'archipel qui offrent en surabondance ce que les vacanciers balnéaires recherchent: un soleil qui ne déclare jamais forfait, des plages de sable fin à perte de vue parfois entièrement désertes et une mer bleu azur avec un monde sous-marin fascinant.

Les clients LuxairTours auront aussi la possibilité de découvrir les trésors cachés de l'archipel au fil de deux circuits. Cette destination jouissant

d'une grande popularité depuis l'hiver passé, LuxairTours assurera un vol hebdomadaire supplémentaire à partir du 16 décembre 2011, reliant alors le Luxembourg au Cap Vert deux fois par semaine. Ce vol sera opéré le vendredi et offre ainsi aux vacanciers plus de flexibilité en termes de durée de séjour.

Les Canaries étant très en vogue parmi les destinations d'hiver, les îles de Lanzarote et de Fuerteventura seront desservies par un vol supplémentaire le jeudi à partir du 16 février 2012, qui vient de s'ajouter au vol existant du dimanche opéré du 6 novembre 2011 au 15 avril 2012. Cet ajout offre la possibilité de réserver des séjours de dix, voire onze jours.

D'autre part, avec les offres LuxairTours First-Minute et Early Booking, ceux qui réservent tôt pourront profiter de réductions intéressantes allant jusqu'à 350 EUR par personne et par semaine. Pour la prochaine saison d'hiver, les réductions pour réservations anticipées sont également particulièrement nombreuses en Tunisie. Les offres Early Booking, qui sont généralement valables plus longtemps, permettent d'épargner jusqu'à 80 EUR par personne et par semaine. D'une manière générale, ces réductions Early Booking pour réservations anticipées sont valables pour des réservations jusqu'au 31 octobre, partiellement aussi jusqu'au 31 décembre.

Renseignements et réservation: LuxairTours Call Center, tél.: (+352) 2456-4711 ou www.luxairtours.lu. ■

EN BREF

Visual Online S.A. Commercialisation de l'accès Internet par fibre optique

Visual Online S.A. propose à partir de septembre à ses clients l'accès à très haut débit VOfiber. Après une phase importante de planification et de réalisation de travaux de génie civil, avec des travaux de tirage et d'installation de milliers de kilomètres de câbles à fibres optiques, le programme ouvert aux privés pour l'accès à Internet par fibre optique, arrive enfin dans sa phase de commercialisation. Ce programme, qui ambitionne de desservir 121.000 immeubles résidentiels, hébergeant quelque 200.000 ménages, fait suite à la décision du Gouvernement luxembourgeois d'investir près de 200 millions d'EUR dans le domaine de la fibre. L'opérateur historique P&T (dont Visual Online est une filiale) participe activement à l'économie digitale du pays par un plan d'investissement conséquent qui vise à doter le pays d'une infrastructure fibre optique ultra-moderne pour les besoins en bande passante futurs. Ceci contribuera sans aucun doute à placer le Luxembourg dans le peloton de tête international du point de vue de la connectivité à très haute vitesse. Avoir plus de bande passante n'offre pas uniquement davantage de confort d'utilisation, cela permet également d'envisager l'adoption de nombreux nouveaux services en ligne tels que le télétravail, la télésurveillance, la Video On Demand, le Voice Over IP, les connexions à distance et aussi les services Cloud dont on parle beaucoup actuellement. Pour tous ces services, qui représenteront une grosse partie du trafic internet, 3 formules en bande passante descendante seront proposées, à 30, 50 et 100 Mbit/s. Plus d'informations sur www.vofiber.lu.



PROgroup Première société luxembourgeoise appliquant la norme ISO 50001

PROgroup, société d'Ingénieurs Conseils spécialisée dans la gestion de projets et dans l'intégration des thématiques environnementales dans le secteur de l'immobilier, vient d'adopter la nouvelle norme internationale ISO 50001. Cette norme est un système de management de l'énergie. Son objectif est de développer une gestion méthodique de l'énergie. Elle est complémentaire aux autres systèmes de management tels que l'ISO 9001 pour la qualité ou l'ISO 14001 pour l'environnement. Elle s'articule également autour du principe de l'amélioration continue. PROgroup va ainsi repenser son système d'utilisation d'énergie, sa politique d'achat d'électricité, sa consommation de carburants. Dans cette logique s'inscrit aussi son déménagement prévu dans le bâtiment SolarWind (bâtiment à très basse consommation énergétique respectant entre autre les dernières évolutions du Green ICT) et sa participation active au sein de l'Ecoparc Windhof. PROgroup est ainsi la première structure luxembourgeoise à adopter cette nouvelle norme. Plus d'informations sur www.progroup.eu.



Multidata Reprise par la société NSI, filiale de Cegeka

L'entreprise liégeoise de services informatiques NSI IT Software & Services a repris la société luxembourgeoise Multidata IT-Solutions. Fortes de cette acquisition, NSI et son entreprise mère, Cegeka, établissent ainsi leur première tête de pont commerciale au Grand-Duché de Luxembourg. Multidata fournit des services, matériels et logiciels à des PME, emploie 30 collaborateurs et a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 3,1 millions d'EUR. NSI a enregistré une augmentation de 10 % de son chiffre d'affaires en 2010 et mise sur une croissance de 22 % cette année. A cet effet, 30 nouveaux collaborateurs ont été récemment recrutés. Par le biais de NSI, Multidata peut accéder à d'autres types de projets et élargir son portefeuille de produits et de services pour les PME avec, par exemple, la virtualisation ou les systèmes ERP pour le segment moyen. Multidata IT-Solutions est active dans les secteurs de l'industrie, de la logistique et de la production.



Gestion de documents

Euroscript et Acrolinx concluent un accord de partenariat technologique innovateur



Euroscript, acteur clé sur le marché des solutions globales intégrées de gestion du cycle de vie des documents, et Acrolinx, éditeur de logiciels permettant de connecter contenus et contenants, ont annoncé la mise en place d'un partenariat technologique inédit. Celui-ci repose sur la promotion et revente de solutions d'Acrolinx et permettra aux deux partenaires d'accompagner les entreprises, basées en Europe ou en Amérique du Nord, dans la gestion de leurs documents et la mise en œuvre de solutions technologiques adaptées. Initié dès 2009 en Allemagne, ce partenariat ciblera d'abord les acti-

vités menées en France et sur la région DACH (Allemagne, Autriche, Suisse), puis s'étendra aux autres pays européens et au Continent Nord-Américain. Euroscript intervient sur l'ensemble du cycle de vie des documents et apporte à ses clients conseils, services et applications adaptés à leur environnement: de la création à la traduction en passant par la publication et l'archivage, euroscript accompagne ses clients à chaque étape du processus de documentation et leur apporte des applications et systèmes capables de supporter leurs processus clés. Pour les entreprises à dimension internationale ayant un besoin accru de

documents multilingues, ce partenariat permettra à euroscript de proposer des solutions de gestion de contenus personnalisées intégrant les compétences technologiques d'Acrolinx. De son côté, Acrolinx fournit aux utilisateurs de ses logiciels une assistance technique et une gamme de conseils et services allant de l'installation à la compilation de terminologies en passant par l'intégration de règles linguistiques spécifiques à l'environnement du client, la migration efficace de bases de données existantes et l'organisation de sessions de formation. ■

Hôtellerie

Le Park Inn by Radisson Luxembourg City a ouvert ses portes

Au cœur même du centre-ville, le Park Inn by Radisson Luxembourg City jouit

d'une situation privilégiée. En plus de ses 99 chambres, modernes, élégantes et confortables, l'hôtel offre également

3 salles de réunion climatisées et pourvues d'équipements audio-visuels dernier cri, une salle de remise en forme

(24h/24h) et un garage privé sur site pouvant accueillir jusqu'à 150 voitures. L'hôtel dispose également du Lounge-BAR, le Blue & Cool, qui propose des spécialités locales et internationales à toute heure de la journée. L'équipe de ce nouvel établissement reçoit les convives de l'hôtel, les passants du quartier shopping et les hommes et femmes d'affaires du voisinage. Tous pourront y passer matin, midi et soir pour profiter de plats raffinés et de cocktails désaltérants dans une ambiance vibrante «blue & cool».

Le rez-de-chaussée du Park Inn by Radisson, Luxembourg City a lui été aménagé pour y accueillir plusieurs boutiques de renommée internationale. L'hôtel sera géré par Xavier Damsster, belge d'origine et luxembourgeois de cœur, qui a acquis son savoir-faire hôtelier tant au niveau d'hôtels privés que de chaînes internationales tels que Inter*Continental et Hilton.



bonjour!

Photo: Jörg Hejkal



Luxembourg

la ville die stad the city

bonjour!

Venez pour une réunion d'affaires
restez pour un vrai moment de plaisir et détente!




Luxembourg, une ville de rencontre par excellence où travail et détente se succèdent harmonieusement dans la même journée. Le fil conducteur de votre événement à Luxembourg: un cadre de réunion propice à la communication, une pause stimulante, un déjeuner exquis de spécialités luxembourgeoises, des soirées séduisantes et une détente sympathique au hasard des ruelles et cafés-terrasses des quartiers historiques.

Profitez du savoir-faire des «pros» de Luxembourg, qui vous apporteront les conseils et les services qualifiés que vous attendez, en accord avec vos souhaits et vos besoins!



Luxembourg

convention bureau

Bureau officiel des congrès de la Ville de Luxembourg
tél. (+352) 22 75 65
fax (+352) 46 70 73
e-mail: convention.bureau@lcto.lu
www.lcb.lu



Infrastructure routière

CDC construction S.A. réalise le dédoublement du CR102 à Capellen



Après 11 mois de travaux passés à la réalisation du dédoublement du chemin repris CR102 en direction de Kehlen, CDC, entreprise leader de la construction au Luxembourg, a inauguré officiellement en juillet, en présence de Claude Wise-

ler, ministre du développement durable et des infrastructures et Gilles Roth, bourgmestre de la commune de Mamer, ce réaménagement, au centre d'intervention de Capellen. Le projet comprenait la construction d'une route d'un kilomètre de voirie intégrant un carrefour

giratoire de 70 mètres de diamètre sur la RN6 entre Mamer et Capellen ainsi que la réalisation d'un pont de 70 mètres traversant l'autoroute A6. L'enjeu a été de taille pour CDC, tant au niveau de la technologie utilisée que du respect des contraintes de temps. Pour limiter l'impact au niveau du trafic routier, il a été décidé que le pont serait mis en place par système de lancement, en l'espace d'un week-end seulement. Préfabriqué et assemblé au niveau de la brèche à franchir, l'ouvrage a ensuite été ripé au-dessus de l'autoroute jusqu'à sa position définitive. CDC a alors travaillé à la réalisation d'un coffrage d'une structure innovante en forme de coque alliant métal et béton. Le choix de cette structure mixte a indubitablement permis de donner au pont un avantage considérable, celui d'offrir une plus grande légèreté et une moindre épaisseur que s'il avait été construit avec une structure traditionnelle. Le redéploiement routier réalisé par CDC va clairement permettre de détourner le trafic routier en provenance des zones d'activités de Capellen et de Kehlen et ainsi faire profiter la commune de Mamer du désenclavement de son centre-ville et de ses quartiers résidentiels. ■

Fusion

LIX et LU-CIX unissent leurs forces

Afin d'exploiter au mieux les synergies existantes entre les deux entités nationales gérant des nœuds d'échanges internet, LIX (Luxembourg Internet eXchange) et LU-CIX (LUxembourg Commercial Internet eXchange), ont récemment décidé de fusionner.

Cette initiative s'appuie sur une importante complémentarité entre les deux organisations poursuivant le même objectif – développer inter-

net au Luxembourg – et permettra de joindre l'excellence technique de LIX à la vocation globale et plus promotionnelle de LU-CIX.

En effet, LIX, lancé par la Fondation RESTENA en 1998, était le premier nœud d'échange internet au Luxembourg qui permettait aux opérateurs d'accès internet d'échanger leur trafic, de réduire leurs coûts d'infrastructure et de fournir un service plus rapide aux internautes.

LU-CIX, de son côté, est un point d'échange internet commercial, créé en 2009 avec l'objectif de non seulement offrir une facilité d'échange distribuée nationale mais aussi de promouvoir le Luxembourg en tant que plate-forme TIC internationale. Suite à cette fusion, la compétence technique des gestionnaires des nœuds internet et la puissance des réseaux se verront encore renforcées. Les premiers bénéficiaires en seront les clients et tous les



internauts au Luxembourg. De plus, le réseau RESTENA sera connecté sur le nœud d'échange LU-CIX, ce qui va davantage amplifier la connectivité de la communauté de l'éducation et de la recherche au niveau national.

Concrètement, la fusion se traduit par la migration des membres de LIX vers LU-CIX. Il n'y aura donc qu'une seule plate-forme d'échange de trafic internet nationale gérée par LU-CIX Management GIE. Grâce à la Fonda-

tion RESTENA, qui est désormais membre du LU-CIX Management GIE, LU-CIX contribuera de façon encore plus significative à l'évolution de l'internet au Luxembourg. ■



Fichel Group

La Fiduciaire Centrale du Luxembourg s'appuie sur une expérience de 35 ans dans les domaines de la fiscalité, de la comptabilité et de la création d'entreprises.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

- tenue de la comptabilité
- expertise comptable
- conseil fiscal
- structure et restructuration d'entreprises
- conseil en succession

Fiduciaire Centrale - Service Salaires et Social

- service Ressources Humaines
- établissement des fiches de salaires
- audit social

4, rue Henri Schnadt • L-2530 Luxembourg
Tél.: 40 37 27 1 • Fax: 40 37 23
www.fichel.lu

Mieux agir en suivant la saison touristique de plus près

Dans l'attente du bon fonctionnement des fiches d'hébergement électroniques qui permettront de suivre de près, à des intervalles très brefs, le comportement touristique dans les établissements de l'hôtellerie et de l'hôtellerie en plein, l'Office National du Tourisme, avec le soutien de l'Horesca, Camprilux et les Offices Régionaux du Tourisme, a élaboré un questionnaire qui permet de saisir à cadence bimensuelle l'évolution du tourisme dans le secteur de l'hébergement.

Le rythme bimensuel a été adopté pour regrouper les jours de fêtes sur une période fixe, comparable d'une année à

l'autre: ainsi les jours de Pâques tombant en mars ou avril se trouveront joints, de même que les jours fériés répartis sur les mois de mai et juin, ou encore les mois de la saison d'été, juillet et août.

Le but est de saisir les évolutions au niveau des nuitées, ventilées par marchés émetteurs. Une attention particulière est attachée aux questions visant le taux d'occupation, l'évolution du chiffre d'affaires et de la consommation des clients, en termes de tendances.

■ Adapter les offres

La publication des résultats se fait dans un anonymat parfait des participants. Pour que les renseignements

fournis puissent servir aux établissements participants afin d'adapter leurs offres et promotion aux besoins du client, et servir au ministère du Tourisme et à l'ONT dans l'orientation de leur stratégie marketing:

- les établissements participants doivent s'engager à participer de façon systématique au projet sur une période d'au moins 24 mois: des valeurs incomplètes ou disparates, dues à des renseignements lacunaires de la part des établissements, fausseraient les résultats et anéantiraient une importante source d'information pour l'adaptation de l'offre aux besoins du client. D'ailleurs, le logiciel développé pour l'enquête requiert la réponse à l'ensemble des questions.
- l'ONT s'engage à publier au rythme bimensuel l'analyse des résultats obtenus avec l'ébauche de stratégies en marketing et communication. Ces informations seront utilisées pour définir les actions de marketing touristique du ministère du Tourisme, de l'ONT et des ORT. Sous la forme d'une newsletter de marketing touristique, les résultats et recommandations seront adressées en exclusivité aux participants des enquêtes. Le mode de participation aux enquêtes est facile. L'ONT rappellera tous les deux mois aux établissements partenaires du projet le lien Internet qui conduit sur le formulaire en ligne de l'enquête (disponible en français et en allemand). La participation au projet est gratuite.

Robert L. Philippart,
directeur, Office National du Tourisme ■



L'ONT assure un helpdesk aux établissements participant à l'enquête pour toute question technique ou relative aux stratégies marketing.
Contact: Alain Krier – Tél.: (+352) 42 82 82 36 – E-mail: alain.krier@ont.lu



**Se développer en Grande Région,
c'est une ambition qui demande
un accompagnement professionnel.**

PARLONS DE VOUS



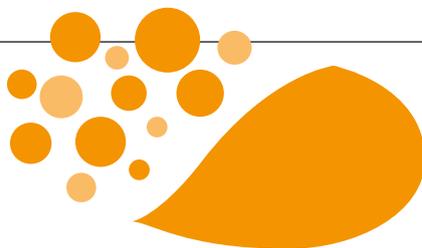
Se développer en Grande Région nécessite un accompagnement professionnel et personnalisé. La compétence de votre conseiller et l'étendue du réseau BNP Paribas en Grande Région appuient votre développement futur ou actuel au-delà des frontières. En matière de Cash Management en particulier, nous vous proposons les outils adaptés à une implantation transfrontalière pour une vision globale de votre trésorerie et le paiement à distance. Parlons-en en agence ou contactez-nous au (+352) 42 42 2000.



**BGL
BNP PARIBAS**

| La banque d'un monde qui change

bgl.lu



BOURSE D' ENTREPRISES

Bourse transfrontalière d'Entreprises

un outil performant pour la cession et
la reprise d'entreprises en Grande Région

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».

Pour consulter le détail des dernières annonces, le site www.bourse-entreprises.org a été mis en place.

Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

Horeca

Ouest

Réf C2312: Vends fonds de commerce, restaurant, 36 couverts, 16 places sur terrasse, axe Luxembourg-Arlon.

Réf C1901: Vends fonds de commerce, 60 couverts, cuisine traditionnelle, emplacement touristique Vallée des 7 Châteaux, grande terrasse, parking privé.

Réf C2273: Vends Sandwicherie, petite restauration. Emplacement dans zone industrielle.

Centre

Réf 553: Vends fonds de commerce d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration, 80 à 200 couverts (intérieur 100 m², extérieur 110 m²) avec un emplacement central.

Réf C539: Vends fonds de commerce d'un café (brasserie) avec petite restauration, 40 couverts, cuisine française traditionnelle.

Réf C2371: Vends fonds de commerce de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Réf C2369: Vends café avec petite restauration équipé: bar, tables, fauteuils et petite réserve. A voir: bel emplacement, très lumineux.

Réf C1888: Cessation des parts d'une société d'achat/vente et import/export de matériel informatique. Représentant des marques Samsung et Canon.

Sud

Réf 552: Vends fonds de commerce d'un restaurant, cuisine italienne, à base de pâtes fraîches, sur place ou à emporter ainsi que deux camionnettes réfrigérées.

Réf C2287: Vends café avec petite restauration. 40 places + grande terrasse exploitable avec plus de 100 places. Café situé en plein centre ville, accès piétons et parking proche.

Pour tout renseignement complémentaire,
la Chambre de Commerce reste à
votre disposition – Tél.: (+352) 42 39 39-338
E-mail: bourse@cc.lu
Personnes de contact:
Blazenka Bartolovic et Laurent Koener

Réf C544: Vends fonds de commerce d'un café avec 50 places assises au total et une mezzanine pour réunions privées.

Est

Réf C2391: Vends fonds de commerce d'un restaurant avec 60 couverts + terrasse avec 20 couverts, cuisine méditerranéenne, avec un four à pizza à bois. Emplacement plein centre ville touristique. Etablissement en pleine activité.

Commerce de détail

Nord

Réf C549: Vends fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes.

Réf C1900: Vends fonds de commerce de maroquinerie grandes marques.

Réf C1906: Vends fonds de commerce, vente de bijoux et montres fantaisie ainsi que divers accessoires (sacs à mains, portefeuilles etc.)

Réf C540: Vends fonds de commerce d'une boutique de vêtements pour dames et hommes avec corner Lacoste.

Centre

Réf C551: Vends fonds de commerce de meubles de cuisine et de décoration, haut de gamme.

Réf C550: Vends fonds de commerce de cachets et accessoires, plaques gravées ainsi que des articles de publicité.

Réf C541: Vends fonds de commerce d'une librairie technique et scientifique. Edition de livres et de revues juridiques. Agence d'abonnement.

Réf C2370: Vends fonds de commerce de bijoux fantaisie et de vêtements.

Réf C2368: Vends fonds de commerce de négoce de chocolat. Cellule de 62 m² dont +/- 15 m² de cuisine équipée, évier eau chaude. A céder sans les meubles ou à discuter si reprise chocolat.

Réf C2347: Vends fonds de commerce, atelier pâtisserie-chocolaterie-glaces avec un point de vente pâtisserie-chocolaterie, 2 parkings, 2 WC, 1 vestiaire, 1 magasin et 1 bureau.

Réf C2265: Vends fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes.

Réf C1832: Vends fonds de commerce de magasin d'articles diététiques.

Est

Réf C547: Vends fonds de commerce de vêtements prêt-à-porter pour femmes et hommes.

Sud

Réf C548: Vends parts sociales et le fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes et hommes. Le commerce existe depuis 25 et se situe en plein centre ville.

Réf C543: Vends fonds de commerce d'un magasin de gadgets, bonbonnières, imprimés et de cadeaux.

Réf C2279: Vends fonds de commerce: Centre de fitness, wellness et de remise en forme. Cabines pour massages et kinésithérapie, saunas et hammam. Matériel de fitness haut de gamme, équipement première qualité et aménagement exclusif. Clientèle existante et possibilités faciles de parking.

Services

Nord

Réf C1873: Vends entreprises de vente et d'installation de Chauffages, Climatisations et Sanitaire.

Centre

Réf C546: Vends société de transport de marchandises avec véhicules dont la masse maximale autorisée au sol n'excède pas 3,5 tonnes.

Réf C537: Vends fonds de commerce ayant pour objet la vente et l'installation du matériel pour le secteur Horeca.

Sud

Réf C555: Vends fonds de commerce d'une entreprise de transport routier.

Réf C554: Vends fonds de commerce de paysagiste-pépinieriste.

Réf C545: Vends fonds de commerce/parts sociales d'une société exerçant le commerce de sel (distribution de sel).

Autre

Réf C542: Vends magazine mensuel «Guide Immobilier» de +/- 35 annonces d'une page/numéro et +/- 300 petites annonces photo/numéro.

SPÉCIALE NOCTURNE

VENEZ RENCONTRER NOS CONSEILLERS!

12
OCTOBRE
2011

17H00 - 21H00

Inscription
obligatoire
sur :

WWW.JOURNEES.LU

Dans le cadre des
**JOURNÉES
CRÉATION ET
DÉVELOPPEMENT
D'ENTREPRISES**

ESPACE
STANDS ET
ENTRETIENS
PERSONNALISÉS
SUR RENDEZ-VOUS





Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, *Merkur* vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents départements.



■ Christel Chatelain

Attachée auprès du département Economique

Christel est attachée auprès du Département Economique. Parmi les tâches qui lui incombent, Christel est chargée d'observer et d'analyser l'évolution conjoncturelle et structurelle de l'économie luxembourgeoise. A ce titre, elle réalise des études sur des dossiers relatifs aux grands domaines de l'action publique (compétitivité de l'économie luxembourgeoise, RDI, environnement et énergie, finances publiques, etc.). En matière de procédures législatives, Christel participe à la rédaction d'avis relatifs aux projets de lois ou de règlements grand-ducaux. Le Département Economique élabore également des prises de position et des recommandations. Elle défend l'intérêt de l'économie luxembourgeoise et des ressortissants de la Chambre de Commerce. Christel contribue également à la réalisation d'enquêtes conjoncturelles coordonnées par la Chambre de Commerce ou menées de concert avec d'autres

organismes et participe à la rédaction de publications plus volumineuses de la Chambre de Commerce, comme le bulletin économique «Actualité & tendances». Elle est membre de plusieurs commissions et groupes de travail et fournit des conseils individuels sur demande en matière socio-économique. Enfin, Christel donne des cours à des délégués du personnel à l'Ecole supérieure du travail (EST) en «Economie luxembourgeoise» et en «Fiscalité des entreprises luxembourgeoises». «La diversité des tâches, la multitude des sujets abordés, les rencontres et les discussions au sein des groupes de travail constituent à mes yeux l'aspect le plus intéressant de ma fonction», affirme Christel. Après ses journées de travail bien remplies, Christel aime se détendre en pratiquant un sport. Elle apprécie aussi la lecture, la musique et aime partir à la découverte d'autres cultures à travers ses voyages. ■



■ Doris Krier

Apprentie auprès de la Luxembourg School for Commerce (LSC)

Doris a été engagée en tant qu'apprentie au sein du service «Formation professionnelle continue», une des activités de formation de la Luxembourg School for Commerce (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce. La LSC entend poursuivre ses efforts dans l'intérêt des jeunes et de l'économie nationale en matière d'apprentissage. Pour l'année 2010-2011, la Chambre de Commerce a enregistré 1.572 contrats d'apprentissage. Après avoir effectué deux ans de formation théorique à partir de septembre 2008 auprès du lycée Technique du Centre, Doris a commencé son apprentissage auprès de la Chambre de Commerce en septembre 2010, tout en poursuivant les cours au lycée, à raison d'un jour par semaine. Depuis juin 2011, elle continue sa formation pratique à la Chambre de Commerce. A l'issue de son apprentissage, en septembre 2011, Doris pourra passer son diplôme d'«employée administrative et commer-

cial», une certification délivrée par la Chambre de Commerce. Dans le cadre de son apprentissage, Doris accomplit un nombre varié de tâches quotidiennes. Ainsi, elle assure la gestion administrative des formations, la réception et le suivi des inscriptions aux formations et l'envoi des confirmations et des factures. Elle contrôle l'enregistrement des paiements, aide à l'organisation des examens et à la diffusion des résultats. Puis elle établit et enregistre les certificats et les diplômes et encode les évaluations. Par ailleurs, elle prépare l'organisation des séances d'information et des remises de diplômes. Doris apprécie les contacts avec les clients et se dit parfaitement intégrée et satisfaite de la grande diversité de ses tâches. Côté détente, Doris aime aller voir un bon film au cinéma et écouter de la musique. Elle se rend d'ailleurs volontiers à des concerts et pratique également la danse. ■

Les nouvelles Cartes Gold & Prestige

Avoir des privilèges n'est plus un privilège



UNIS



CCP

Offrez-vous plus de confort et d'assistance.



Division des Services Financiers Postaux - L-2997 Luxembourg - Téléphone gratuit : 8002-4334 - www.pt.lu

C'est quoi les points communs entre besoins d'équipements et de mobilité ? Des soucis de financement et d'entretien ? Ou bénéficier d'une solution de financement flexible et personnalisée ?

Vous avez des besoins en équipement, envie de renouveler votre parc automobile, de compléter votre matériel IT ? Dexia BIL vous propose un financement à la carte : choisissez notre **nouveau service de leasing opérationnel** qui vient compléter notre offre de **leasing financier**.

Nos conseillers sont à votre disposition pour trouver la formule de financement la mieux adaptée à vos projets.

Intéressé ? Renseignez-vous en agence, auprès de votre conseiller PME Dexia BIL ou sur www.dexia-bil.lu

ensemble, à l'essentiel

DEXIA

